



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES
GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire
1^{ère} édition - 2020



**IL EST ESSENTIEL QUE TOUTES LES ÉCOLES SOIENT DES LIEUX
OÙ LES ÉLÈVES PEUVENT APPRENDRE, GRANDIR ET S'ÉPANOUIR EN TOUTE SÉCURITÉ**



Avec le soutien de la Wallonie





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Table des matières

| | | |
|--|---|-----------|
|  | Fiche de présentation de l'outil et de ses contenus. | 5 |
|  | Fiche introductive. | 9 |
| | → FI1 : Présentation de l'organisme à l'initiative de cet outil, des éléments qui ont conduit à son élaboration et liste des contributeurs. | 11 |
|  | Les 4 fiches contextuelles. | 15 |
| | → FC1 : Pourquoi promouvoir la sécurité à l'école ? | 17 |
| | → FC2 : Comment promouvoir la sécurité à l'école ? | 21 |
| | → FC3 : Les éléments clés pour une école promotrice de sécurité. | 25 |
| | → FC4 : Les repères épidémiologiques : caractéristiques des accidents à l'école. | 29 |
|  | Les 5 fiches théoriques. | 35 |
| | → FT1 : Accident ou traumatisme ? Définition et classification. | 37 |
| | → FT2 : La matrice de Haddon, un cadre conceptuel pour le contrôle des traumatismes. | 39 |
| | → FT3 : La prévention des traumatismes : définition et stratégies. | 45 |
| | → FT4 : La sécurité, le besoin de sécurité et le lien entre sécurité, santé et bien-être. | 49 |
| | → FT5 : La promotion de la santé et les écoles promotrices de santé : définition et éléments à prendre en considération. | 53 |
|  | Les 3 fiches ressources. | 57 |
| | → FR1 : Les éléments du développement de l'enfant de 3 à 12 ans comme potentiels facteurs de risque des traumatismes. | 59 |
| | → FR2 : Les stratégies en faveur du développement des aptitudes et des compétences des jeunes. | 67 |
| | → FR3 : Les déterminants de la santé et des comportements. | 71 |



Les 7 fiches pratiques.

77

- **FP1 : Check-list : Où en êtes-vous par rapport à la promotion de la sécurité dans votre établissement ? 79**
- **FP2 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la cour de récréation. 83**
- **FP3 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la salle de gymnastique. 93**
- **FP4 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors d'une journée sportive à l'école ou à l'extérieur. 101**
- **FP5 : La protection contre l'incendie. 109**
- **FP6 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors de l'utilisation de produits dangereux. 119**
- **FP7 : Les premiers secours. 129**



Les 2 fiches techniques.

139

- **FTe1 : Les services en charge de la sécurité des bâtiments, des locaux et du bien-être. 141**
- **FTe2 : Les aspects juridiques en matière de responsabilité lors de la survenue d'un accident. 147**



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Présentation de l'outil.

« À l'école, le jeune enfant doit pouvoir faire l'expérience d'activités nouvelles, correspondant aux capacités de son âge et dans un contexte de vie qui respecte à la fois ses rythmes, son besoin de sécurité, de continuité et d'affection. »¹

L'école est l'un des principaux lieux de vie pour tous les enfants, et ce dès leur plus jeune âge... Lieu de vie qui peut malheureusement aussi être un lieu d'accidents. Pendant la récréation, dans la salle de gym ou lors d'activités sportives... Les occasions de se faire « bobo » sont courantes. Fort heureusement, la plupart de ces « bobos » se limitent à des ecchymoses, des éraflures ou des écorchures... Ce sont d'ailleurs les plus fréquents, mais des accidents plus graves – conduisant à une foulure, à une entorse ou à une fracture, voire à un traumatisme crânien² ou à un décès - peuvent aussi survenir (mais fort heureusement moins fréquemment)...

La lecture de la presse quotidienne, peut nous donner des éléments d'informations liés à ces accidents scolaires aux issues dramatiques. Citons, à titre d'exemples le cas de cet élève de 7 ans qui, début 2018, a reçu un diagnostic de traumatisme crânien après avoir trébuché et heurté - avec la tête - un poteau en béton. Ou encore cette fois, toujours en 2018, où un élève de sixième, qui était tombé de trois étages, est décédé après une semaine dans le coma, suite à une chute d'une dizaine de mètres dans la cage d'escalier de son établissement scolaire. En 2014, c'est un enfant de 3 ans qui meurt après une chute dans la cour de récréation. En 2009, on a vu le décès d'un enfant de 3 ans, sur qui une étagère à roulettes à casiers ouverts, et non fixée au mur, est tombée (l'armoire est tombée sur lui alors qu'il jouait dans la classe). En 2002, un enfant de 10 ans, est décédé après avoir reçu sur lui la barre transversale d'un goal de football qui n'était pas attaché au sol et qui avait basculé sur l'enfant alors que celui-ci s'y était accroché. En 2000, c'est un enfant de 4 ans qui est mort écrasé sous la porte en verre de son école (la porte s'était délogée alors que la victime tentait de l'ouvrir à la sortie des classes)...

Tel qu'explicité dans la brochure *Mêmes en Santé*, éditée par l'ONE, « offrir un cadre sain et sécurisant, favorable à la santé et à l'épanouissement des enfants fait partie intégrante des préoccupations de tous ceux qui les accueillent lors d'activités collectives, que ce soit à l'école ou lors d'activités extra-scolaires et de loisirs »³. Dès lors, la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes peuvent être un élément de réponse aux préoccupations des acteurs du monde scolaire ; tels les pouvoirs organisateurs, les directeurs d'établissements, les enseignants, les éducateurs, les services de promotion de la santé à l'école (SPSE), les conseillers en prévention mais aussi les (associations de) parents.

→ Cet outil a donc été conçu pour rassembler des éléments permettant de faciliter la conception, la mise en place et le pilotage d'interventions qui visent la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes en milieu scolaire.



Organisé sous forme de fiches, il est une source de références contextuelles et théoriques pour acquérir des notions en matière de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes et une source proposant des repères pratiques pour agir de manière efficace.

Il est composé d'une fiche introductive, de 4 fiches contextuelles, de 5 fiches théoriques, de 3 fiches ressources, de 7 fiches pratiques et enfin, de 2 fiches techniques.

 **La fiche introductive, présente à la fois l'organisme à l'initiative de cet outil ainsi que la démarche qui a conduit à l'élaboration de celui-ci. Cette fiche se clôture par la liste des contributeurs.**

- Présentation de l'organisme à l'initiative de cet outil, des éléments qui ont conduit à son élaboration et la liste des contributeurs.

 **Les 4 fiches contextuelles, comme leur nom l'indique, posent le contexte, le cadre. Elles abordent les questions suivantes :**

- **FC1 :** Pourquoi promouvoir la sécurité à l'école ?
- **FC2 :** Comment promouvoir la sécurité à l'école ?
- **FC3 :** Les éléments clés pour une école promotrice de sécurité.
- **FC4 :** Les repères épidémiologiques : caractéristiques des accidents à l'école.

 **Les 5 fiches théoriques, donnent des informations théoriques sur les concepts clés de la promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes mais aussi de la promotion de la santé.**

- **FT1 :** Accident ou traumatisme ? Définition et classification.
- **FT2 :** La matrice de Haddon, un cadre conceptuel pour le contrôle des traumatismes.
- **FT3 :** La prévention des traumatismes : définition et stratégies.
- **FT4 :** La sécurité, le besoin de sécurité et le lien entre sécurité, santé et bien-être.
- **FT5 :** La promotion de la santé et les écoles promotrices de santé : définition et éléments à prendre en considération.

 **Les 3 fiches ressources, apportent des éléments complémentaires aux fiches contextuelles et théoriques. Elles abordent :**

- **FR1 :** Les éléments du développement de l'enfant de 3 à 12 ans comme potentiels facteurs de risque des traumatismes.
- **FR2 :** Les stratégies en faveur du développement des aptitudes et des compétences des jeunes.
- **FR3 :** Les déterminants de la santé et des comportements.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Office de la Naissance et de l'Enfance. Dossier pédagogique : *Dis, c'est quand que je vais à l'école* (2012).

Disponible sur <https://www.one.be/public/brochures/brochuredetail/brochure/dis-cest-quand-que-je-vais-a-lecole/>

(Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Un traumatisme crânien est « une lésion du cerveau, provoquée par un contact brusque entre la matière cérébrale et la boîte crânienne, dans le cadre d'un choc brutal qui peut provoquer également une fracture du crâne. Cette lésion endommage les cellules cérébrales ou neurones et leurs prolongements, dans une ou plusieurs régions du cerveau. Elle va, selon sa localisation, entraîner des séquelles plus ou moins nombreuses, plus ou moins intenses, visibles ou invisibles ». Définition issue de la fiche relative au traumatisme crânien publiée par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Disponible sur (utl raccourci) <https://bit.ly/2SYXEE4> (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Lu sur le site <http://www.momesansante.be/>, le site de l'Office de la Naissance et de l'Enfance dédié à la brochure *Môme en santé* (édition 2017), qui se veut « une base de réflexion, de recommandations et mesures à prendre pour assurer au mieux des conditions favorables à la santé des enfants de 3 à 18 ans en collectivité ». (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES
GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire
1^{ère} édition - 2020



LA FICHE INTRODUCTIVE

→ FI1 : Présentation de l'organisme à l'initiative de cet outil, des éléments qui ont conduit à son élaboration et liste des contributeurs.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

- **Présentation de l'organisme à l'initiative de cet outil, des éléments qui ont conduit à son élaboration et liste des contributeurs.**

Brève présentation de l'asbl Educa Santé, organisme à l'initiative de cet outil

Fondée en 1980, l'asbl Educa Santé a une mission de promotion de la santé et de la sécurité concrétisée par la conception, l'implantation, la coordination et l'évaluation de programmes, le conseil, la formation et l'accompagnement d'acteurs et d'actions.

Les priorités de l'asbl se traduisent au travers de publics vulnérables que sont les enfants (au domicile et aux abords), les jeunes (en milieu scolaire et des loisirs) et les aînés (par la prévention des chutes et le maintien de l'autonomie) mais aussi par des stratégies et des services :

- Sensibilisation par la communication d'information à destination des médias, des professionnels et des relais, des responsables institutionnels et des publics concernés.
- Formation des acteurs professionnels et futurs professionnels du secteur médical et paramédical, du secteur de l'éducation, de l'aide à l'enfance, de l'aide à domicile ; et des acteurs non professionnels (bénévoles, aidants proches, relais...).
- Appui aux projets et aux actions par l'accompagnement des étapes du projet, la mise à disposition de ressources et d'outils pédagogiques, la mise en réseau et le partage d'expériences.
- Partenariat intersectoriel, mobilisation communautaire et participation des acteurs y compris des usagers et habitants.
- Création et implantation de démarches, de programmes et d'outils de promotion de la santé et de la sécurité.
- Mise en œuvre de recherches et de recherches-action en vue de produire des données, d'identifier les bonnes pratiques et leur adaptation aux différents contextes.

En plus de son site internet, l'asbl est présente sur les réseaux sociaux via 4 pages Facebook thématiques

-  Prévention des traumatismes des enfants
-  Bien-être émotionnel des enfants
-  Réduction des conduites à risque chez les jeunes
-  Maintien de l'autonomie des aînés

L'asbl gère aussi 2 sites web spécifiques :

- www.estimesoietdesautres.be
- www.preventionsuicide.info



Les éléments qui ont conduit à l'élaboration de l'outil

Un intérêt pour le milieu scolaire qui ne date pas d'hier...

Fin des années nonante, est publié par le Ministère de la Communauté française le document « Programme quinquennal et législation de promotion de la santé de la Communauté française 1998-2003 »¹. Ce document était l'aboutissement de la réforme du secteur de la promotion de la santé, initiée par le décret du 14 juillet 1997². Au sein de ce document, des « problèmes de santé prioritaires »³, dont les « accidents » et des « populations prioritaires »⁴, dont la « population scolaire » avaient été identifiés. L'association Educa Santé est alors subventionnée pour la coordination et la mise en œuvre d'un programme d'actions et de recherches⁵.

Dans le 2^{ème} Programme quinquennal de promotion de la santé 2004-2008^{6,7}, c'est la notion de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes qui est inscrite comme thématique de santé prioritaire ; et comme dans le plan précédent, l'école devait faire « l'objet d'une attention particulière » en tant que milieux de vie prioritaires « *étant donné la compétence des Communautés en matière d'enseignement et la 'disponibilité' du public de 6 à 18 ans soumis à l'obligation scolaire* »⁸.

C'est dans ce cadre qu'a été impulsée en 2005, une recherche conjointe entre l'asbl Educa Santé et le Centre d'Études & de Recherches en Santé Publique de l'ULB. Cette recherche⁹ visait dans un premier temps à dresser un inventaire des compagnies d'assurances qui assurent les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, à inventorier les spécificités de leurs supports de collecte de données et à négocier avec elles les conditions d'accès aux données pour une analyse épidémiologique approfondie. En 2006, des données issues de 2 compagnies d'assurances ont pu être analysées¹⁰ afin de répondre à deux objectifs principaux qui était (1) d'étudier les lieux de survenue des accidents, les mécanismes qui ont conduit à ces accidents, les parties du corps atteintes et les types de lésions observées et (2) étudier les variables associées aux traumatismes, affectant d'une part la région de la tête¹¹ et d'autre part les membres supérieurs ou inférieurs¹².

Un processus qui prend du temps...

Suite à cette recherche épidémiologique, une phase opérationnelle a pu démarrer.

Un outil à destination des enfants...

Une des premières actions entreprises a consisté en l'élaboration, la rédaction et la diffusion d'une brochure à destination des enfants intitulée « Moi aussi, j'agis pour ma sécurité¹³ ». Les objectifs principaux de cet outil sont d'aider les enfants à repérer des situations dangereuses, à prendre connaissance des moyens pour éviter un accident, ou comment en diminuer fortement les conséquences.

Un outil à destination des acteurs du monde scolaire qui souhaitent engager une démarche de promotion de la santé de jeunes en âge d'être scolarisés...

En 2008, l'asbl Educa Santé a participé à l'élaboration du « Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risques et la santé : agir en milieu scolaire »¹⁴. Cet ouvrage proposait une synthèse en français de la littérature scientifique internationale concernant les interventions de prévention des conduites à risque ; ces comportements qui peuvent affecter la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. Il traite en particulier de la violence (contre soi ou les autres), de l'usage de substances psychoactives, des comportements dangereux sur la route ou durant les loisirs et des comportements sexuels à risque.

Un outil à destination des acteurs du monde scolaire qui souhaitent s'engager en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes...

En 2015, un séminaire a réuni, pendant plusieurs jours autour d'une même table, des membres de l'asbl Educa Santé, des chercheurs universitaires, des membres des services de promotion de la santé à l'école ainsi qu'un conseiller en prévention, un avocat et un agent d'une compagnie d'assurance.



L'objectif était d'échanger sur le thème de l'école comme cadre de vie favorable à la sécurité des élèves. Au cours de ce séminaire une réflexion a été menée autour de « fiches opérationnelles pour l'enseignement fondamental ». Ces fiches trouvent leur origine dans le cadre de visites annuelles de bâtiments scolaires effectuées par les services de promotion santé à l'école¹⁵. Au cours de ces visites, un sondage qualitatif avait pu être effectué auprès des directions d'établissements scolaires sur la place de la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes dans les projets d'école.

Suite au séminaire les fiches ont été retravaillées afin d'être présentées en première relecture à quelques acteurs du milieu scolaire. Les commentaires ont été intégrés, le document a ensuite été retravaillé, remis à jour et relu...

Le fruit de ce travail de réflexion, d'élaboration, d'écriture, de lecture, de réécriture, de relecture et de validation... Vous l'avez devant vous...

La liste des contributeurs

La liste de noms ci-dessous, présentée par ordre alphabétique, reprend les différentes personnes ayant contribué à l'élaboration, la rédaction et/ou à la révision de cet outil.

- **BANTUELLE** Martine, Licenciée en politique économique et sociale, Directrice d'Educa Santé asbl
- **DE RIDDER** Lina, Conseiller juridique, CI Assurances
- **GANDIBLEUX** Natalie, Infirmière licenciée en santé publique, Service PSE
- **GUÉRIN** Nathalie, Graphiste, Educa Santé asbl
- **KEMPENERS** Jean-Marie, Conseiller en prévention
- **LAURENT** David, Avocat
- **RIEZ** Delphine, Diététicienne, Directrice d'un service PSE
- **SADZOT** Chantal, Infirmière, Directrice d'un service PSE
- **SENTERRE** Christelle, Docteur en santé publique, Educa Santé asbl
- **SENTERRE** Isabelle, Psychopédagogue, Directrice d'une école fondamentale
- **SITARZ** Caroline, Master en santé publique, Educa Santé asbl



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1- Ministère de la Communauté française. Programme quinquennal et législation de promotion de la santé de la Communauté française 1998-2003. Disponible sur http://sante.wallonie.be/sites/default/files/programme98%2003_0.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2- Le «Décret portant organisation de la promotion de la santé en Communauté française» est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/20356_002.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3- À côté des accidents, les autres problèmes de santé prioritaires identifiés étaient les maladies infectieuses, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les assuétudes et les problèmes de santé mentale.

4- À côté de la population scolaire, les autres populations prioritaires étaient « les populations fragilisées » et « la naissance et l'enfance ».

5- Sur la problématique de santé prioritaire « accidents » mais pour l'ensemble des populations prioritaires.

6- Ministère de la Communauté française. Programme quinquennal de promotion de la santé. 2004-2008. Disponible sur http://sante.wallonie.be/sites/default/files/PQ20042012_0.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

7- Pour en savoir plus sur ce que contenait ce programme, voir l'article de Christian De Bock intitulé « Le Programme Quinquennal de Promotion de la Santé 2004-2008 de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles » publié en 2004 dans la Revue Education Santé. L'article est disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2z29oP4> (Dernier accès le 11/03/2020)

8- Lu dans l'article de C. De Bock cité ci-dessus.

9- Plus d'informations sur cette recherche via la page du site Educa Santé dédié à la prévention des traumatismes en milieu scolaire : <https://www.educasante.org/programmes/prevention-des-traumatismes-en-milieu-scolaire/> (Dernier accès le 11/03/2020)

10- À notre connaissance il s'agissait d'une première en Fédération Wallonie-Bruxelles car ce type de collaboration (assurances – unité de recherche universitaire) n'avait jamais existé dans le cadre de l'étude des traumatismes scolaires.

11- Ce siège anatomique a été choisi puisque les conséquences d'un traumatisme à la tête peuvent être très graves. « Le traumatisme crânien, par exemple, peut entraîner, en plus de ses effets immédiats, de graves complications pouvant s'accroître avec le temps peuvent être graves. » (Extrait de Senterre C. Epidémiologie des accidents et traumatismes survenant dans le cadre scolaire en Communauté française de Belgique. Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies en sciences de la santé publique. Septembre 2006. Université Libre de Bruxelles.)

12- Ces régions anatomiques ont été choisies car « il est reconnu que l'appareil locomoteur de l'enfant est particulièrement fragile et que des atteintes de celui-ci peuvent avoir des conséquences néfastes et même parfois irréversibles » (Extrait de – voir ci-dessus).

13- La brochure est disponible en format pdf sur le site d'Educa Santé via l'adresse : <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/03/JDE.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

14- Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre experts de 4 pays que sont la Belgique, la France, la Suisse et le Canada. Le référentiel est disponible en intégralité via le lien <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/03/ComportRisque1.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

15- Ces visites de bâtiments sont inscrites dans les missions des PS : « Le médecin scolaire procède à une visite générale des bâtiments (classes, cantines, cours de récréation, installations sanitaires, ...). Son attention se porte sur la sécurité, l'hygiène et le bien-être des élèves. Cette visite est complémentaire à celles d'autres partenaires externes (Services Internes et Externes de Prévention et de Protection au Travail, AFSCA, services régionaux d'incendie,...). Lu dans le dépliant « La promotion de la santé à l'école » édité en 2018 par l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Le dépliant est disponible sur https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/PSE_depliant_2018.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES
GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire
1^{ère} édition - 2020



LES FICHES CONTEXTUELLES

- FC1 : Pourquoi promouvoir la sécurité à l'école ?
- FC2 : Comment promouvoir la sécurité à l'école ?
- FC3 : Les éléments clés pour une école promotrice de sécurité.
- FC4 : Les repères épidémiologiques : caractéristiques des accidents à l'école.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Pourquoi promouvoir la sécurité à l'école ?

Pour répondre à une problématique de santé publique, pour valoriser l'idée que les traumatismes sont évitables... Mais aussi pour répondre à une préoccupation des acteurs de l'école et pour faire de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité.

Pour répondre à une problématique de santé publique

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « les traumatismes, qui représentent 9 % de la mortalité à l'échelle mondiale, sont une menace pour la santé publique dans tous les pays. Selon les estimations, les traumatismes entraînent, outre les décès, des dizaines d'hospitalisations, des centaines d'admissions aux urgences et des milliers de rendez-vous chez le médecin. »¹

En Wallonie, en 2015², les traumatismes représentaient, tous âges confondus, 7% de la mortalité totale³. Chez les enfants de 1 à 14 ans, 45 décès sur 100 étaient dû à des causes dites « non naturelles »⁴ tandis que chez les 15 – 24 ans, les traumatismes étaient responsables de 63% des décès.

Selon l'enquête de santé réalisée en 2013⁵ dans toute la Belgique, 7% de la population déclarait avoir été victime, dans les 12 mois qui précédaient l'enquête, d'un accident ayant nécessité des soins médicaux. Le risque d'encourir un accident nécessitant des soins est plus élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans (10%) et les aînés de 75 ans et plus (9%). Dans 56% des cas, les accidentés ont dû être admis à l'hôpital ou dans un autre établissement de soins tandis que dans les 44% restant, une hospitalisation n'a pas été nécessaire bien qu'un médecin ou un infirmier ait dû prodiguer des soins⁶.

Le type d'accident encouru varie en fonction du sexe ou de l'âge et est sans doute lié aux activités particulières à chaque étape de la vie. Dès lors, les accidents à l'école sont plus fréquemment rapportés chez les plus jeunes. En se concentrant sur les enfants en âge scolaire, on constate que 2,3% des jeunes dans le groupe d'âge des 6-24 ans ont rapporté avoir été blessés accidentellement à l'école dans l'année qui a précédé l'interview.

La distribution des victimes de blessures accidentelles à l'école montre que quasi la moitié (49,5%) des victimes ont entre 12 et 18 ans tandis qu'environ 4 victimes sur 10 (42,3%) ont entre 6 et 11 ans (voir le tableau 1).



Tableau 1 : Distribution des victimes de blessures accidentelles à l'école, selon l'âge et le sexe, chez les enfants / jeunes en âge scolaire.

| Groupes d'âge | Garçons | Filles | Total |
|---------------|---------------|---------------|----------------|
| 6 – 11 ans | 16,9 % | 25,4 % | 42,3 % |
| 12 – 18 ans | 35,6 % | 13,9 % | 49,5 % |
| 19 – 24 ans | 4,9 % | 3,3 % | 8,2 % |
| TOTAL | 57,4 % | 42,6 % | 100,0 % |

(Tableau extrait du Plan de prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé⁷)

Pour valoriser l'idée que les traumatismes sont évitables

Contrairement à ce qui est généralement véhiculé, les traumatismes, qu'ils soient intentionnels (par ex : les conduites à risques, la violence envers soi ou envers les autres) ou non intentionnels (comme une chute, une glissade), peuvent faire l'objet d'une prévention. La prévention des traumatismes repose sur des mesures qui cherchent à éviter qu'ils se produisent et sur des mesures qui cherchent à atténuer leurs éventuelles conséquences physiques, mentales ou sociales lorsqu'ils se sont produits. Les traumatismes sont causés par de multiples facteurs, ce qui implique une prévention qui mobilise différents secteurs.

C'est à la toute fin des années nonante que la prévention des traumatismes est devenue une priorité de santé publique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci s'est alors retrouvée inscrite, à côté, entre autres, de la promotion de l'activité physique, de la promotion du bien-être et de la santé mentale ou encore de la santé de la petite enfance comme thématique prioritaire dans les différents programmes quinquennaux de promotion de la santé qui furent élaborés.

Vingt ans après, une nouvelle « analyse des contextes institutionnel et épidémiologiques relatifs aux principales données en termes de mortalité et de morbidité en Wallonie » a permis « d'identifier des problématiques de santé prioritaires pour la Wallonie ». La prévention de traumatismes et la promotion de la sécurité figurent toujours au rang d'axe thématique prioritaire dans le nouveau Plan Wallon de Prévention et de Promotion de la Santé⁸...

Pour répondre à une préoccupation des acteurs de l'école

Comme le rappelle le Bureau Suisse de prévention des accidents⁹ « les écoles sont simultanément un espace de vie et un lieu d'apprentissage. Tous les acteurs (autorités, direction de l'école, enseignants, concierges) devraient donc veiller à ce que l'espace de vie (l'infrastructure) et l'apprentissage (les activités) soient surs ». Ces mêmes membres de la communauté scolaire doivent donc « veiller, dans le cadre de leur activité professionnelle, à l'intégrité physique et psychique des personnes qui leur sont confiées. Cela implique de surveiller les élèves et de prendre toute mesure pour les protéger et leur éviter d'éventuels dommages »¹⁰.

De nombreuses initiatives en faveur de la santé et de la sécurité en milieu scolaire sont donc souvent mises en œuvre par différents acteurs internes ou externes à l'école. Pour être efficaces, ces initiatives demandent coordination, mobilisation intersectorielle, cohérence et suivi. Ces exigences sont parfois difficiles à rencontrer.



Pour faire de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité

L'école contribue à la promotion de la santé en favorisant l'adoption, par tous les élèves, de modes de vie sains, en leur offrant un cadre favorable à la santé et en instaurant un environnement physique et social salubre et sûr. Par ces actions et missions, l'école contribue aussi à la réussite éducative et à la prévention des comportements à risque.

L'école est un lieu de vie identifié comme le centre d'interventions et de stratégies efficaces qui permet d'atteindre la grande majorité des enfants. Les interventions qui seront mises en place dans le milieu scolaire ne chercheront pas à supprimer tous les risques ou toutes les prises de risque par les élèves, mais à limiter les causes de traumatismes et à prévenir les conséquences de ceux-ci sur le développement de l'enfant et du futur adolescent.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Thèmes de santé : Traumatismes. <https://www.who.int/topics/injuries/fr/> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - 2015 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des données de mortalité accessibles.

3 - SPMA, Standardized Procedures for Mortality Analysis - Belgium. <https://spma.wiv-isp.be/SitePages/Home.aspx> (Dernier accès le 11/03/2020)

4 - En opposition à « la mort [...] dite naturelle (qui) elle résulte d'un état pathologique ou physiologique connu ou non ». Police scientifique. Médecine Légale – Les différents types de mort. <https://www.police-scientifique.com/medecine-legale/differents-types-de-mort> (Dernier accès le 11/03/2020)

5 - La Direction Scientifique Epidémiologie et santé publique de Sciensano organise périodiquement depuis 1997 des Enquêtes de Santé auprès de la population de Belgique. « Le but de ces enquêtes est d'évaluer l'état de santé générale et d'identifier les principaux problèmes de santé, ainsi que les modes de vie et comportements qui pourraient les influencer ». Les résultats de l'enquête de 2013 sont les derniers disponibles actuellement <https://his.wiv-isp.be/fr/SitePages/Accueil.aspx> (Dernier accès le 11/03/2020)

6 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé. <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

7 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 1 : Définition des priorités en santé. <http://sante.wallonie.be/sites/default/files/plan-pr%C3%A9vention-janvier%202017-final-2.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

8 - Plan prévention et promotion de la santé en Wallonie. Partie 2 : Référentiel pour l'action. (url raccourci) <https://bit.ly/2WsYoDi> (Dernier accès le 11/03/2020)

9 - Le Bureau de prévention des accidents est un centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. <https://www.bfu.ch/fr/le-bpa/a-propos-du-bpa/portrait> (Dernier accès le 11/03/2020).

10 - Bureau de prévention des accidents. Prévention des accidents dans les écoles. Informations et instructions à l'intention des directions d'école, responsables de la santé et membres des autorités. https://www.bfu.ch/media/bg4liqxi/2016_anleitung_information_fuer_schulen_de_ohne-korr-bs_def_fr.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Comment promouvoir la sécurité à l'école ?

En faisant de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité et en proposant aux acteurs de l'école, un guide de référence théorique et pratique pour l'action en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes.

La promotion de la sécurité est un concept qui émerge de l'application du processus de promotion de la santé au champ des traumatismes.

« La promotion de la sécurité est un processus que les individus, les communautés, les gouvernements et les autres organisations, incluant les entreprises privées et les organisations non gouvernementales (ONG), appliquent, au niveau local, national et international, pour développer et maintenir la sécurité.

Ce processus est composé de tous les efforts consentis pour modifier les structures, l'environnement (physique, social, technologique, politique, économique et organisationnel) ainsi que les attitudes et les comportements ayant trait à la sécurité ».¹

La promotion de la sécurité est une responsabilité partagée par tous (les gouvernements, les autres organisations et la population).

Le processus de promotion de la sécurité nécessite une approche intersectorielle et comprend des activités qui renforcent les compétences d'un milieu de vie (comme l'école). Il repose sur une participation active des personnes qui y vivent tant dans la définition des objectifs à poursuivre pour améliorer la sécurité que dans le choix des solutions.



Faire de l'école un milieu de vie promoteur de santé et de sécurité

« Un milieu de vie promoteur de santé peut être défini comme un milieu de vie où sont mises en œuvre des stratégies pour promouvoir un milieu sain et sécuritaire, de saines habitudes de vie, et un environnement physique et psychosocial favorisant le bien-être et la santé, le tout dans une organisation apprenante et performante. »²

Étant l'un des milieux de vie principaux des enfants, l'école est « susceptible d'apporter une contribution significative à la santé et au bien-être des élèves [...]. En effet, un nombre croissant de données recueillies à l'échelle internationale [...] attestent que la santé et l'éducation sont inextricablement liées l'une à l'autre [...] et qu'une promotion active de la santé à l'école améliore les résultats à la fois en termes d'éducation et de santé. »³



Selon le Service de Promotion de la Santé à l'École de Strépy-Bracquegnies, promouvoir la santé à l'école permet d'une part aux élèves de s'approprier des connaissances, des savoir-faire et des savoir-être pour prendre soin de leur propre santé ; d'autre part d'agir sur l'environnement scolaire pour le rendre favorable à la santé de ceux qui y vivent. Il s'agit aussi de faire participer activement la communauté scolaire (enseignants, parents, élèves, services externes à l'école...) à la réalisation de projets de prévention et de protection de la santé physique, mentale et sociale des élèves⁴.

Les interventions qui sont mises en place dans le milieu scolaire ne chercheront pas à supprimer tous les risques ou toutes prises de risque par les élèves, mais à limiter les causes de traumatismes et à prévenir les conséquences de ceux-ci sur le développement de l'enfant et du futur adolescent.

Enfin, « *la promotion de la santé et la prévention des accidents dans les écoles revêtent une importance d'autant plus élevée qu'elles peuvent y atteindre presque tous les enfants et les jeunes, quels que soient leur origine et leur statut social* »⁵.



Proposer, aux acteurs de l'école, un outil de référence théorique et pratique pour l'action en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes

Cet outil a été conçu pour rassembler, en un même endroit, des éléments permettant de faciliter la conception, la mise en place et le pilotage d'interventions qui visent la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes.

Il se veut être à la fois, une source de références théoriques et contextuelles⁶ pour acquérir des notions en matière de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes ; mais aussi une source proposant des repères pratiques pour agir de manière efficace en milieu scolaire.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Organisation Mondiale de la Santé. Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels (1998). Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020).

2 - The Health Communication Unit. University of Toronto. An Introduction to Comprehensive Workplace Health Promotion (2004). http://www.mentalhealthpromotion.net/resources/intro_to_workplace_health_promotion_v11final.pdf (Dernier accès le 11/03/2020).

3 - Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES). Vers des écoles promotrices de santé : lignes directrices pour la promotion de la santé à l'école. 2^{ème} version du document précédemment intitulé « Protocoles et lignes directrices pour les écoles promotrices de santé » (2009). https://www.iuhpe.org/images/PUBLICATIONS/THEMATIC/HPS/HPSGuidelines_FR.pdf (Dernier accès le 11/03/2020).

4 - Service de Promotion de la Santé à l'École de Strépy-Bracquegnies. <http://www.ecolesante.be/fr/missions-promotion-sante-ecole> (Dernier accès le 11/03/2020)

5 - Bureau de prévention des accidents. Prévention des accidents dans les écoles. Informations et instructions à l'intention des directions d'école, responsables de la santé et membres des autorités (2016). https://www.bfu.ch/media/bg4ligxi/2016_anleitung_information_fuer_schulen_de_ohne-korr-bs_def_fr.pdf (Dernier accès le 11/03/2020).

6 - Les références théoriques et contextuelles sont utiles à la création de lignes de conduite claires qui favorisent (entre autres) la communication entre les acteurs et la mobilisation de tous autour d'un projet ou d'un objectif commun. Elles permettent de structurer la réflexion, de donner du sens à l'action en apportant des informations sur le comment et le pourquoi un tel projet est développé au sein d'un milieu de vie comme l'école. Elles aident à mieux comprendre les problématiques et augmentent les connaissances de tous.



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les éléments clés pour une école promotrice de sécurité.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, une **École - Santé** est une « école qui renforce constamment son aptitude à être un cadre sain de vie, d'apprentissage et de travail. Pour atteindre le but énoncé dans cette définition, une école-santé incite les fonctionnaires responsables de la santé et de l'enseignement, les enseignants, les élèves, les parents et les notables locaux à déployer des efforts pour promouvoir la santé. Elle favorise la santé et l'apprentissage par tous les moyens qui sont à sa disposition et s'efforce d'offrir un cadre favorable à la santé et un ensemble de programmes et de services scolaires essentiels d'éducation pour la santé et de promotion de la santé. Une école-santé met en œuvre des politiques, des pratiques et d'autres mesures propices à l'estime de soi des individus, offre de multiples possibilités de succès et tient dûment compte des efforts et des bonnes intentions, ainsi que des réalisations personnelles. Elle s'emploie à améliorer non seulement la santé des élèves mais aussi celle du personnel scolaire, des familles et des membres de la communauté, et coopère avec les notables locaux pour les aider à comprendre comment la communauté contribue à la santé et à l'instruction. L'initiative mondiale Écoles-santé de l'OMS vise à aider toutes les écoles à devenir des écoles santé, par exemple en encourageant et en soutenant des réseaux internationaux, nationaux et sous-nationaux d'écoles-santé et en contribuant à renforcer les capacités nationales de promotion de la santé à l'école »¹.

Comme explicité dans le document « Promouvoir la santé à l'école : des preuves à l'action »², l'approche « école promotrice de santé » est fondée sur les principes de la Charte d'Ottawa³ pour la Promotion de la santé de l'OMS et elle comporte 6 composantes essentielles ; à savoir : des politiques pour des écoles en santé, l'environnement physique de l'école, l'environnement social de l'école, les compétences individuelles en matière de santé et de capacité à agir, des liens communautaires et des services de santé.



En transposant ces éléments au concept de promotion de la sécurité, nous considérons que pour être une **école promotrice de sécurité**, une école doit mener des actions dans les six domaines suivants :

- **1. La décision de prendre en compte la « sécurité de tous » dans le projet d'établissement.**
La décision de promouvoir la sécurité est portée et valorisée par le pouvoir organisateur, la direction de l'école ainsi que tous les adultes agissant auprès des enfants au sein de l'établissement scolaire. Cette décision se trouve déclinée dans le projet d'établissement ou dans une charte spécifique (par exemple). La « sécurité » est reconnue comme contribuant à la promotion de la santé mentale, physique, sociale et au bien-être des élèves et des personnes qui les entourent.
- **2. Le développement d'un environnement physique sain** qui permet de prévenir et de contrôler les risques de traumatismes par des aménagements adéquats (revêtement de sol non glissant, limitation de vitesse, système de protection individuel accessible, prévention du risque incendie...).
- **3. Un environnement humain et social** qui valorise les relations non-violentes et assure une présence bienveillante des adultes auprès des enfants.
- **4. Le développement des compétences des élèves et des adultes** par la mise en place de programmes et d'actions éducatives relatives à la sécurité personnelle, à la non-violence...
- **5. Le développement de partenariats**, et de collaborations entre les enseignants, les élèves, le personnel technique, les parents, le Conseil de participation et les services ressources externes à l'école (pompiers, services techniques spécialisés, Comités de quartiers...) permettant de soutenir la participation et l'engagement de tous dans la promotion de la sécurité. Ces acteurs peuvent notamment se rencontrer au sein des « Cellules bien-être »⁴.
- **6. Une collaboration avec les services chargés de la Promotion de la Santé à l'École (PSE) et les Centres psycho-médi-co-sociaux (CPMS).** Les missions de ces services sont définies par les décrets du 1 décembre 2001 et du 16 mai 2002 et précisées par divers arrêtés d'exécution. Ces services ont pour mission (entre autres) de promouvoir la santé au regard de l'école, des élèves-étudiants, de leur famille et de la communauté éducative au sens large.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Union internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES). Promouvoir la santé à l'école : des preuves à l'action.

Disponible sur https://www.iuhpe.org/images/PUBLICATIONS/THEMATIC/HPS/Evidence-Action_FR.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Cette charte « pour l'action » a été élaborée et adoptée (en 1986) par les 212 délégués de 38 pays. Elle rappelle que « la promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci », la santé étant définie « comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci »... « Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. » La charte présente les stratégies et méthodes fondamentales de promotion de la santé considérées comme indispensables à l'accomplissement de tout progrès. Le texte original de la Charte est disponible dans son intégralité sur le site de l'OMS http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

4 - Le projet-pilote « Cellule Bien-être » a été lancé pendant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Il s'adressait à tous les établissements scolaires de la Communauté française, de tous types d'enseignement, de tous niveaux et de tous réseaux. « Concrètement, une cellule bien être est un groupe local de coordination qui réunit des intervenants internes et externes à l'école (chefs d'établissements, enseignants, éducateurs, membres des équipes des centres psycho médico sociaux - CPMS et des services de promotion de la santé à l'école - SPSE, élèves). Ce groupe se réunit régulièrement pour aider le chef d'établissement à définir les lignes de force de son école en matière de santé et de bien-être. Il dynamise donc la promotion de la santé et du bien-être durant le temps scolaire, identifie les ressources internes et externes auxquelles faire appel, tout en prenant en compte les problématiques spécifiques de l'établissement ». Vandoorne C, Miermans MC, Absil G. Belgique francophone : une évaluation des « cellules bien-être » en milieu scolaire. La Santé en action (2018) N°445.

Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2WvYIRQ> (Dernier accès le 11/03/2020) et Projet pilote « Cellule bien-être » de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Disponible sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26609> (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les repères épidémiologiques : caractéristiques des accidents à l'école.

Alors que tout accident survenant dans le cadre scolaire doit être déclaré auprès d'un organisme assureur, peu d'informations sur les circonstances de survenue et les conséquences de ces accidents sont disponibles. Afin de mieux documenter cette problématique, une étude, unique en son genre, a été menée conjointement par l'asbl Educa Santé et le Centre d'Etudes et de Recherches en Santé Publique de l'ULB (CERESP)¹. Celle-ci a permis d'étudier, en détails, les informations contenues dans un peu plus de 1500 déclarations d'accidents².

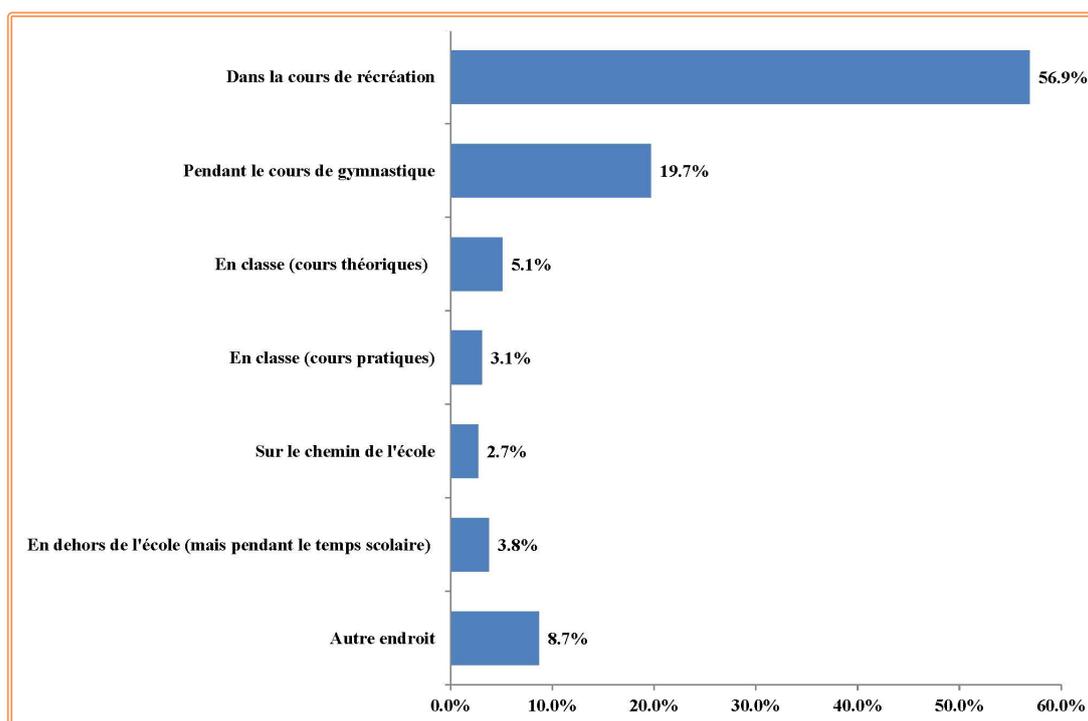
Ces déclarations d'accidents concernaient plus les garçons que les filles (61.3% de garçons contre 38.7% de filles) et les 4 principaux groupes d'âge étaient distribués comme suit : 25.9% d'enfants en dessous de 6 ans, 29.4% entre 6 et 9 ans, 26.9% entre 10 et 12 ans et 17.8% de jeunes accidentés de 13 ans et plus.



Lieux de l'accident

Les deux principaux lieux de blessures étaient la cour de récréation (56,9%) et le cours d'éducation physique (19,7%). On peut également constater que 2,7% des blessures se sont produites sur le chemin de l'école (Figure 1). Les lieux de survenue varient en fonction de l'âge de l'enfant. On retrouve plus d'accidents de gymnastique chez les plus âgés et plus d'accidents de cour de récréation chez les plus jeunes (Tableau 1).

Figure 1. Lieux de survenue des accidents



(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Tableau 1. Répartition des lieux de survenue selon les groupes d'âges

| | Groupes d'âges | | | |
|----------------------------|----------------|-----------|-------------|-------------|
| | < 6 ans | 6 – 9 ans | 10 – 12 ans | 13 ans et + |
| Dans la cour de récréation | 61.7% | 71.9% | 62.5% | 17.0% |
| Pendant la gymnastique | 7.4% | 14.6% | 22.9% | 41.5% |
| En classe | 14.3% | 4.5% | 2.5% | 14.1% |
| Autres endroits | 16.6% | 9.0% | 12.1% | 27.4% |

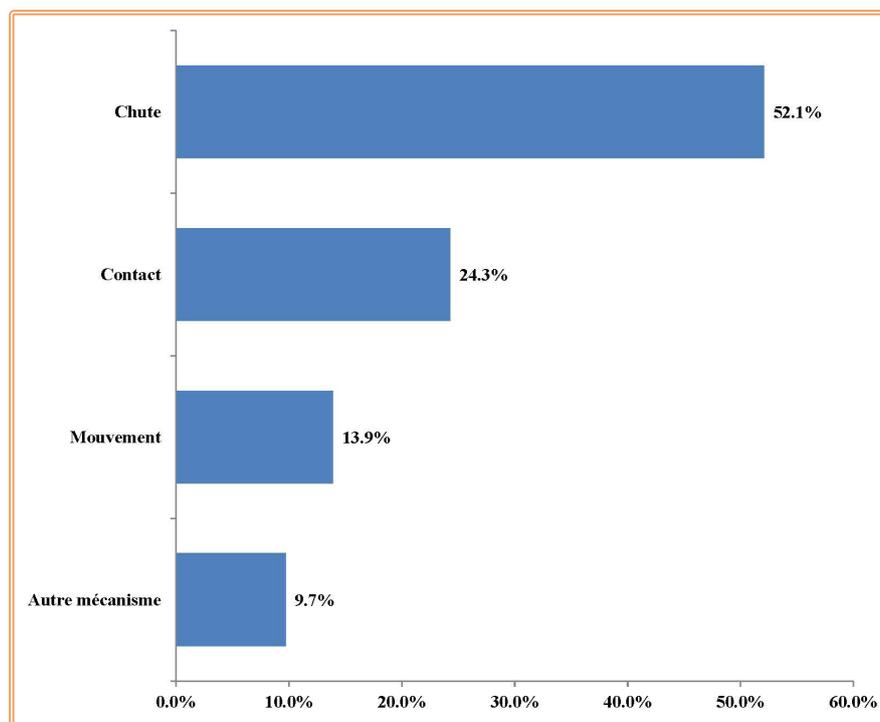
(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Mécanismes des traumatismes

Les chutes étaient retrouvées dans un peu plus de la moitié des situations (52.1%) (Figure 2) et on observait une diminution de la proportion de chutes à mesure que l'âge augmentait : il y a moins de chutes chez les plus âgés, au profit des mécanismes de mouvements. (Tableau 2)

Figure 2. Mécanismes de survenue des accidents



(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Tableau 2. Répartition des mécanismes de survenue selon les groupes d'âges

| | Groupes d'âges | | | |
|-----------------|----------------|-----------|-------------|-------------|
| | < 6 ans | 6 – 9 ans | 10 – 12 ans | 13 ans et + |
| Chute | 65.8% | 52.9% | 46.4% | 39.7% |
| Contact | 21.8% | 25.9% | 26.8% | 21.8% |
| Mouvement | 4.5% | 13.5% | 19.2% | 20.1% |
| Autre mécanisme | 7.8% | 7.7% | 7.6% | 18.4% |

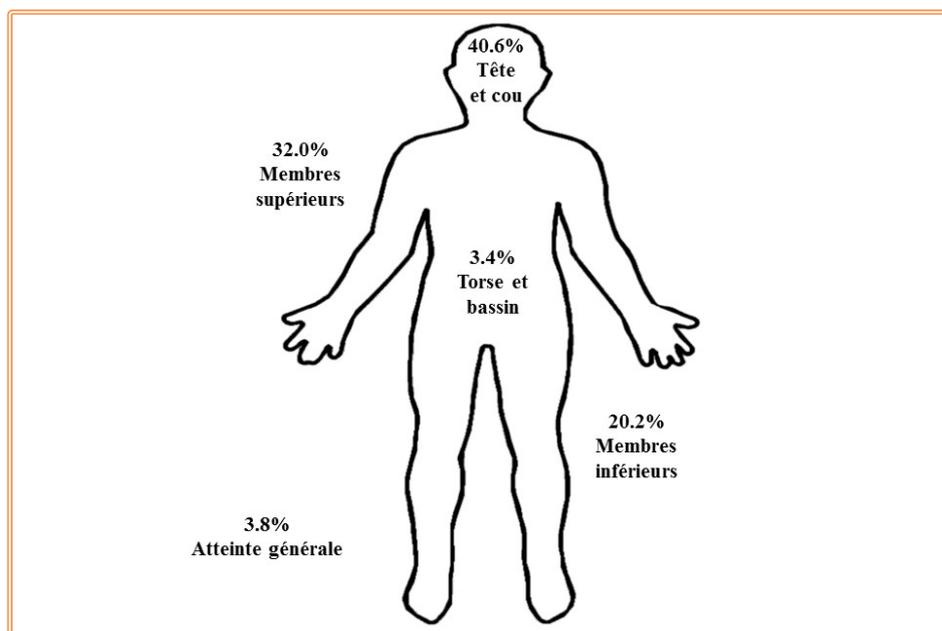
(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. *Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420.*)



Parties de corps atteintes

Les membres étaient atteints dans quasi un accident sur deux : 32.0% d'atteintes aux membres supérieurs et 20.2% d'atteintes aux membres inférieurs (Figure 3). En ce qui concerne les atteintes de la tête et du cou, on note une diminution de celles-ci à mesure que l'âge augmente : les plus petits sont plus souvent atteints à la tête que les plus âgés (Tableau 3).

Figure 3. Parties de corps atteintes



(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. *Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420.*)



Tableau 3. Répartition des parties de corps lésées selon les groupes d'âges

| | Groupes d'âges | | | |
|--------------------|----------------|-----------|-------------|-------------|
| | < 6 ans | 6 – 9 ans | 10 – 12 ans | 13 ans et + |
| Tête et cou | 70.4% | 48.6% | 20.8% | 13.7% |
| Membres supérieurs | 17.6% | 27.8% | 45.9% | 39.1% |
| Torse et bassin | 2.1% | 3.1% | 3.7% | 5.6% |
| Membres inférieurs | 7.0% | 17.7% | 25.9% | 34.8% |
| Atteinte générale | 2.9% | 2.9% | 3.7% | 6.9% |

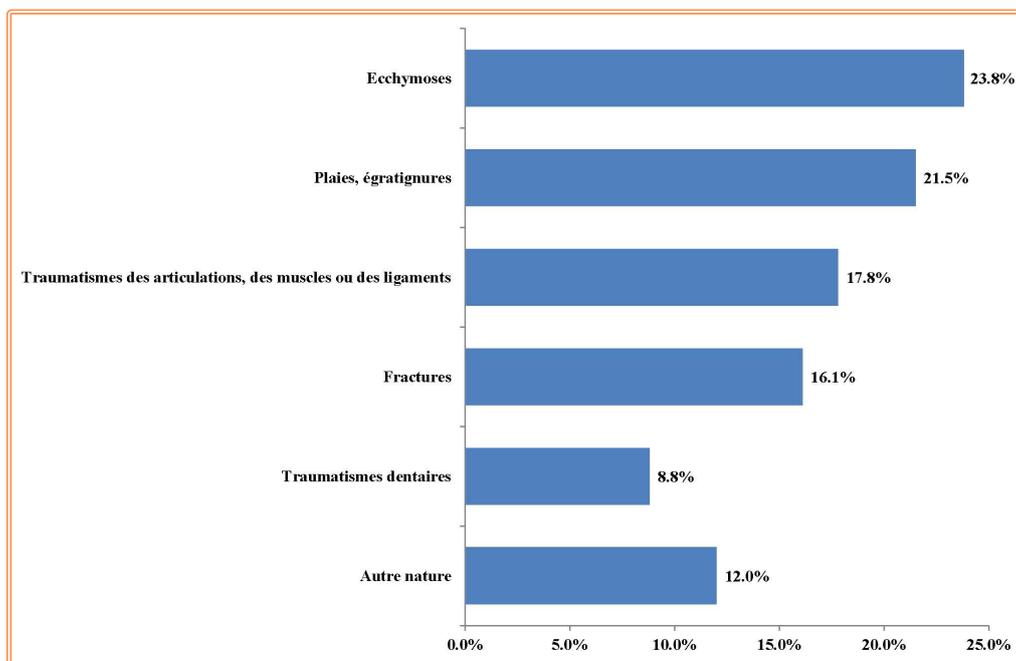
(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Nature des blessures

Près de la moitié des blessures sont de type ecchymoses (23.8%), égratignures ou écorchures (21.5%) ; et 1 accident sur 6 (16.1%) conduisait à une fracture (Figure 3).

Figure 4. Nature des blessures



(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Tableau 4. Répartition des natures des blessures selon les groupes d'âges

| | Groupes d'âges | | | |
|--|----------------|-----------|-------------|-------------|
| | < 6 ans | 6 – 9 ans | 10 – 12 ans | 13 ans et + |
| Ecchymoses | 21.4% | 21.7% | 27.8% | 24.2% |
| Plaies, égratignures | 40.6% | 21.8% | 8.7% | 14.3% |
| Traumas articulations, muscles et ligaments | 3.2% | 13.1% | 29.0% | 28.6% |
| Fractures | 12.5% | 18.2% | 19.1% | 13.0% |
| Traumatismes dentaires | 9.4% | 14.6% | 5.9% | 2.5% |
| Autre nature | 12.9% | 10.6% | 9.5% | 17.4% |

(Extrait (traduit) de Senterre C, Dramaix M, Levêque A. Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention. Open Journal of Preventive Medicine. 2014. 4:408-420).



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Cette étude, basée sur des déclarations de sinistres récoltées en 2005 par 2 grandes compagnies d'assurances (couvrant environ 60% de la population scolaire), a fait l'objet de diverses communications et publications scientifiques dont l'article paru en 2014 dans la revue *Open Journal of Preventive Medicine* : Senterre C, Dramaix M, Levêque A. *Epidemiology of school-related injuries in Belgium. A better knowledge for a better prevention*. *Open Journal of Preventive Medicine*. 2014. 4:408-420. <https://www.scirp.org/journal/PaperInformation.aspx?PaperID=46703> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Ces 1500 déclarations ont été sélectionnées aléatoirement parmi l'ensemble des déclarations reçues cette année-là.



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020



LES FICHES THÉORIQUES

- FT1 : Accident ou traumatisme ? Définition et classification.
- FT2 : La matrice de Haddon, un cadre conceptuel pour le contrôle des traumatismes.
- FT3 : La prévention des traumatismes : définition et stratégies.
- FT4 : La sécurité, le besoin de sécurité et le lien entre sécurité, santé et bien-être.
- FT5 : La promotion de la santé et les écoles promotrices de santé : définition et éléments à prendre en considération.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Accident ou traumatisme ? Définition et classification.

Le dictionnaire Larousse définit l'accident comme un « événement fortuit qui a des effets plus ou moins dommageables pour les personnes ou pour les choses »¹ et le traumatisme comme un « ensemble des lésions locales intéressant les tissus et les organes provoquées par un agent extérieur »².

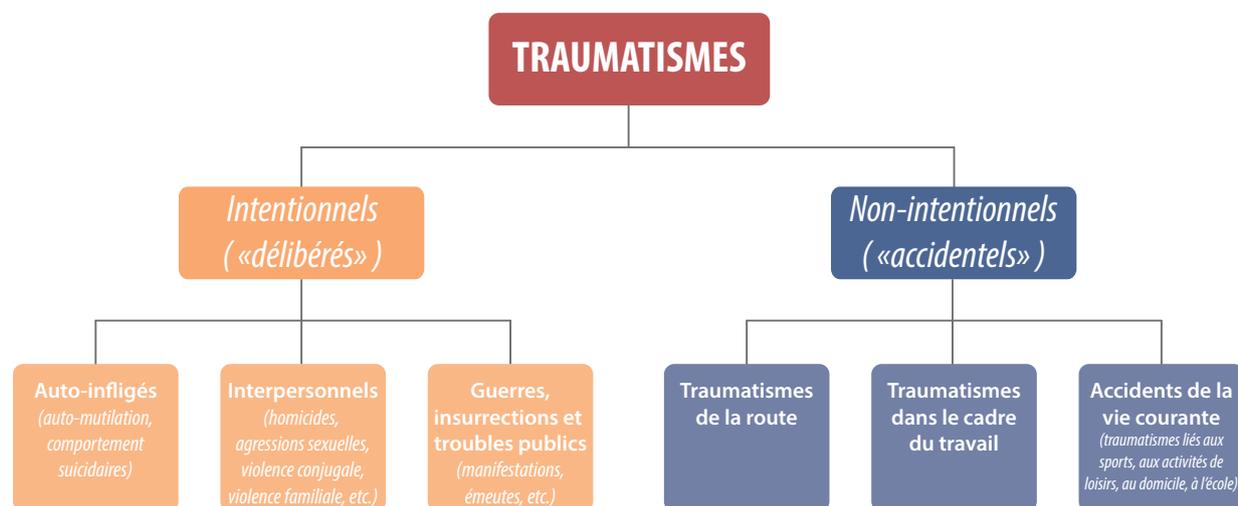
Les professionnels travaillant dans le champ des traumatismes sont gênés par la connotation « fataliste » véhiculée par le terme accident³. En effet, autour de ce terme apparaît une confusion liée au caractère apparemment fortuit et inévitable de l'évènement, ce qui le rend peu propice au développement de moyens de lutte et de prise en charge. Reconnaître par contre que l'accident est prévisible et n'est pas dû au hasard mais à un ensemble de circonstances qui influencent sa survenue, son déroulement et ses éventuelles complications, donne toute son importance à la prévention⁴.

L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) définit un traumatisme comme « une lésion corporelle provoquée de manière subite ou brève par une énergie violente sur l'organisme. Il peut s'agir d'une lésion physique résultant d'un transfert soudain ou excessif d'énergie qui dépasse le seuil de tolérance physiologique ou de l'atteinte d'une fonction résultant d'une privation d'un ou de plusieurs éléments vitaux (air, eau, chaleur) »⁵.

En Belgique, comme au Canada et dans les pays anglo-saxons, mais contrairement à nos voisins Français, l'utilisation du mot « traumatisme », fera donc à la fois référence à l'évènement (« l'accident ») et à ses atteintes psychologiques et/ou corporelles éventuelles (« lésions », « blessures »).

Concernant la classification des différents types de traumatismes, plusieurs approches se côtoient. Le choix des dimensions de la classification peut porter sur le mécanisme de survenue de l'évènement, sur son intentionnalité, sur la nature du traumatisme, sur la zone anatomique atteinte ou encore sur son lieu de survenue ou l'activité menée au moment de l'évènement. Sachant qu'« un responsable de l'ordre public sera plus enclin à examiner le caractère intentionnel ou non intentionnel du traumatisme » que le « médecin utilisera une classification relative au type de lésions et de conséquences » et qu'« en matière de prévention, les notions de circonstances et de causes externes seront utilisées pour analyser les traumatismes », le choix d'une de ces classifications dépendra surtout de la finalité poursuivie. Toutefois, on observe couramment l'utilisation de la classification tenant compte du caractère délibéré (= « intentionnel ») (ou non = « non intentionnel » = « accidentel ») du traumatisme ; classification qui considère aussi, pour les traumatismes non intentionnels, le lieu de survenue⁶.

Figure 1 : La classification usuelle des traumatismes



(Extrait de Senterre C. Epidémiologie des traumatismes : quelles contributions des (méthodes) statistiques aux approches descriptive et analytique ? Thèse de Doctorat en Sciences de la Santé Publique (2014). Ecole de Santé Publique - Université Libre de Bruxelles)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Larousse en ligne. Définition du terme « accident ». Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/accident/431> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Larousse en ligne. Définition du terme « traumatisme ». Disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/traumatisme/79279> (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Levêque A. Traumatismes et épidémiologie. Un cadre de réflexion, une approche globale indispensable, un rôle central pour l'épidémiologie. Thèse de Doctorat en Sciences de la Santé Publique (2002). Ecole de Santé Publique - Université Libre de Bruxelles.

4 - Nous pouvons alors agir à 2 niveaux : premièrement en contrôlant les causes d'événements susceptibles de créer des traumatismes, et donc la fréquence de ceux-ci ; et deuxièmement en réduisant la gravité des blessures (physique ou psychologique) en agissant rapidement lorsqu'un traumatisme se produit afin d'en minimiser les effets.

5 - Organisation Mondiale de la Santé, Lignes directrices pour la surveillance des traumatismes (2004). Disponible sur <https://apps.who.int/iris/handle/10665/42950> (Dernier accès le 11/03/2020)

6 - Senterre C. Epidémiologie des traumatismes : quelles contributions des (méthodes) statistiques aux approches descriptive et analytique ? Thèse de Doctorat en Sciences de la Santé Publique (2014). Ecole de Santé Publique - Université Libre de Bruxelles.



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La matrice de Haddon, un cadre conceptuel pour le contrôle des traumatismes.

Les fondements théoriques de l'approche de la prévention des traumatismes découlent en bonne partie des travaux de William Haddon, ingénieur et médecin américain, qui a développé dans les années soixante un modèle basé sur des principes épidémiologiques : la **matrice de Haddon**¹.

Son approche a donné naissance à un cadre conceptuel pour le contrôle des blessures, qui permet de mettre en évidence le fait que les traumatismes ne sont pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'une interaction complexe de facteurs de risque humains, technologiques et environnementaux².

Haddon intègre également une dimension temporelle dans la survenue des blessures. Il suggère que des facteurs issus de ces trois groupes (humains, technologiques et environnementaux) peuvent influencer avant l'événement, pendant l'événement et après l'événement.

Le résultat de cette conception est un tableau (une matrice) à deux entrées (dimensions) présentant, sur un axe (horizontal), les trois phases de l'événement et sur l'autre (vertical) les groupes de facteurs de risque³.

AXE HORIZONTAL - Les phases qui composent la survenue d'un traumatisme

- **Avant l'événement traumatisant** : Cette phase inclut tous les facteurs qui influencent l'exposition potentielle à un facteur de risque (eau, chaleur, surface, comportement...).
- **Pendant l'événement** : Cette phase correspond à la période de contact entre la personne et l'agent en cause (surface, chaleur...).
- **Après l'événement** : Cette phase prend en compte à la fois les mesures qui sont prises pour permettre un accès rapide aux soins et les réponses de l'hôte à l'événement dans les jours ou les semaines qui suivent (peur, anxiété, angoisse...).

AXE VERTICAL - Les facteurs de risque (ou de protection)

- **Les facteurs humains** (ex : dans le cas d'engins sportifs, le comportement de l'enfant sur l'engin).
- **Le vecteur**, c'est-à-dire l'agent susceptible d'entraîner des lésions. Il s'agit des matériaux, des équipements et des objets dangereux, mal entretenus et mal utilisés (ex : le matériel et les produits entreposés dans l'école et accessibles aux élèves, les modules d'aires de jeux mal entretenus ou ne répondant pas aux normes ou mal fixés, les objets ou produits mal utilisés lors d'activités...).
- **Les facteurs liés à l'environnement technologique et physique** (ex : l'architecture du bâtiment, le type de matériel qui recouvre le sol, la manière dont le matériel est conçu et adapté à la taille et l'âge...).
- **Les facteurs liés à l'environnement social, économique et législatif** (ex : existence de normes de sécurité des appareils, existence de service de secours, d'aide à la protection...).



En posant des questions telles que présentées ci-dessous, on identifie des facteurs de risque de la situation. Les questions sont appliquées à chaque phase et pour chaque facteur.

- Avant : Que peut-on faire pour éviter les traumatismes ?
- Pendant : Que peut-on faire pendant l'événement s'il se produit ?
- Après : Que peut-on faire pour éviter les complications et/ou limiter les conséquences ?

Tableau : Matrice de Haddon contenant les questions à se poser pour identifier les facteurs de risque de la situation

| PHASES | FACTEURS HUMAINS | VECTEUR | ENVIRONNEMENT PHYSIQUE | ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE |
|---------------------|---|---|---|--|
| Avant l'évènement | Les enfants sont-ils prédisposés ou surexposés au risque ? | L'appareil est-il dangereux ou présente-t-il des caractéristiques qui peuvent le rendre dangereux ? | <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement est-il dangereux ? • Dispose-t-il de caractéristiques qui permettront de limiter les dangers ? | L'environnement encourage-t-il ou non la prise de risque et le danger ? |
| Pendant l'évènement | L'hôte est-il capable de tolérer la force ou le transfert d'énergie ? | Le vecteur offre-t-il une protection ? | L'environnement contribue-t-il à aggraver le traumatisme pendant l'évènement ? | L'environnement contribue-t-il à aggraver le traumatisme pendant l'évènement ? |
| Après l'évènement | Quelle est la gravité du traumatisme ou de la blessure ? | Le vecteur contribue-t-il au traumatisme ? | L'environnement aggrave-t-il le traumatisme après l'évènement ? | L'environnement contribue-t-il au rétablissement ? |

Exemple : l'utilisation d'aires de jeux dans la cour de récréation

| PHASES | FACTEURS HUMAINS | VECTEUR | ENVIRONNEMENT PHYSIQUE | ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE |
|---------------------|---|--|--|---|
| Avant l'évènement | <ul style="list-style-type: none"> Utilisation correcte des engins par les enfants. Port de vêtements non accrochant et de chaussures fermées par les enfants utilisant les appareils. Présence d'un éducateur ou d'un surveillant sur l'aire de jeux. Situation vaccinale (prévention du tétanos). | <ul style="list-style-type: none"> Jeux correspondant aux normes CE. Entretien des appareils et aires de jeux. | <ul style="list-style-type: none"> Aménagement des aires de jeux conforme aux normes de sécurité (disposition, revêtement du sol...). Signalétique des aires de jeux (âge, nombre...). | <ul style="list-style-type: none"> Émission de normes de sécurité. Contrôle des aires de jeux. Obligations de produire des vêtements sans cordons. Règlement scolaire relatif au port de vêtements pour accéder à l'aire de jeux. |
| Pendant l'évènement | <ul style="list-style-type: none"> Port de vêtement protecteur (pantalons, chaussures fermées...). | <ul style="list-style-type: none"> Qualité des installations des appareils. Qualité des surfaces (surface absorbante) et d'installation des appareils. Qualité des entretiens des appareils et des surfaces | <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'entretien des abords de l'aire de jeux (visibilité du site). Facilité d'accès à l'aire de jeux. | <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'entretien régulier. Organisation de la surveillance. |
| Après l'évènement | <ul style="list-style-type: none"> Notion de premiers secours donnée aux adultes responsables de jeunes enfants. Trousse de soins en ordre. | <ul style="list-style-type: none"> Matériel de premiers soins adapté aux compétences des intervenants et limitant les risques de complication (allergie par exemple). | <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité d'informations sur l'état de santé de l'enfant, les personnes à prévenir et les latitudes pour agir. Facilité d'accès pour les services de secours. | <ul style="list-style-type: none"> Accès rapide à un centre de soins. |



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Institut National de santé Publique du Québec. Prévention des traumatismes : une approche pour améliorer la sécurité des populations. La matrice de Haddon permet d'identifier les facteurs associés aux traumatismes.

Disponible sur <https://www.inspq.qc.ca/prevention-traumatismes/une-approche-pour-ameliorer-la-securite-des-populations>

(Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Goulet C., La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention, Secrétariat aux loisirs et aux sport Québec (2000)

Disponible sur http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PrevTraumatismes.pdf

(Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Maurice P., Lavoie M. et Rainville M. Prévention des traumatismes : une approche pour améliorer la sécurité des populations (2001). La Santé de l'Homme, No 354, p. 18 à 20.

Disponible sur : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-de-l-homme-juil-aout-2001-n-354-sport-et-loisirs-prevenir-les-accidents>

(Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La prévention des traumatismes : définition et stratégies.

La prévention des traumatismes peut se définir comme l'ensemble des stratégies, des opérations, des programmes qui sont conçus pour éliminer ou réduire le nombre de traumatismes.

Les mesures de prévention peuvent être actives ou passives et la distinction entre les deux est importante à faire car elles impliquent un niveau d'engagement de l'individu différent pour assurer sa propre sécurité.

Les **mesures de prévention passives** sont automatiques. Elles ne requièrent pas la participation de la personne que l'on cherche à protéger. Elles ne nécessitent pas de changement de comportement. En général, toutes les stratégies d'intervention qui modifient l'environnement physique de l'individu sont des mesures passives¹. Il s'agit de prendre des mesures technologiques comme, les détecteurs de fumées, l'air bag, la ceinture de sécurité, le casse-vitesse, le revêtement, le thermostat sur les chauffe-eau, le bouchon de sécurité sur les produits toxiques, la barrière de protection, le système de sécurité sur les machines, le revêtement du sol absorbant les chocs². ... Les mesures passives sont considérées comme plus égalitaires et plus universelles que les mesures actives.

Les **mesures de prévention actives**, au contraire, font appel aux individus pour assurer leur propre protection. Elles nécessitent des changements de comportements chez les personnes pour adopter des comportements de protection favorables à la sécurité et au bien-être. Il s'agira par exemple de porter des équipements de protection individuels (casque de vélo, protections pour pratiquer l'équitation, le roller...), d'adapter son comportement aux circonstances de l'environnement...

Une **bonne stratégie de prévention des traumatismes**, combinera des approches passives et actives telles que (1) l'approche éducative qui cherchera à développer les compétences des personnes à éviter les traumatismes, (2) l'approche réglementaire qui concerne les cadres législatifs, les recommandations, les codes..., (3) l'approche technique et environnementale qui cherchera à limiter les risques présents dans l'environnement physique, d'aménagement...

Comme explicité par le Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes³, « les actions sur l'environnement peuvent favoriser l'adoption de comportements sécuritaires tout en respectant les droits et libertés. À l'inverse, les actions sur les comportements peuvent favoriser un environnement sécuritaire notamment en agissant sur la norme sociale qui permet des changements structurels plus durables. Même si les changements de comportements améliorent en soi la sécurité, cette dernière est améliorée surtout par l'intermédiaire du changement de l'environnement. Les deux types d'intervention sont toutefois nécessaires d'autant plus que l'action sur les comportements est parfois la seule approche possible notamment lorsque l'environnement n'est pas le principal déterminant du problème étudié ou lorsque le comportement est le seul déterminant modifiable » (Figure1).

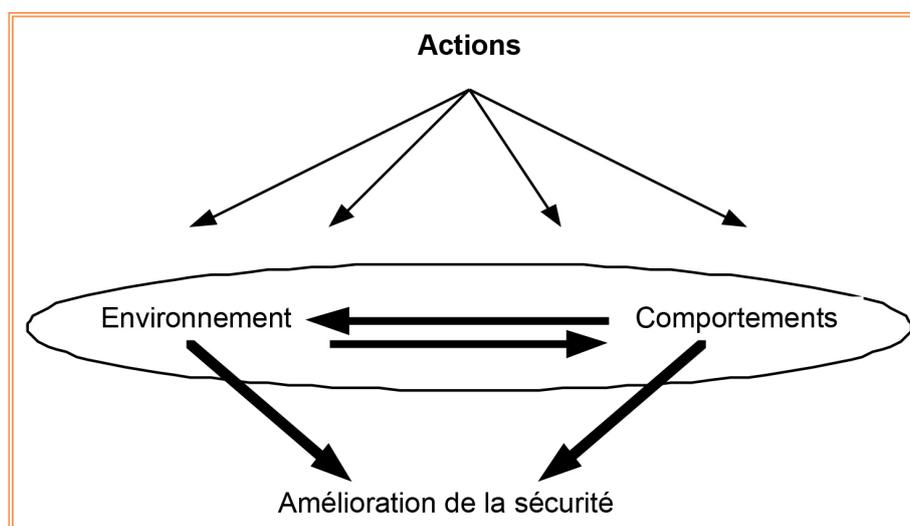


Figure 1: Processus de promotion de la sécurité (Reproduction de la figure 3, page 13, du rapport « Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels » - Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes (1998))

Une bonne stratégie de prévention des traumatismes, cherchera à agir sur l'ensemble des facteurs de risque des traumatismes, sachant qu'il y a quatre types de facteurs de risque qui sont généralement identifiés, à savoir :

- (1) **Le sujet et ses caractéristiques physiques** (âge, développement moteur...), psychologiques (son comportement, sa personnalité, son caractère, ses capacités à réagir au stress...), sociales et culturelles (son système de valeur par rapport à la violence, par rapport au genre, revenu socio-économique...).
- (2) **L'entourage humain** : présence attentive d'adultes assurant une surveillance et un encouragement dans la réalisation des activités et des apprentissages, attitude des adultes évitant la surprotection ou le laisser-faire...
- (3) **L'environnement physique et matériel** : l'aménagement des espaces comme la cour de récréation, les caractéristiques des bâtiments (vétusté, présence d'escalier...).
- (4) **Le vecteur, c'est-à-dire l'agent susceptible d'entraîner des lésions : les matériaux, les équipements et les objets dangereux, mal entretenus et mal utilisés comme :**
 - Le matériel et les produits entreposés dans l'école et accessibles aux élèves ;
 - Les modules d'aires de jeux mal entretenus ou ne répondant pas aux normes ou mal fixés ;
 - Les objets ou produits mal utilisés lors d'activités.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Goulet C. La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention (2000). Disponible sur http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PrevTraumatismes.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Notons que les mesures passives consistant, par exemple, à modifier l'environnement pour mieux l'adapter aux enfants bénéficient aussi aux personnes de tout âge. Lu dans le Rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant de l'OMS et de l'UNICEF. (2008). Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43941/9789242563573_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels. Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes (1998). Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La sécurité, le besoin de sécurité et le lien entre sécurité, santé et bien-être.

« La sécurité est un besoin fondamental de l'être humain (Maslow, 1968). C'est une préoccupation omniprésente dans la vie de tous les jours. »¹

La sécurité... Qu'est-ce que c'est ?

Il existe des visions très diversifiées entourant la sécurité. Pour certains, elle ne réfère qu'au contrôle de la criminalité et de la violence ; pour d'autres elle réfère davantage à un sentiment d'être à l'abri du danger plutôt qu'à un état de fait, ou encore elle correspond à la satisfaction des besoins de base (manger, dormir, avoir un toit, etc.). Ces interprétations n'englobent pas toujours la prévention des traumatismes. En fait, le concept de sécurité est difficile à saisir dans toutes ses dimensions (physique, sociale, psychologique, etc.) et par conséquent difficile à promouvoir.

Fin des années nonante, un groupe d'experts² a élaboré une définition de la sécurité qui fait toujours consensus aujourd'hui. Ils ont défini la sécurité comme « un état où les dangers, et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. La sécurité est considérée comme un état résultant d'un équilibre dynamique qui s'établit entre les différentes composantes d'un milieu de vie donné. Elle est le résultat d'un processus complexe où l'être humain interagit avec son environnement. Par environnement, nous entendons non seulement l'environnement physique mais également les environnements, culturel, technologique, politique, social, économique et organisationnel ».³

Ils précisent aussi que, « la sécurité comporte deux dimensions: une dimension objective, appréciée en fonction de paramètres comportementaux et environnementaux objectifs, et une dimension subjective, appréciée en fonction du sentiment de sécurité de la population ».⁴

La dimension objective, qui est la sécurité réelle (sécurité en tant que telle), s'apprécie donc en fonction de paramètres qui se rapportent à l'existence, dans un environnement donné, de dangers réels. Ils peuvent être comportementaux (conduire en état d'ébriété, rouler sur un vélo sans frein, faire un exercice de gymnastique avec réception au sol sans tapis de protection ...) et/ou environnementaux (vétusté des revêtements du sol, zone à risque mal éclairée, sorties de secours bloquées, cour de récréation mal conçue, peu entretenue, produits dangereux à la portée de jeunes enfants...). Tandis que la dimension subjective, qui est en fait le sentiment de sécurité (ou sécurité perçue), s'apprécie en fonction du sentiment de sécurité personnel ressenti en rapport avec diverses situations. Cette dimension dépend des craintes, peurs et inconforts ressentis par la personne. Plus ces sensations sont fortes, plus le sentiment de sécurité sera faible.



Pour améliorer la sécurité de la population, il est essentiel de tenir compte de ces deux dimensions parce que ce que la population perçoit comme un problème est souvent fondé même si ce n'est pas toujours démontrable par des paramètres objectifs.



Besoin de sécurité et liens entre sécurité, santé et bien-être

« La sécurité est un préalable à l'amélioration et au maintien du bien-être et de la santé de la population. »⁵

Au sens strict, un besoin est une nécessité intérieure et naturelle qui a un caractère universel. Tous les êtres vivants sont en équilibre instable et cherche à maintenir cet équilibre. Lorsque l'équilibre est rompu, nous ressentons un manque comme le manque de nourriture, d'eau, d'amour, de considération, de reconnaissance ou un excès (d'énergie, d'amour, de sécurité).

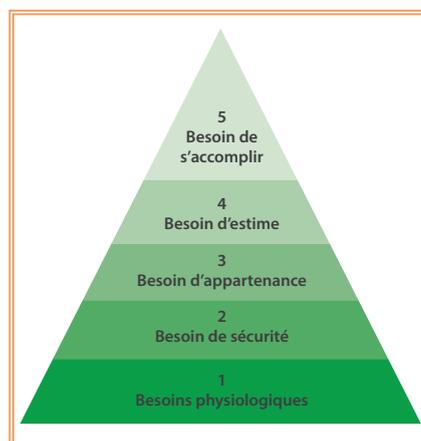
Divers modèles et théories ont été développés pour mettre en lumière ces besoins⁶, l'un des plus connu est celui proposé par Maslow⁷. Pour lui, il existe 5 types de besoins fondamentaux qui sont structurés selon un ordre universel et qui doivent être rencontrés pour favoriser la santé et le bien-être.

La théorie est représentée par une pyramide où nous recherchons d'abord, selon Maslow, à satisfaire chaque besoin d'un niveau donné avant de penser aux besoins situés au niveau immédiatement supérieur de la pyramide⁸.

Ainsi, les besoins physiologiques (respirer, boire, manger, se reposer...) sont à la base de la pyramide et constituent le premier niveau à satisfaire. **Le besoin de sécurité** (matérielle, affective, financière, intellectuelle...) constitue le second niveau. La théorie des besoins de Maslow identifie donc « la sécurité » comme un besoin spécifique et à part entière qui demande à être satisfait comme tous les autres besoins. Les autres besoins sont le besoin d'appartenance, de rapports sociaux (niveau 3), d'estime / de reconnaissance (niveau 4) et de réalisation de soi ou d'actualisation de soi (niveau 5).

La satisfaction du besoin de sécurité est donc un préalable à l'amélioration et au maintien du bien-être et de la santé des individus et des populations et sa satisfaction varie en fonction de nombreux facteurs : l'âge, l'état de santé, le degré d'autonomie, le milieu de vie...

Enfin, selon les experts ayant défini la sécurité⁹, « l'état de santé et de bien-être d'une population est surtout déterminé par les conditions de l'environnement ou les comportements. Souvent, l'effet des déterminants comportementaux et environnementaux sur la santé et le bien-être est fonction du niveau de sécurité atteint ». Ces liens entre la sécurité et la santé peuvent être représenté/synthétisé au moyen de la figure 1 ci-dessous.



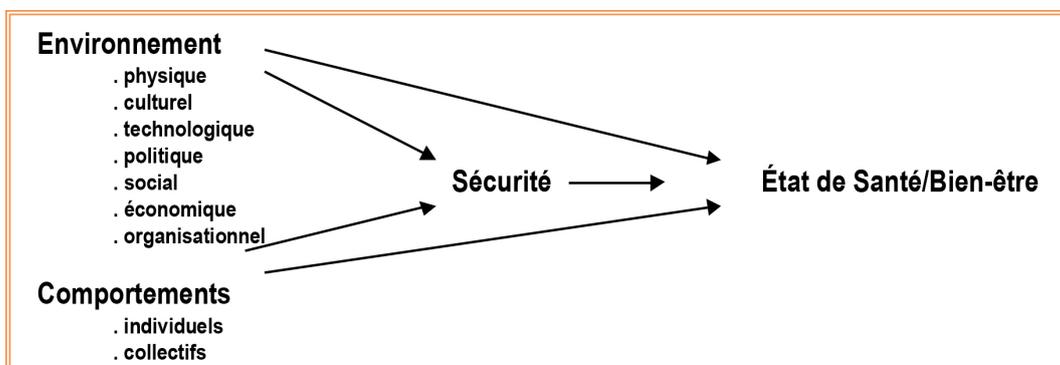


Figure 1 : Liens entre la sécurité et la santé
(Reproduction de la figure 2 du document Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels, OMS 1998, p.10)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Maurice P, Laforest J, Bouchard ML, Rainville M. Promotion de la sécurité et son approche par milieu de vie : considérations théoriques et pratiques (2008). Revue de l'IPC. Volume 2 : pp 35-56.

Disponible sur <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/securete/ipcr2 - maurice et al.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

2- Dans ce groupe d'experts on retrouve principalement des scientifiques issus du Centre collaborateurs OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes ; le WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion du Karolinska Institutet en Suède et l'Organisation Mondiale de la Santé.

3 - Organisation Mondiale de la Santé. Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels (1998).

Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

4 - Organisation Mondiale de la Santé. Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels (1998).

Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

5 - Organisation Mondiale de la Santé. Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels (1998).

Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

6 - Ras P, Les besoins psychologiques. Clé de nos comportements, Editions Jouvence, 2009.

7 - Maslow, A. H. A theory of human motivation. Readings in managerial psychology (1989) 20.

8 - La principale critique du modèle de Maslow repose sur le postulat discutable où l'individu passerait d'un niveau à l'autre une fois seulement les besoins du niveau inférieur satisfaits ; or tout être humain n'a pas nécessairement ce mode de hiérarchisation de ses besoins, tant dans sa vie personnelle que professionnelle. A un moment donné, ces besoins peuvent être simultanés voire contradictoires.

9 - Pour rappel il s'agit de scientifiques issus du Centre collaborateurs OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes ; le WHO Collaborating Centre on Community Safety Promotion du Karolinska Institutet en Suède et l'Organisation Mondiale de la Santé ayant rédigé le document Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels (1998).

Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/149_SecuritePromotion.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La promotion de la santé et les écoles promotrices de santé : définition et éléments à prendre en considération.

*Selon l'Organisation Mondiale de la Santé,
« la promotion de la santé représente un processus
social et politique global, qui comprend non seulement
des actions visant à renforcer les aptitudes et les capaci-
tés des individus mais également des mesures visant
à changer la situation sociale, environnementale et
économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur
la santé publique et sur les personnes... »¹.*

La promotion de la santé suppose le développement d'activités dans divers domaines prioritaires :

- L'élaboration de politiques publiques saines ;
- La création de milieux favorables à la santé (environnement sain) ;
- La participation de tous ;
- L'acquisition d'aptitudes individuelles (éducation pour la santé) ;
- Le développement de partenariats pour la promotion de la santé.

La promotion de la santé est donc le processus qui permet aux personnes et communautés de développer des moyens pour exercer un plus grand contrôle sur leur propre santé et améliorer celle-ci.

Les écoles promotrices de santé

L'Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES) définit la promotion de la santé en milieu scolaire comme « toute activité entreprise afin d'améliorer et/ou de protéger la santé, au sens large, et le bien-être de l'ensemble de la communauté scolaire ». Il s'agit d'un concept plus large que celui de l'éducation pour la santé. Il concerne les politiques de santé à l'école, l'environnement physique et social des établissements, les programmes d'enseignement, les liens avec les partenaires (municipalités, associations, services de santé...), la participation de tous².

Une École promotrice de Santé est fondée sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé de l'OMS.



Dans son document « Vers des écoles promotrices de santé : Lignes directrices pour la promotion de la Santé à l'école³ », l'UIPES proposent 6 éléments essentiels à prendre en considération pour promouvoir la santé en milieu scolaire.

→ 1. Des politiques pour des écoles en santé

Celles-ci sont clairement définies dans des documents ou par des pratiques acceptées par tous et qui promeuvent la santé et le bien-être. De nombreuses politiques sont susceptibles de promouvoir la santé et le bien-être, comme celles qui permettent d'adopter des pratiques alimentaires favorables à la santé dans le cadre de l'école ou celles destinées à décourager les brutalités par exemple.

→ 2. L'environnement physique de l'école

La notion d'environnement physique fait référence aux bâtiments, aux terrains et à l'équipement à l'intérieur et autour de l'établissement scolaire. Sont concernées : la conception et la situation des bâtiments ; l'utilisation de la lumière naturelle et de l'ombre de façon adéquate ; la création d'espaces où pratiquer l'activité physique ; et les installations permettant d'apprendre.

L'environnement physique fait également référence aux aménagements de base comme l'entretien des installations et des pratiques d'hygiène qui permettent de prévenir la transmission des maladies ; à la mise à disposition d'eau potable et saine ; à la propreté de l'air ; ainsi qu'à tous les contaminants environnementaux, biologiques ou chimiques néfastes à la santé, particulièrement dans des installations sanitaires (WC) et des locaux d'infirmerie.

→ 3. L'environnement social de l'école

L'environnement social de l'école est une combinaison de la qualité des relations au sein du personnel ainsi qu'entre le personnel et les élèves. Il est influencé par les relations avec les parents et la communauté au sens large.

→ 4. Les compétences individuelles en matière de santé et la capacité à agir

Cela fait référence à toutes les activités (qu'elles soient prescrites dans les programmes officiels ou qu'elles appartiennent plutôt au curriculum caché des établissements scolaires) par lesquelles les élèves acquièrent, en fonction de leur âge, des connaissances, des compétences et des expériences qui leur permettront de développer des savoir-faire et d'entreprendre des actions dans le but d'améliorer, pour eux-mêmes comme pour les autres membres de leur communauté, leur sécurité, leur santé et leur bien-être, et qui amélioreront aussi leurs résultats scolaires.

→ 5. Des liens communautaires

Les liens communautaires sont les relations entre l'école et les familles des élèves, de même que celles entre l'école et les groupes et personnes clés au niveau local. Un partenariat réel (consultation, participation appropriée...) avec les différentes parties prenantes renforce l'école promotrice de santé et fournit aux élèves et au personnel un contexte et un soutien pour leurs actions.

→ 6. Des services de santé

Il s'agit des services locaux et régionaux basés ou liés à l'école, et qui sont responsables des soins de santé et de la promotion de la santé auprès des enfants et des adolescents, en fournissant des services directs aux élèves (notamment à ceux ayant des besoins particuliers). Ils comprennent :

- Des dépistages et des évaluations menés par des praticiens diplômés et qualifiés ;
- Des services de santé mentale (notamment de conseil) pour promouvoir le développement social et émotionnel des élèves ; pour prévenir ou réduire les obstacles au développement intellectuel et à l'apprentissage ; pour réduire ou prévenir le stress et les troubles d'ordre mental, émotionnel et psychologique, et améliorer les interactions sociales pour tous les élèves.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

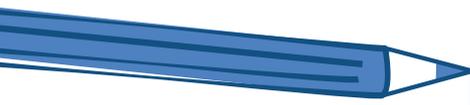
Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Jeanneret O, Santé à l'école ou Écoles en santé?, Santé publique (2003) volume 15

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2003-2-page-167.htm> (Dernier accès le 11/03/2020)

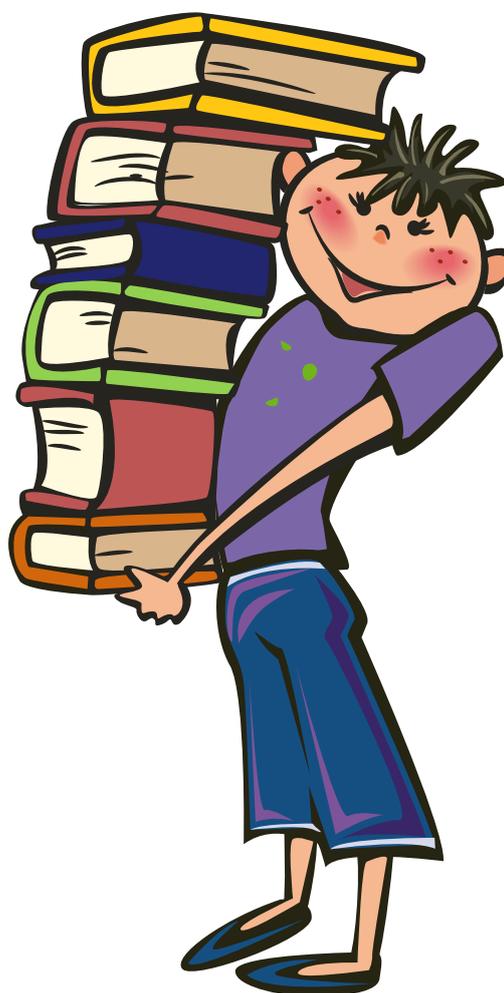
3 - Union Internationale de Promotion de la Santé et d'Éducation pour la Santé (UIPES). Vers des écoles promotrices de santé : lignes directrices pour la promotion de la santé à l'école. 2ème version du document précédemment intitulé « Protocoles et lignes directrices pour les écoles promotrices de santé » (2009). https://www.iuhpe.org/images/PUBLICATIONS/THEMATIC/HPS/HPSGuidelines_FR.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES
GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire
1^{ère} édition - 2020



LES FICHES RESSOURCES

- FR1 : Les éléments du développement de l'enfant de 3 à 12 ans comme potentiels facteurs de risque des traumatismes.
- FR2 : Les stratégies en faveur du développement des aptitudes et des compétences des jeunes.
- FR3 : Les déterminants de la santé et des comportements.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les éléments du développement de l'enfant de 3 à 12 ans comme potentiels facteurs de risque des traumatismes.

« Les enfants ne sont pas des petits adultes. Leurs aptitudes et leur comportement diffèrent de ceux des adultes, ce qui les expose à un plus grand risque de traumatisme. Les capacités physiques et mentales des enfants, leur degré de dépendance, leur type d'activités et leurs comportements à risque changent considérablement à mesure qu'ils vieillissent. Mais au cours de leur développement, leur curiosité et leur besoin d'expérimentation l'emportent souvent sur leur aptitude à comprendre les dangers et à y parer, d'où un risque de traumatisme accru. Ainsi, les traumatismes des enfants sont étroitement liés au type d'activité qu'ils entreprennent, lequel est lui-même en rapport avec leur âge et leur stade de développement. »¹

Tout au long de sa scolarité, le développement physique (changement dans l'apparence physique et progrès moteur), le développement mental et social (cognitif et affectif) de l'enfant vont évoluer. L'enfant accède à des rôles et à des environnements qui s'élargissent.

En découvrant le monde qui l'entoure, l'enfant commence à :

- Acquérir sa propre identité et la conscience de soi ;
- Penser de manière plus flexible ;
- Cerner et comprendre les sentiments ou les émotions des autres.

Au cours de cette période l'enfant apprend :

- À s'adapter à l'école ;
- À acquérir de nouvelles aptitudes comme la lecture et le calcul ;
- À s'entendre avec ses pairs ;
- À se familiariser avec les règles de son environnement culturel et de la société.

Ces apprentissages constituent les grands défis de son développement.



Le développement de l'enfant dans ces différentes sphères et les défis que constituent les nouveaux apprentissages sont importants à prendre en compte dans la conception et la mise en place des stratégies de prévention des traumatismes en milieu scolaire car ils influencent :

- La manière dont l'enfant va percevoir le risque ;
- La capacité de l'enfant à analyser une situation ;
- La capacité de l'enfant à prendre une décision en faveur de son propre bien-être et celui des autres ;
- La manière dont les adultes « vont agir » en matière de prévention des risques de traumatismes (excès de surveillance ou défaut de surveillance, par exemple).

→ **Les tableaux 1,2 et 3 qui suivent aident à établir des liens entre le niveau de développement de l'enfant et les facteurs de risques potentiels qui peuvent exister dans le contexte scolaire.**

Tableau 1 : Les caractéristiques du développement de l'enfant de 3 à 5 ans comme facteurs de risque de traumatismes

| CARACTÉRISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS POUVANT REPRÉSENTER UN RISQUE | FACTEURS DE RISQUE POTENTIELS DANS LE CONTEXTE DU MILIEU SCOLAIRE | TYPE DE TRAUMATISMES ENCOURUS |
|--|--|--|
| <p>Caractéristiques physiologiques :</p> <p>Développement de la mobilité avec accès à des mouvements et de nouvelles activités comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rouler à tricycle ; • Lancer une balle ; • Courir, virer ; • Sauter à cloche pied ; • Grimper ; • Découper avec des ciseaux. <p>Une qualité de coordination motrice, l'adresse et une force physique supérieure à la normale par rapport à l'âge prédisposent aux traumatismes.</p> <p>Dans le domaine sensoriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le champ visuel est étroit (jusqu'à 7/8ans), l'enfant ne voit que ce qui est en face de lui. • La perception auditive est moins efficace que celle de l'adulte. L'enfant sélectionne les sons les plus intéressants pour lui (pas nécessairement les plus intéressants). • La coordination audiovisuelle qui aide à interpréter ce qui se passe autour de nous n'est pas acquise. • L'orientation dans l'espace n'est pas acquise : gauche, droite, appréciation des signaux, orientation dans un nouvel environnement. <p>Personnalité de l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque enfant est différent, la personnalité en construction semble jouer un rôle essentiel dans la survenue d'un traumatisme. • Le niveau intellectuel, les dispositions émotionnelles ou affectives et les aptitudes psychomotrices prédisposent à un éventuel accident. • Les enfants éveillés, décidés, très actifs, incapables de se passer d'une activité motrice. • Les enfants présentant des tendances à se battre, un grand besoin d'indépendance, une tendance à se mettre en colère, les enfants extravertis. • Le besoin de découvrir et d'acquérir de nouvelles expériences l'emporte sur la réflexion et la concentration ou l'application dans une tâche. | <p>Environnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obstacle au sol ou sur la trajectoire d'une course ; • Sol mal entretenu ; • Environnement bruyant ; • Environnement en désordre ; • Matériel non adapté aux compétences (ciseaux, crayons...) • Accès à du matériel coupant ou tranchant, à des produits chimiques... ; • Absence de mesure de prévention passive. <p>Environnement relationnel et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance de surveillance des adultes ou déficit d'encadrement. • Prise de risque par les adultes. • Méconnaissance par les adultes des capacités de performances des petits (surestimation des possibilités de l'enfant ou surprotection). • Manque de cohérence des règles de sécurité au sein de l'école. <p>Environnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attitude paradoxale des adultes. | <ul style="list-style-type: none"> • Chute. • Trébuchement. • Traumatisme crânien. • Coupure. • Brûlure. • Accident de la circulation. |

Tableau 2 : Les caractéristiques du développement de l'enfant de 6 à 9 ans comme facteurs de risque des traumatismes

| CARACTÉRISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 6 À 9 ANS POUVANT REPRÉSENTER UN RISQUE | FACTEURS DE RISQUE POTENTIELS DANS LE CONTEXTE DU MILIEU SCOLAIRE | TYPE DE TRAUMATISMES ENCOURUS |
|--|---|---|
| <p>Développement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin instinctif de courir, de sauter, de grimper... L'enfant manque de contrôle sur son impulsivité. • Évalue mal les distances, les déplacements, les vitesses et les accélérations des véhicules. Il peut confondre les tailles des objets. <p>Développement affectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité à l'anxiété de performance et à la compétition exagérée. • Vulnérabilité au développement d'un sentiment d'infériorité. <p>Développement cognitif :</p> <p>Avant 10-12 ans, l'enfant est incapable d'assurer sa propre sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est surtout attentif à ce qui l'intéresse, il est centré sur son projet ou son activité et les dangers de son environnement lui échappent. • Il surestime ou sous-estime le danger ; il n'est pas toujours capable d'anticipation. • Il ne conçoit pas le monde de la même manière que les adultes. Il se croit invulnérable. • Il a des difficultés à évaluer les conséquences de ses actes et à saisir la notion de risque. • Avant 8 ans, l'enfant n'a pas une conscience claire de la notion de mort et de son caractère irréversible ; il a des difficultés avec les concepts abstraits. | <p>Environnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obstacles dans les espaces de jeux ; • Sol mal entretenu ; • Environnement en désordre ; • Absence de normes de sécurité, non application des normes de sécurité. <p>Environnement relationnel et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance de surveillance des adultes ou déficit d'encadrement. • Comportements imprudents de certains adultes. • Absence de rétroaction positive exprimée par des personnes significatives pour l'enfant (parents, enseignants...). • Absence de normes et de valeurs relatives à la sécurité, au sentiment de sécurité, au respect de soi, des autres et de l'environnement. • Manque de cohérence des règles de sécurité au sein de l'école. • Influence des plus âgés à faire prendre des risques (jeux dangereux...). <p>Environnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque ou absence d'occasion proposée dans les activités du quotidien pouvant amener les élèves à développer leurs compétences à l'égard de leur sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> • Accidents ou blessures aux membres supérieurs et inférieurs suite à des chutes, torsions, collisions... • Accident de la circulation • Développement d'un manque d'estime de soi • Victimisation • Violence envers les autres |

Tableau 3 : Les caractéristiques du développement de l'enfant de 10 à 12 ans comme facteurs de risque des traumatismes

| CARACTÉRISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 10 À 12 ANS POUVANT REPRÉSENTER UN RISQUE | FACTEURS DE RISQUE POTENTIELS DANS LE CONTEXTE DU MILIEU SCOLAIRE | TYPE DE TRAUMATISMES ENCOURUS |
|---|--|---|
| <p>Développement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la force physique qui peut se manifester par le goût pour les jeux violents ou des activités permettant l'expression d'une certaine violence. • Les possibilités motrices permettent aux enfants (garçons notamment) de se mettre en valeur, de se mesurer les uns aux autres à l'intérieur d'un groupe de pairs. • Apparition des différences sexuelles. • Recherche de sensations fortes. • Prise de risque généralisée ou limitée (adoption d'une conduite à risque de façon brutale en rupture avec un fonctionnement plutôt « calme » et souvent consécutif à un événement négatif). <p>Développement affectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité à l'anxiété de performance, à la compétition exagérée, au développement d'un sentiment d'infériorité. <p>Socialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Influence du groupe de pairs et sollicitation pouvant influencer les comportements et habitudes de vie (alimentation, activités physiques, tabac, alcool, jeux dangereux...). • Développement du besoin de distanciation avec les parents. <p>Développement cognitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade de la pensée formelle. • Amorce de la prise de conscience des conséquences à court et à long terme de ses actions. • Amélioration de la capacité de résolution de problèmes. <p>Développement moral :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité à l'influence néfaste des pairs qui ne partagent pas les mêmes valeurs. • Mode de pensée opératoire permettant de considérer plusieurs points de vue. | <p>Environnement physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentant des dangers potentiels : salle de sport, aires d'activités physiques. • Absence de normes de sécurité, non application des normes de sécurité. <p>Environnement relationnel et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défaillance de surveillance des adultes ou déficit d'encadrement. • Comportements imprudents de certains adultes. • Absence de normes et de valorisation des comportements positifs. • Influence négative des groupes de pairs qui ne partagent pas les mêmes valeurs. • Violence interpersonnelle. • Valorisation des stéréotypes sexuels. • Manque de cohérence des règles de sécurité au sein de l'école. <p>Environnement éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque ou absence d'occasions proposées dans les activités du quotidien pouvant amener les élèves à développer leurs compétences à l'égard de leur sécurité. | <ul style="list-style-type: none"> • Accidents et blessures liés à la pratique de sport... • Atteinte à l'intégrité physique ou psychologique par la consommation d'alcool, drogue, tabac, pratiques sportives à risque... • Perte d'estime de soi • Victimisation • Isolement familial ou social • Exploitation sexuelle • Harcèlement • Violence envers soi |



→ **Ressources documentaires utilisées pour la rédaction des tableaux 1, 2 et 3 :**

- (1) Blaye, A. Lemaire P., Psychologie du développement cognitif de l'enfant. Bruxelles : De Boeck. 2007.
- (2) Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA) du pays de la Loire. Psychologie et développement de l'enfant. Les dossiers de l'Infop.
Disponible sur http://ressources-cemea-pdll.org/IMG/pdf/developpement_enfant_dossier.pdf
(Dernier accès le 11/03/2020)
- (3) Ferland F. Le développement de l'enfant au quotidien. De 0 à 6 ans, 2e édition. Éditions du CHU Sainte-Justine (2014).
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2T2hr5x> (Dernier accès le 11/03/2020)
- (4) Ferland F. Le développement de l'enfant au quotidien. De 6 à 12 ans. Éditions du CHU Sainte-Justine (2014)
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3byN5Oe> (Dernier accès le 11/03/2020)
- (5) Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé. Avec l'enfant, vivons la sécurité. Prévention des accidents de la vie courante. <http://www.sdis54.fr/images/PDF/AVEC-LENFANT-VIVONS-LA-SECURITE.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)
- (6) Osterrieth Paul A., Introduction à la psychologie de l'enfant, 18^{ème} édition De Boeck 2004.
- (7) Portail enfance de l'Université de Montréal. Les étapes de développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence, Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3fLQpJl> (Dernier accès le 11/03/2020)
- (8) Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité. Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire, Edition INPES (2008). Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/07/ComportRisque.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)
- (9) Institut national de Santé Publique du Québec. Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations (2009).
Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativSanteBienEtre.pdf
(Dernier accès le 11/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - OMS et UNICEF. Rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant (2008).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/43941/9789242563573_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les stratégies en faveur du développement des aptitudes et des compétences des jeunes.

« Tout au long de leur trajectoire développementale, les jeunes doivent faire face à de multiples situations, possibilités, contraintes et pressions extérieures susceptibles d'influencer leurs décisions face à un cheminement personnel et social. Ils seront également exposés à des risques et à des difficultés pouvant affecter leur santé, leur bien-être et leur réussite éducative »¹.

Plutôt que de se focaliser sur les dangers et les problèmes, il est proposé d'intervenir en amont de ces manifestations et d'agir sur un ensemble de facteurs clés qui influencent les choix des jeunes et les problèmes qui les touchent. Il convient de soutenir des actions qui favorisent les aptitudes et les compétences des jeunes et qui leur permettent de se développer dans des environnements harmonieux^{2,3}.

Parmi ces stratégies et actions, nous pointons :

La politique de l'établissement en faveur de la santé

Une politique de l'établissement en faveur de la santé est définie et aborde des aspects tels que : la discipline, l'équité, la sécurité, la concertation avec les différents acteurs, les valeurs défendues par l'école, l'organisation et la planification des activités de prévention, l'attribution de ressources et de moyens, les options prises pour réduire les inégalités sociales...

L'environnement physique et relationnel

- L'environnement physique est sain, sûr, de qualité et salubre.
- L'environnement psychosocial de l'établissement favorise la qualité des relations entre les élèves et les enseignants et entre les élèves et favorise la prévention des violences entre les personnes.
- Des mesures ou des programmes existent pour réduire l'isolement social des élèves.

Le partenariat

- Le partenariat entre l'école et les parents existe et/ou des programmes axés sur le développement du partenariat école/famille sont développés.
- Le partenariat existe avec les acteurs du secteur de la santé (CPMS, PSE...), les services ressources spécialisés, les acteurs du quartier...



Les approches pédagogiques

- Le processus de développement de l'enfant est respecté dans les choix pédagogiques.
- Les approches pédagogiques privilégient les méthodes interactives et permettent l'expérimentation par les élèves : jeux de rôle, mises en situation, travail pratique sur les émotions...

La qualité des interventions visant les comportements à risque

- Ces interventions visent le développement des compétences psychosociales et les stratégies d'adaptation des enfants en tenant compte du niveau de développement de l'enfant.
- Les interventions choisies sont reconnues efficaces et prometteuses et rencontrent les critères suivants :
 - Elles ont une pertinence sociale ;
 - Elles s'appuient sur des fondements scientifiques reconnus ;
 - L'efficacité a été démontrée et est soutenue par des avis d'experts ;
 - Elles sont exemptes d'effets négatifs ;
 - Elles ont des objectifs et des cibles précis ;
 - Elles bénéficient de mécanismes de suivi et d'évaluation ;
 - Elles s'inscrivent dans la durée et ont une présence continue dans la vie scolaire ;
 - Elles sont précoces et fonction du groupe d'âge ;
 - Elles rencontrent les valeurs et préoccupations des élèves et favorisent leur participation et la consolidation de leur réseau de soutien ;
 - Elles sont accessibles, faisables et favorisent la concertation entre les différents acteurs impliqués ;
 - Elles visent à agir sur plusieurs facteurs simultanément et mettent en lien différents acteurs.

La compatibilité des stratégies et des interventions de prévention des comportements à risque avec le contexte scolaire et ses fondements pédagogiques

- Les interventions visent à développer les compétences des élèves.
- Les interventions mobilisent les ressources internes et/ou externes.
- Les interventions favorisent la citoyenneté.



Le suivi individuel des élèves

- La différenciation pédagogique est pratiquée.
- L'existence de programme d'éducation pour la santé et de développement de compétences personnelles.
- Le partenariat avec des services de santé et sociaux.



L'accompagnement du changement et le renouvellement des pratiques

- Il y a du temps disponible pour échanger en équipe et travailler en collégialité.
- Il y a mise à disposition de ressources humaines et matérielles ou financières pour mettre en œuvre les changements, les accompagner et les évaluer.
- Les changements sont préparés avec les acteurs avant d'être mis en œuvre et sont en accord avec les valeurs, les normes, les expériences...
- Les dispositifs d'accompagnement appropriés sont mis en œuvre pour soutenir les changements : formation, outils de suivi, temps, redistribution des tâches...



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité. *Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*, Edition INPES (2008).

Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/07/ComportRisque.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - Institut National de Santé Publique du Québec. *Réussite éducative, santé, bien-être : agir efficacement en contexte scolaire. Synthèse de recommandations* (2009). Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1065_ReussiteEducativeSanteBienEtre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Institut National de Santé Publique du Québec. *Analyse des interventions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire québécois : cohérence avec les meilleures pratiques selon l'approche École en Santé* (2009).

Disponible sur https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/958_RapAnaPPIntEES.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les déterminants de la santé et des comportements.

Les déterminants de la santé

« À chaque étape de la vie, l'état de santé se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socio-économique, en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel. »¹

Dans son Glossaire de la promotion de la santé², l'Organisation Mondiale de la Santé définit les déterminants de la santé comme les « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations » en précisant que « les facteurs qui influent sur la santé sont multiples et agissent les uns sur les autres. La promotion de la santé porte fondamentalement sur l'action et la sensibilisation nécessaires pour prendre des mesures à l'égard de l'ensemble des déterminants de la santé potentiellement modifiables, [...] Combinés, ces éléments créent différentes conditions de vie qui ont des effets sur la santé. ».

En 2001³, un ouvrage collectif québécois⁴ a dressé, dans une perspective de promotion de la santé, l'état des connaissances sur les déterminants de la santé et du bien-être des enfants et adolescents. Les auteurs y ont, entre autres, établi, sur base d'une revue de la littérature scientifique, un tableau de synthèse des différents déterminants de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents.

Avant de présenter ce tableau, on peut préciser que ces déterminants sont souvent regroupés en trois sphères : la sphère liée à l'individu, celle liée à l'environnement immédiat et celle liée à l'environnement global⁵.

En ce qui concerne les **déterminants liés à l'individu**, il s'agit surtout ici de ses habitudes de vie telles que l'activité physique, l'alimentation, le sommeil, la consommation de substances licites ou illicites, les comportements sexuels et de sa psychologie, avec le concept de soi, les compétences sociales, et enfin de sa biologie avec son patrimoine génétique.

« À la base, chaque individu a des caractéristiques biologiques et génétiques particulières, telles que l'âge, le sexe, l'origine ethnique ainsi que certaines prédispositions biologiques ou génétiques. Non seulement chaque individu est-il unique sur le plan biologique, mais il a une histoire unique. Au fil du temps, il acquiert et développe des compétences personnelles et sociales, [...] qui lui permettent de faire face aux défis de la vie quotidienne. »⁶



Les **déterminants liés à l'environnement immédiat**, font eux référence aux milieux de vie (comme la famille ou l'école) ou à l'environnement physique.

« Le milieu familial joue un rôle central dans le développement physique, cognitif, affectif et social des enfants. Son influence se fera sentir sur les compétences, les comportements et l'état de santé des individus à tous les âges de la vie. Le milieu familial doit être considéré sous plusieurs aspects, pour que l'on puisse bien cerner son importance au regard de la santé : son aspect social (la composition de la famille et ses transformations, la qualité des rapports entre ses membres et les pratiques éducatives des parents), son aspect matériel (les caractéristiques du logement, par exemple) et son aspect socioéconomique (les ressources financières dont disposent les individus qui en font partie, notamment » tandis que *« Le milieu de garde et le milieu scolaire ont une influence déterminante tant sur la santé des enfants et des jeunes que sur les divers aspects de leur développement. Plusieurs éléments sont incontournables quand on veut apprécier avec justesse les effets de ces milieux de vie sur la santé : les conditions matérielles (la salubrité et la sécurité des lieux, par exemple), la qualité du climat et des relations entre les jeunes, les familles et le personnel, l'ensemble des services éducatifs, des services préventifs et des activités parascolaires qui sont offerts et, enfin, le mode de gouvernance et la part qu'y prennent les élèves ainsi que leur famille »*⁷.

Enfin, les **déterminants liés à l'environnement global**, regroupent les valeurs sociales et culturelles, l'environnement politique et les conditions économiques, l'organisation des services et des programmes...

« Le contexte social et culturel renvoie, entre autres, aux normes et aux valeurs prédominantes dans une société, aux pratiques religieuses, aux écarts entre les groupes sociaux, à l'intensité de la collaboration ou de la compétition entre les membres de la collectivité ainsi qu'à des phénomènes comme le racisme ou le sexisme. Il inclut aussi les arts et les médias de masse » tandis que *« le contexte politique et législatif, [...] inclut [...] les lois, les règlements, les traités internationaux et tout autre instrument de mise en œuvre des politiques publiques »*⁸.



Tableau : Tableau : Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire

| INDIVIDU | ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT | ENVIRONNEMENT GLOBAL |
|--|---|---|
| <p>Biologie et génétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sexe • Ethnie • Maladie, handicap <p>Psychologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concept de soi • Compétences sociales • Autres compétences (motrices, intellectuelles...) <p>Habitudes de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activité physique • Alimentation • Sommeil • Consommation d'alcool et de drogues • Tabagisme • Comportements sexuels • Manière de faire face aux difficultés, stress... • Attitude face au risque, au danger | <p>Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques personnelles des parents • Caractéristiques socio-économiques de la famille (revenu suffisant et pauvreté, niveau de scolarité des parents) • Type et composition de la famille • Attitudes et valeurs des parents • Relation parents/enfants • Pratiques éducatives des parents <p>Ecole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Climat scolaire • Pratiques pédagogiques • Caractéristiques de la population scolaire • Ouverture de l'école à la communauté <p>Soutien social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des parents, des enseignants, d'autres adultes, des pairs <p>Autres milieux de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à d'autres milieux de vie de qualité : voisinage, clubs sportifs, groupements culturels... <p>Environnement physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et salubrité du logement, des écoles • Absence de matières toxiques et de contaminants (air, eau) | <p>Valeurs sociales et culturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tolérance vis-à-vis de la violence • Place faite aux jeunes • Culture axée sur la compétition ou la coopération • Publicité et pression à la consommation faites par les médias <p>Environnement politique et conditions économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques sociales • Concertation intersectorielle • Niveau de sécurité du revenu • Emploi, chômage <p>Organisation des services et des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et accessibilité • Coordination |

(Tableau extrait du *Référentiel de bonnes pratiques Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire* édité par le Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité⁹)



Les déterminants des comportements

Les déterminants des comportements sont des caractéristiques générales (compétences personnelles, relations avec la famille ou les pairs, environnement social, etc.) susceptibles d'avoir une influence bénéfique, ou au contraire néfaste sur ces comportements.



→ Différence entre comportement de santé et comportement à risque :

Selon l'OMS ¹⁰, « un comportement (en matière) de santé est toute activité entreprise par une personne, quel que soit son état de santé objectif ou subjectif, en vue de promouvoir, de protéger ou de maintenir la santé, que ce comportement soit ou non objectivement efficace dans la perspective de ce but » et « une distinction est établie entre les comportements en matière de santé et les comportements à risque, qui sont des comportements liés à une vulnérabilité accrue à l'égard d'une cause déterminée de mauvaise santé. Les comportements en matière de santé et les comportements à risque sont souvent liés entre eux dans un ensemble plus complexe de comportements appelés modes de vie ».

Selon le sociologue David Le Breton, « le terme de conduites à risque appliqué aux jeunes générations rassemble une série de comportements disparates, répétitifs ou uniques, mettant symboliquement ou réellement l'existence en danger. Ils ont en commun l'exposition délibérée au risque de se blesser ou de mourir, d'altérer leur avenir personnel, ou de mettre leur santé en péril [...]. Ces comportements mettent en danger leurs possibilités d'intégration sociale [...]. Mais en contrepoint ils sont aussi l'expérimentation tâtonnante d'un monde social qui échappe encore. Le risque est une matière première pour se construire, avec cependant l'éventualité non négligeable de mourir, d'être blessé ou d'hypothéquer son avenir » ¹¹.

L'étude des facteurs qui déterminent ces comportements à risque montre qu'ils sont le plus souvent communs à plusieurs comportements à risque différents et que ces mêmes déterminants peuvent soit favoriser les comportements à risque, et donc être considérés comme des « facteurs de risque »¹², soit réduire la fréquence de ces comportements à risque et donc être considérés comme des « facteurs de protection ». Enfin, de nombreux facteurs de protection des conduites à risque sont aussi des facteurs de réussite éducative...

« Prévenir les comportements à risque, promouvoir la santé et contribuer à la réussite éducative de tous les jeunes correspond à différents éclairages d'une même perspective. »¹³

L'analyse de la littérature montre que les déterminants des comportements (conduites) à risque sont souvent classés en facteurs individuels et facteurs environnementaux.

On peut donc retrouver comme facteurs influençant les comportements à risque ¹⁴:

→ Au niveau individuel :

1. Les facteurs liés à la sphère psychologique, intellectuelle et à la personnalité : compétences psychosociales peu développées et faible estime de soi, violence dirigée contre soi, faible perception du risque et recherche de sensations fortes, capacités intellectuelles, faibles résultats scolaires et décrochage scolaire, personnalité vive et tonique aimant prendre des risques.
2. La vulnérabilité psychopathologique : dépression, trouble ou déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH).
3. Les habitudes de vie et les comportements : alimentation, sommeil, activités physiques, consommation de substances psychotropes...



→ Au niveau environnemental

1. Les caractéristiques socio-économiques familiales (revenu, niveau de scolarité des parents)

- Composition familiale ;
- Violence familiale, négligence familiale ;
- Abus de substances psychotropes ;
- Conduite dangereuse sur la route ;
- Communication au sein de la famille.

2. Les influences des pairs et interpersonnelles

- Violence dirigée contre les autres ;
- Pratiques sportives à risque ;
- Pratiques de jeux dangereux ou violents.

3. L'isolement social.

4. Le climat scolaire : pratique pédagogique et réussite éducative.

5. L'organisation sociale, la politique de santé et les valeurs culturelles de la société véhiculées par la société et les médias.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Santé publique France. Qu'est ce qui détermine notre état de santé (2012).

Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2Z5P7mr> (Dernier accès le 11/03/2020)

2 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

3 - Bien que datant du début des années 2000, cette publication est toujours considérée comme une référence dans son domaine.

4 - Hamel M, Blanchet L et Martin C. 6-12-17, nous serons bien mieux ! Les déterminants de la santé et du bien-être des enfants d'âge scolaire (2001). Les Publications du Québec (éditeur), Ministère de la Santé et des Services sociaux.

5 - Extrait du référentiel de bonnes pratiques Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire édité par le Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité (2008).

Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/07/ComportRisque.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

6 - Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour agir (2012).

Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

7 - Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour agir (2012).

Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

8 - Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour agir (2012).

Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

9 - Extrait du référentiel de bonnes pratiques Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire édité par le Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité (2008).

Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/03/ComportRisque1.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

10 - OMS. Glossaire de la promotion de la santé (1999).

Disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

11 - Le Breton D, Adolescence et conduite à risque (2014). Texte édité en marge d'une conférence de David Le Breton intitulée « La prise de risque. Les garçons et les filles à la même enseigne ? » organisée en juin 2014 à Bruxelles.

Disponible sur http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/pdf_web_le_breton_adolescence_et_conduites_a_risque.indd.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

12 - Selon le Glossaire de la promotion de la santé de l'OMS, le facteur de risque peut être défini comme une « situation sociale ou économique, état biologique, comportement ou environnement qui est lié, éventuellement par une relation de cause à effet, à une vulnérabilité accrue à une maladie, à des problèmes de santé ou à des traumatismes déterminés ».

Le glossaire est disponible sur https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf (Dernier accès le 11/03/2020)

13 - Référentiel de bonnes pratiques Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire édité par le Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité (2008).

Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/07/ComportRisque.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)

14 - Extrait du référentiel de bonnes pratiques Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire édité par le Réseau Francophone International de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité (2008).

Disponible sur <https://www.educasante.org/wp-content/uploads/2018/07/ComportRisque.pdf> (Dernier accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020



LES FICHES PRATIQUES

- FP1 : Check-list : Où en êtes-vous par rapport à la promotion de la sécurité dans votre établissement ?
- FP2 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la cour de récréation.
- FP3 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la salle de gymnastique.
- FP4 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors d'une journée sportive à l'école ou à l'extérieur.
- FP5 : La protection contre l'incendie.
- FP6 : Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors de l'utilisation de produits dangereux.
- FP7 : Les premiers secours.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Check-list : Où en êtes-vous par rapport à la promotion de la sécurité dans votre établissement ?

Cette check-list a pour objectif de faire un état de la ***culture de la sécurité au sein de l'établissement***. Il s'agit donc de ***positionner l'école et son engagement dans sa démarche de promotion de la sécurité***¹. La check-list est divisée en 3 parties, relatives aux 3 phases de la mise en place du processus :

- La phase de « **pré-processus** » concerne l'état de la situation dans l'école, la préparation et les choix des interventions. On y aborde les critères relatifs à l'idée de promouvoir la sécurité à l'école et les principes qui animent cette idée.
- La phase de « **processus** » concerne la mise en place des interventions nécessaires à la promotion de la sécurité et à la prévention des traumatismes.
- La phase de « **post-processus** » qui aborde le suivi, les résultats et l'évaluation des interventions mises en place.

Remarques :

une date de remplissage des phases de la check-list est proposée afin de pouvoir suivre l'évolution du processus. Cette check-list peut être réutilisée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche (bilan au temps zéro, 6 mois après le début de la démarche, 1 an après, etc...). Les éléments de la check-list peuvent être ainsi (ré)évalués au cours du temps...



LE PRÉ-PROCESSUS : LA PRÉPARATION ET LE CHOIX DES INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

| → La préparation des interventions | 😊 - ☹️ | Commentaires (et perspectives) |
|---|--------|--------------------------------|
| La communauté scolaire (direction, enseignants, personnel technique, élèves, parents...) reconnaît qu'il existe une relation entre bien-être et santé, et promotion de la sécurité et prévention des traumatismes. | | |
| Un groupe de travail rassemblant les différents acteurs internes et externes de l'école, est mobilisé autour de la mise en place d'un processus (de type « analyser, mettre en œuvre, évaluer ») de promotion de la santé et de la sécurité à l'école. | | |
| Une analyse de la situation en matière de sécurité et bien-être a été réalisée (à l'aide d'outils validés, comme par exemple, la matrice de Haddon ou le guide de concertation Déparis...). | | |
| Cette analyse permet de disposer d'informations sur : | | |
| • Les connaissances des règles de sécurité en vigueur dans l'école par les différents acteurs ; | | |
| • L'importance du problème en termes de nombre de déclaration d'accidents scolaires, de causes, de jours d'absence pour les élèves ; | | |
| • Des observations touchant l'organisation, la qualité des installations électriques, les locaux et les services, les substances dangereuses, les abords de l'école... | | |
| • Les lieux à risque de traumatismes existant dans l'école ; | | |
| • Les facteurs de risques de traumatismes existant dans l'école relatifs à l'environnement physique, technique, relationnel, aux comportements, aux attitudes... | | |
| • Les pratiques pédagogiques mises en place auprès des élèves pour apprendre la santé et la sécurité personnelle ; | | |
| • Les pratiques des adultes entourant les enfants en matière de promotion de la sécurité et d'application des règles de sécurité et le climat social et relationnel de l'école. | | |
| → Le choix des interventions | 😊 - ☹️ | Commentaires (et perspectives) |
| Des priorités en matière de promotion de la sécurité - santé et de prévention des traumatismes ont été identifiées et validées par les membres de la communauté scolaire. | | |
| Pour chacune des priorités, les solutions potentiellement retenues ont fait l'objet d'une discussion et d'une validation par les membres de la communauté scolaire. | | |
| Un comité de mise en œuvre composé des différents acteurs de la communauté scolaire existe et conduit la démarche de promotion de sécurité et de prévention des traumatismes selon un calendrier (planification). | | |
| Le comité se fait aider par des services ressources qui ont des compétences en gestion, conduite de projet et management participatif, mais aussi des connaissances à la fois sur la prévention des traumatismes et les déterminants de la sécurité, de la santé et du bien-être à l'école. | | |
| Des ressources humaines et/ou financières sont attribuées spécifiquement à cette démarche. | | |



LE PROCESSUS : LA MISE EN PLACE D'INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

| → La mise en place d'interventions | 😊 - ☹️ | Commentaires (et perspectives) |
|---|--------|--------------------------------|
| La démarche de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes est inscrite dans le projet d'établissement et dans le projet pédagogique. | | |
| Un plan de communication existe afin de faire connaître à l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire : | | |
| • La place de la promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes dans le système de valeur de l'école ; | | |
| • L'influence de la promotion de la sécurité dans le choix et la réalisation des autres projets, dans les choix organisationnels, technologiques, matériels et d'équipements, pédagogiques... | | |
| • Le rôle que chacun peut jouer dans ce domaine ; | | |
| • Les actions qui sont menées pour promouvoir la sécurité et la santé de tous les membres de la communauté scolaire. | | |
| Les solutions/interventions retenues sont déclinées en objectifs concrets et mesurables à atteindre. | | |

LE POST-PROCESSUS : LE SUIVI, LES RÉSULTATS ET L'ÉVALUATION DES INTERVENTIONS

→ DATE DE REMPLISSAGE DU DOCUMENT :

| → Le suivi, les résultats et l'évaluation des interventions | 😊 - ☹️ | Commentaires (et perspectives) |
|--|--------|--------------------------------|
| La mise en place des interventions fait l'objet d'un suivi de la part d'un comité de mise en oeuvre ou d'un groupe de travail. | | |
| Les interventions font l'objet d'une évaluation : | | |
| • des processus mis en place ; | | |
| • des résultats obtenus. | | |



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La culture de la sécurité se définit comme « un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités ». « Lorsqu'une entreprise met en place une politique de prévention, son objectif premier est bel et bien de réduire au maximum les accidents [...] et d'encourager un comportement sûr et sain chez l'ensemble des membres [...]. Pour ce faire, il faut d'abord identifier, répertorier et évaluer tous les risques, liés aux processus et aux activités [...], afin de planifier et de mettre en œuvre dans un second temps les mesures de prévention [...] qui s'imposent ». Définition et explications issues du site de l'Institut pour une Culture de Sécurité industrielle (ICSI), accessible via <https://www.icsi-eu.org/fr/qu-est-ce-la-culture-de-securite-icsi.p183.html> et du site Prevent, accessible via <https://www.prevent.be/fr/theme/culture-de-pr%C3%A9vention> (Derniers accès le 11/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la cour de récréation.



Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
 - a) Dans la cour de récréation
 - b) De manière plus globale (pour faire lien avec une culture de la sécurité dans l'école)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 – OBSERVER LA SITUATION ...
a) Dans la cour de récréation

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Le revêtement | | |
| Le revêtement de la cour de récréation est en bon état : sans trou, sans ouverture (plaques de regard, de caniveau,...), sans fissure... | | |
| Le revêtement est non glissant (antidérapant) partout. | | |
| Des mesures sont prises pour assurer un revêtement non glissant en période de neige ou de verglas. | | |
| → L'aménagement | | |
| La cour est aménagée de manière à permettre l'existence de divers espaces : <ul style="list-style-type: none"> • Aires de repos (arbres, bancs, arbustes, tables de pique-nique) ; • Espace pour les jeux physiques (ballon...) et espaces dessinés sur le sol permettant aux élèves de s'amuser ensemble ; • Espace équipé de jeux : se balancer, grimper, sauter... | | |
| Les plantations qui existent dans les différents espaces ne présentent aucun risque de toxicité. | | |
| En cas d'intempéries, des alternatives existent (préau couvert, salle polyvalente...) pour permettre aux élèves de se détendre. L'espace répond aux mêmes critères de sécurité que la cour de récréation. | | |
| Des poubelles sont installées dans les différents espaces. Elles sont en nombre suffisant et vidées quotidiennement par du personnel qualifié. | | |
| → Les murs et clôtures entourant la cour | | |
| Les murs et les clôtures sont en bon état. | | |
| Ils empêchent les enfants d'accéder à la rue et n'offrent pas la possibilité de grimper dessus. | | |
| Les passages d'accès à la cour de récréation sont dégagés et sans danger (escaliers, portes, grilles...). | | |
| → Le mobilier, les jeux et le matériel | | |
| Ils sont en nombre suffisant et bien répartis dans l'espace de l'aire de jeux (périmètre de sécurité...). | | |
| Le matériel répond à des normes de sécurité (normes européennes EN1176, équipements d'aire de jeux et EN1177, surfaces amortissantes). | | |
| Le matériel est adapté à l'âge des enfants. | | |
| Les revêtements de sol autour des jeux amortissent les chocs. | | |
| Un règlement de l'utilisation des jeux est affiché (nombre minimal et maximal d'élèves, limite d'âge...). | | |
| Les panneaux de basket, les goals de mini foot... sont fixés au sol. | | |
| Les bacs à sable sont couverts ou bâchés après toute utilisation. | | |
| Les bacs à sable sont maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisante : désinfection, sable retourné une fois par trimestre, sable changé une fois par an. | | |
| Les espaces des aires de jeux ne contiennent pas d'objets ou de mobiliers dangereux (arêtes vives en béton, éléments de fixation métallique saillants...). | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|--------------------------------|----------------------|
| → Le contrôle des jeux et espaces mis à la disposition des élèves | | |
| Le contrôle fait l'objet d'un rapport qui est consigné dans un carnet de sécurité. | | |
| Ils sont contrôlés régulièrement notamment les boulons, les balustrades, la surface et sa qualité... | | |
| Les jeux mis à la disposition des élèves sont contrôlés par des personnes qualifiées. | | |
| Les espaces ou les jeux qui ne sont pas en parfait état sont totalement mis hors service et un signalement est fait auprès du service compétent. | | |
| → Surveillance de la cour de récréation | | |
| Une inspection visuelle de l'état de la cour est réalisée quotidiennement afin d'identifier la présence de vandalisme, d'éclats de verre, de canettes, de matériel détérioré... | | |
| La surveillance est organisée sur toutes les zones de la cour de récréation (jeux, centre de la cour, toilettes...). | | |
| Le nombre d'adultes qui assurent la surveillance est fonction du nombre d'élèves. | | |
| Le rôle et les fonctions des adultes qui assument la surveillance de la cour de récréation ont été définis et sont respectés et évalués. | | |
| Des activités sont organisées lors des moments récréatifs par un adulte ou par les élèves eux-mêmes. | | |
| Les personnes chargées de la surveillance connaissent les facteurs de risques de traumatismes chez l'enfant et les spécificités des enfants qu'ils ont à surveiller (handicap, enfants audacieux, enfants craintifs...). | | |
| Les personnes chargées de la surveillance disposent d'outils pédagogiques pour accompagner les enfants dans la résolution des conflits interpersonnels et pour prévenir les comportements pouvant entraîner des traumatismes. | | |
| → Connaissance et comportement des élèves en matière de sécurité | | |
| Les élèves reçoivent les règles de sécurité pour l'utilisation des espaces de la cour et sur les comportements attendus (pas à deux sur une balançoire, pas de bousculade ou de course autour des structures de jeu, pas de lancer de bâton, de caillou, port de vêtements adaptés aux jeux et à la saison, savoir prévenir un adulte responsable en cas de danger...). | | |
| Les élèves connaissent et respectent le règlement appliqué dans la cour de récréation afin d'éviter que des traumatismes ne se produisent. | | |
| Les élèves connaissent les gestes et attitudes utiles en cas de traumatisme (blessure) d'un élève. | | |
| Les élèves connaissent et appliquent les « bonnes » stratégies s'ils sont victimes ou témoins d'intimidation. | | |
| Les élèves sont capables de prévenir et de chercher des solutions aux conflits qui les opposent. | | |



→ 1 – OBSERVER LA SITUATION ...
b) De manière plus globale

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE  -  | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|--|----------------------|
| → Dispositifs en cas de traumatisme | | |
| Le personnel est formé aux premiers secours. | | |
| une trousse de secours conforme aux recommandations est disponible, en ordre, vérifiée 1 fois par mois et remise en ordre après chaque utilisation. | | |
| Les numéros à former en cas d'urgence sont connus et affichés près des téléphones. | | |
| Une procédure existe sur la manière de gérer les traumatismes au sein de l'école. | | |
| Les procédures sont connues, appliquées et évaluées avec le personnel. | | |
| Des informations sur les personnes à prévenir en cas de traumatisme sont disponibles et à jour (fiche santé). | | |
| → Les services ressources | | |
| Des conventions de partenariat sont établies avec divers acteurs externes à l'école (organiser des activités pendant la récréation, le temps de midi, appui au développement de projets...). | | |
| Les services ressources spécialisés en matière de sécurité et bien-être sont connus et sollicités en fonction des besoins (service PSE, les services de prévention et de protection au travail internes ou externes à l'établissement, les services de protection incendie...). | | |
| → Le partenariat avec les familles | | |
| Les familles sont informées sur les activités développées en matière de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes. | | |
| Les familles sont sollicitées pour donner leur avis et participer à des activités de promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes. | | |
| → Programme pédagogique relatif à la sécurité | | |
| Des activités de sensibilisation, d'information et pédagogiques sont intégrées dans le programme scolaire : | | |
| • Information sur les causes de traumatismes ; | | |
| • Organisation de journées à thème sur la sécurité ; | | |
| • Avec les élèves, définition et apprentissage des règles de sécurité pour l'utilisation des espaces au sein et aux abords de l'école ; | | |
| • Information sur les sanctions encourues en cas de non-respect des règles de sécurité ; | | |
| • À chaque rentrée scolaire et après les périodes de vacances, information des élèves sur les règles en vigueur, les zones à risque... | | |
| • Lorsqu'un événement s'est produit, les enseignants analysent avec les élèves la situation avec identification des facteurs de risque qui sont à l'origine du traumatisme (accident) et recherche de solutions à appliquer pour éviter que l'événement ne se reproduise ; | | |
| • Activités éducatives ou projets orientés vers la prévention de la violence en milieu scolaire. | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|---|---|---|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| <p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risque de blessure dans la cour de récréation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de développement psychomoteur. Age/Genre. Personnalité/ caractère. Handicap/port de lunettes. Nombre d'élèves par récréation. Choix des activités par les élèves. Comportement des élèves : <ul style="list-style-type: none"> Prise de risque ; Respect des règles ; Capacité à éviter ou gérer les conflits. Faible niveau d'information des élèves sur les risques de traumatismes et sur les comportements préventifs. | <ul style="list-style-type: none"> Manque de connaissance des risques et des causes de traumatismes chez les élèves. Absence de descriptif des rôles et fonctions attendus de la part des adultes qui assurent la surveillance de la cour de récréation. Manque d'effectifs pour assurer la surveillance de tous les espaces de la cour. Manque de sensibilisation des parents à la prévention des traumatismes. Absence de programme pédagogique intégré dans le cursus scolaire relatif à la sécurité. Manque de partenariat avec des services spécialisés. | <ul style="list-style-type: none"> État du revêtement de la cour (revêtement présentant des trous...). Revêtement de l'aire de jeux dégradé, qui n'absorbe pas les chocs. Arêtes vives à proximité de l'espace réservé aux jeux de ballon. Pas de rapport consigné de visite de sécurité au sein de l'établissement. Port de vêtements et chaussures non adaptés pour jouer sur l'aire de jeux ou dans la cour. Absence d'aménagement de la cour en espaces clairement définis pour l'exercice des différentes activités. | <ul style="list-style-type: none"> Conception de la cour de récréation inadéquate. Environnement social déficient. Absence de cadre réglementaire au sein de l'établissement relatif à la cour de récréation. Conviction que « les accidents sont inévitables... ». Manque de formation spécifique à la promotion de la sécurité en milieu scolaire. |
| <p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Age. Type et gravité de la blessure. Comportement de l'enfant blessé. Comportement des autres élèves. Capacité à demander de l'aide. | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de connaissance des attitudes à avoir lors d'un traumatisme. Absence de procédure d'alerte. | <ul style="list-style-type: none"> Mobiliers et objets contondants. Revêtement non absorbant. Vêtements et chaussures non adaptés. Trousse de secours pas en ordre. | |
| <p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Absence de premiers soins. Incapacité de demander de l'aide ou à en parler à un ami. Absentéisme scolaire. Développement d'un syndrome post-traumatique (peur-isolement). Fragilité de santé : douleur physique. | <ul style="list-style-type: none"> Pas de retour sur la situation avec les élèves et avec l'équipe éducative. | <ul style="list-style-type: none"> Absence de suivi par un service de santé. Pas de correction de la situation « à risque » après l'événement. | <ul style="list-style-type: none"> Service de santé éloigné - non accessible à la famille. Service de santé déficient. Pas de prise en compte des événements traumatiques dans les orientations politiques de l'école. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|--|--|---|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Avec les élèves, organiser des activités d'apprentissage pour identifier les risques et les comportements préventifs à adopter pour éviter les chutes et la violence envers les uns et les autres. • Avec les élèves, définir un cadre réglementaire relatif à la prévention des traumatismes intentionnels et non intentionnels à appliquer dans la cour de récréation et évaluer le respect du règlement. • Développer un programme pédagogique qui favorise l'acquisition des compétences psychosociales et les stratégies d'adaptation pour prévenir la violence à l'école. • Porter des vêtements et chaussures adaptés pour jouer sur l'aire de jeux. | <ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre le staff de surveillance, le nombre d'élèves et l'âge des élèves. • Sensibiliser le personnel aux risques et aux conséquences des traumatismes chez les élèves. • Organiser des activités avec les élèves pendant la récréation. • Renforcer la surveillance des enfants à risque (enfant téméraire, porteur de handicap...). • Différer les temps de récréation en fonction des groupes d'âge. • Disposer d'outils pour gérer les conflits entre les élèves. • Informer les parents sur les mesures prises pour favoriser la sécurité dans la cour de récréation et prévenir la violence entre les élèves. • Informer les parents sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour aider leur enfant à protéger sa sécurité personnelle et celle des autres. | <ul style="list-style-type: none"> • Aménager la cour de récréation en différents espaces. • Procéder aux réparations et à l'entretien régulier du revêtement et du mobilier. • Désigner un responsable sécurité pour les aspects environnement physique et matériel de la cour de récréation. • Mettre à la disposition des élèves des jeux et du matériel non contondants. | <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de promotion de la sécurité à l'école. • Amélioration des infrastructures scolaires et des espaces récréatifs. • Intégration de projets de prévention des traumatismes dans le projet d'établissement. |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir donner l'alerte et prévenir un adulte. • Rester calme. • Utiliser les réactions appropriées de protection. | <ul style="list-style-type: none"> • Équipe éducative formée aux premiers secours. • Disposer des numéros utiles pour prévenir les parents. | <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer l'impact par la présence de revêtements absorbants sur le mobilier, les surfaces de la cour... • Boîte de secours à disposition et toujours en ordre. | |

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|--|--|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demander de l'aide. • Se confier à un ami. • Parler de l'événement en classe. • Suivi des traitements et des soins prescrits. | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une procédure et d'outils de débriefing à utiliser en classe avec les élèves. • Faire appel à des services ressources pour assurer un débriefing. • Évaluer l'événement avec l'équipe éducative et prendre les mesures pour éviter la répétition de l'événement. • Appliquer les sanctions prévues dans le règlement. • Procéder à la déclaration administrative auprès du service d'assurance. • Contacter les parents et prendre des nouvelles de l'élève. • Informer le service PSE. | <ul style="list-style-type: none"> • Accès facile pour les services de secours. • Procéder aux réparations ou au remplacement du matériel. | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des services de soins, de qualité et accessibles. • Prévenir les syndromes post-traumatiques. |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire D200109052 du 05-09-2001. Sécurité : Aires de jeux et équipements. Arrêtés royaux du 28 mars 2001. Disponible sur http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000001/1519_20110315105748.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°000421 du 30-10-2002. Buts de football (et sports assimilés) mobiles. Sécurité des installations. Disponible sur http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000001/418_20021108_150801.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Pratiques et équipements de sports – Manifestations diverses. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2013 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la Province du Hainaut. Fiche pratique Aires de jeux. Prévention et analyse des risques. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2zDYxuE> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Université de Mons, Centre de recherches en inclusion sociale, Sciences de la Famille. Prévention et prise en charge du harcèlement, du cyber-harcèlement et des discriminations en milieu scolaire. Régulation de la cours de récré. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3bsREcV> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO). La cour de récréation, espace des possibles (2013). Disponible sur <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2015/04/15-15-2013-R%C3%A9cr%C3%A9ations.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC). Une cour de récréation réinventée, terreau d'un nouveau vivre-ensemble ? (2016). Disponible sur <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2016/2016-Cour-recre.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Institut Coopératif de l'École Moderne Pédagogie Freinet. Pourquoi ? Comment ? Aménager les cours d'école. Disponible sur <https://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/6287> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Éduca Santé et Service prévention des accidents privés du Vlaams Instituut voor Gezondheidspromotie. Misez... Sécurité - brochure d'information (2001).
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Sécurité des aires de jeux. Guide pratique à l'intention des exploitants. 3^{ème} édition (2012). Disponible sur <https://economie.fgov.be/fr/publicaties/manual-securite-des-aires-de> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ma cour : un monde de plaisir ! Guide pour l'aménagement, l'organisation et l'animation de la cour d'école. Ecole primaire (2018). Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-289-02W.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction des communications du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ma cour : un monde de plaisir ! Aménagement de la cour d'école (Volet 2). Disponible sur <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-289-04W.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La culture de la sécurité se définit comme « un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les acteurs d'une organisation à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à ses activités ». « Lorsqu'une entreprise met en place une politique de prévention, son objectif premier est bel et bien de réduire au maximum les accidents [...] et d'encourager un comportement sûr et sain chez l'ensemble des membres [...]. Pour ce faire, il faut d'abord identifier, répertorier et évaluer tous les risques, liés aux processus et aux activités [...], afin de planifier et de mettre en œuvre dans un second temps les mesures de prévention [...] qui s'imposent ». Définition et explications issues du site de l'Institut pour une Culture de Sécurité industrielle (ICSI), accessible via <https://www.icsi-eu.org/fr/qu-est-ce-la-culture-de-securite-icsi.p183.html> et du site Prevent, accessible via <https://www.prevent.be/fr/theme/culture-de-pr%C3%A9vention> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - L'asbl Educa Santé assure, dans le cadre de ses missions en promotion de la sécurité et en prévention des traumatismes, le déploiement sur le territoire wallon des programmes scolaires « Les Amis de Zippy », « Les Amis de Pomme » et « Passeport : s'équiper pour la vie ». Il s'agit de programmes de promotion de la santé et du bien-être dont le but premier est d'aider les enfants à développer des habiletés qui leur permettront de faire face aux situations nouvelles, et parfois difficiles, rencontrées au quotidien. Les résultats de la recherche-action (menée entre 2011 et 2013) qui visait l'intégration du programme « Les Amis de Zippy » en milieu scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont montré, entre autres, que les enseignants observaient une attitude plus respectueuse des uns vis-à-vis des autres, avec moins de violence verbale et physique (les élèves arrivant à se calmer avant de poursuivre la spirale de la violence). Ils observaient aussi une augmentation des habiletés à résoudre les conflits qui se développaient plus particulièrement après des situations de conflits dans la cour de récréation. Le rapport complet de la recherche-action est disponible sur le site de l'asbl Educa Santé à l'adresse suivante : <https://www.educasante.org/programmes/prevention-du-suicide-et-promotion-de-la-sante/> (Dernier accès le 17/03/2020). Plus d'informations sur les programmes sont disponibles sur le site web « Estime de soi. Estime des autres » à l'adresse suivante : <http://www.estimesoietdesautres.be>. L'asbl Educa Santé peut aussi être contactée pour plus de renseignements sur les modalités d'implantation à l'adresse <https://www.educasante.org/contact/> (Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► **Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes dans la salle de gymnastique.**

Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 – OBSERVER LA SITUATION ...

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - ☹️ | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|---------------------------------|----------------------|
| → Environnement physique | | |
| Sécurité générale | | |
| La salle de gymnastique est conforme aux règles générales de sécurité, aux lois et règlements en vigueur dont la circulaire du 09/04/2009 en matière de sécurité /bien être dans les établissements scolaires et assimilés. | | |
| Lors d'utilisation extrascolaire, une convention d'utilisation entre l'école et l'utilisateur extérieur est signée. Une procédure de vérification et d'entretien est prévue et réalisée. | | |
| Le sol | | |
| • Il est en bon état ; | | |
| • Un revêtement adéquat est prévu pour toutes les utilisations de la salle (y compris salle des fêtes...). | | |
| Le local | | |
| • Est propre et bien ventilé ; | | |
| • Sa taille est suffisante pour accueillir les élèves ; | | |
| • Les murs ne comportent pas de parties saillantes (radiateurs, porte-manteaux, piliers, armoires, tables...). | | |
| Les vestiaires sont : | | |
| • Séparés par sexe ; | | |
| • Equipés de porte-manteaux de sécurité ; | | |
| • Sécurisés (pas de risque de vol) ; | | |
| • Propres et bien entretenus et désinfectés ; | | |
| • Pourvus d'installations sanitaires (WC, éviers, douches...). | | |
| → Équipements - Mobiliers (agrès, espaliers, mur d'escalade...) | | |
| L'équipement est suffisant et adapté aux possibilités et à l'âge des élèves. | | |
| Du matériel de protection passive est disponible (tapis absorbants), il est disponible et utilisé de manière adéquate. | | |
| Le matériel et l'équipement ont été placés par des professionnels. | | |
| L'entretien est assuré par du personnel qualifié. | | |
| → Environnement physique | | |
| Le matériel est vérifié par l'enseignant lors du rangement en fin de cours. | | |
| Un essai manuel des installations est réalisé chaque mois. | | |
| Un examen visuel du local et du matériel est réalisé par l'enseignant avant tout cours d'éducation physique. | | |
| Un registre sécurité et hygiène existe. Il comprend les dates et résultats des essais et contrôles et le signalement des défauts et des problèmes. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|--------------------------------|----------------------|
| → Dispositif en cas de traumatismes | | |
| Le personnel est formé aux premiers secours. | | |
| Une boîte de soins et/ou une trousse de secours conforme aux recommandations est disponible et en ordre (vérifiée 1 fois par mois et remise en ordre après chaque utilisation). | | |
| Les numéros à former en cas d'urgence sont connus et affichés près du téléphone. | | |
| Une procédure existe sur la manière de gérer les traumatismes au sein de l'école. | | |
| Les procédures sont connues, appliquées et évaluées. | | |
| Des informations sur les personnes à prévenir en cas de traumatisme sont disponibles et à jour (fiche santé). | | |
| → Connaissance des élèves | | |
| Les élèves connaissent les principales causes de traumatismes qui peuvent survenir lors du cours de gymnastiques et les moyens à mettre en œuvre pour les éviter. | | |
| Les élèves connaissent et respectent le règlement appliqué pendant le cours de gymnastique (calme et discipline, bienveillance et entraide, ...) afin d'éviter les traumatismes intentionnels et non intentionnels. | | |
| Les élèves connaissent les gestes et attitudes attendues d'eux en cas de traumatisme d'un élève. | | |
| → Comportement des élèves | | |
| Les élèves portent une tenue adaptée pour le cours. | | |
| La tenue est revêtue avant la séance et enlevée après. | | |
| Les élèves ont une bonne compréhension des consignes de sécurité et veillent à leur respect. | | |
| → Surveillance des élèves | | |
| Une surveillance efficace des élèves est assurée avant, pendant et après la leçon. | | |
| → Adaptation de l'activité aux compétences et comportements des élèves | | |
| Le programme est adapté aux capacités et à la personnalité des élèves (élèves trop audacieux, élèves trop craintifs, handicap, état de santé...). | | |
| Une fiche décrivant les contre-indications ou les limites à la pratique de certaines activités est disponible pour chaque élève et en possession du professeur d'éducation physique. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Ambiance et climat du cours | | |
| Les cours se déroulent dans le calme et la discipline. | | |
| Les élèves sont amenés à s'encourager et à s'entraider. | | |
| Les moqueries ne sont pas autorisées. | | |
| Chacun participe au cours selon ses capacités et se sent respecté. | | |
| Les élèves se sentent en sécurité et en confiance lors de la pratique des activités. | | |
| → Les services ressources | | |
| Des conventions de partenariat sont établies avec divers acteurs externes à l'école (organisation de journées sportives, découverte de sports spécifiques...). | | |
| Les services ressources spécialisés en matière de sécurité et bien-être sont connus et sollicités en fonction des besoins (service PSE, conseiller en prévention externe ou interne, service de protection incendie...). | | |
| → Le partenariat avec les familles | | |
| Les familles sont informées sur les activités développées en matière de promotion de la sécurité et de prévention des traumatismes lors du cours de gymnastique. | | |
| Les familles sont sollicitées : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pour fournir à l'enfant un équipement adéquat pour la pratique de l'activité ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Pour promouvoir des comportements favorables à la santé : importance du sommeil, de s'hydrater avant et après le cours de gymnastique, d'adapter la collation et l'hydratation le jour du cours de gymnastique, pour recommander à l'enfant les consignes de sécurité: toujours s'échauffer, respecter les consignes données par l'enseignant... | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|---|---|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| <p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de blessures pendant le cours de gymnastique ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Age/Genre. • Niveau de développement psychomoteur. • Personnalité/ caractère (élèves téméraires ou peureux). • Handicap/port de lunettes. • Inexpérience des élèves pour la réalisation de certains exercices. • Climat relationnel dans la classe. • Comportements inadéquats des élèves en faveur de la santé (alimentation, hydratation, repos...). • Faible niveau d'information des élèves sur les risques de traumatismes et sur la prévention. • Niveau d'échauffement et de préparation physique insuffisant. | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de connaissance des risques et des causes de traumatismes chez l'enfant. • Niveau d'adaptation des exercices aux capacités et aux besoins spécifiques des élèves. • Niveau d'intégration de la sensibilisation et de l'information des élèves sur les mesures préventives à prendre lors de la pratique de la gymnastique. • Niveau de sensibilisation des parents à la prévention des traumatismes. • Absence de programme pédagogique relatif à la sécurité et à la santé dans la pratique sportive intégré dans le cursus scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> • État du revêtement. • Surface mal entretenue, dure, glissante. • Équipements insuffisants et non adaptés à l'âge. • Utilisation extrascolaire ou polyvalente de la salle de gymnastique. • Absence de vérification et d'entretien du matériel par du personnel qualifié avant et après chaque leçon. • Port de vêtements et chaussures non adaptés par les élèves. • Manque de matériel destiné à la protection passive. • Température et qualité de l'air du local. | <ul style="list-style-type: none"> • Conception inadéquate de la salle de gymnastique. • Environnement social déficient. • Pratique inexistante du partenariat avec les familles. • Absence de cadre réglementaire au sein de l'établissement relatif à la sécurité dans la salle de gymnastique. • Conviction que « les accidents sont inévitables ». |
| <p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Age. • Type de blessures. • Comportement de l'enfant blessé. • Comportement des autres élèves. • Port d'un équipement inadéquat. • Absence de réactions appropriées de protection. | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de connaissance des attitudes à avoir lors d'un traumatisme. • Capacité à garder son calme et à l'imposer aux élèves. • Absence de procédure d'alerte. • Difficulté d'accès au lieu de l'accident pour les services de secours. | <ul style="list-style-type: none"> • Appareil contondant. • Revêtement non absorbant. • Vêtements et chaussures non adaptés. • Trousse de secours pas en ordre. | |
| <p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Syndrome post-traumatique. • Absentéisme scolaire. • Absence de compliance aux soins. | <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'évaluation de la situation avec les élèves. | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de suivi par un service de santé. • Pas de correction de la situation à risque après le traumatisme. | <ul style="list-style-type: none"> • Service de santé éloigné. • Service de santé déficient. • Pas de prise en compte des événements traumatiques dans les orientations politiques de l'école. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|---|--|---|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités d'apprentissage pour identifier les risques et des comportements préventifs à adopter pour éviter les traumatismes. Avec les élèves, organiser des activités pour définir le règlement qui sera en vigueur avant, pendant et après le cours, <ul style="list-style-type: none"> - L'apprentissage du règlement - L'évaluation du respect du règlement. Sensibiliser les enfants à porter des vêtements et chaussures adaptés. Porter une tenue adaptée pour le cours de gymnastique : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de vêtements flottants - Chaussures fermées réservées au cours de gymnastique - Cheveux attachés - Tenue mise avant la séance et retirée après. Adopter un comportement favorable à sa santé : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir pris un déjeuner ou une collation - Bien s'hydrater - Avoir suffisamment d'heures de sommeil. | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une surveillance des enfants avant, pendant et après le cours. Adapter les activités aux compétences et au caractère des élèves (enfant débordant d'énergie, enfant porteur de handicap, enfant craintif, ...). Cultiver un climat qui encourage les enfants au respect de soi et des autres, à la confiance en soi et qui favorise le calme et la discipline. Informers les parents sur les mesures mises en œuvre pour favoriser la sécurité dans la salle de gymnastique et sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour aider leur enfant à protéger sa sécurité. Vérification de l'état du matériel par l'enseignant avant et lors du rangement de la salle. Vérification de la trousse de secours par l'enseignant. | <ul style="list-style-type: none"> Conformité aux lois et règlements sur l'hygiène des locaux, la protection incendie, les risques électriques, l'aménagement des salles de gymnastique ou de sport. Surface antidérapante. Aérer le local après chaque cours. Éliminer les objets encombrants. Achat d'équipements répondant aux normes de sécurité et élimination du matériel non conforme. Appel à des professionnels pour le placement et la vérification technique. Fixation rigide au sol. Entretien par du personnel qualifié en fonction du taux d'utilisation. Vérification périodiquement et après déplacement ou réparation des équipements. Tenir un registre d'hygiène et de sécurité avec les dates des essais et contrôles et le signalement des défauts. Convention d'utilisation entre l'école et l'utilisateur extérieur avec procédure de vérification et d'entretien de la salle. | <ul style="list-style-type: none"> Campagne de promotion de la sécurité dans la salle de gymnastique. Amélioration des infrastructures sportives scolaires. Intégration de la promotion de la sécurité et de la prévention des traumatismes dans le projet d'établissement. Règlement scolaire relatif à l'utilisation et à l'accès à la salle de gymnastique. Existence de normes et mesures de sécurité relatives au matériel et équipement. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|--|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Savoir rester calme. • Savoir demander l'aide d'un autre adulte. | <ul style="list-style-type: none"> • Former au premier secours. • Disposer de procédures à appliquer en cas de traumatismes. • Organiser des exercices sur la procédure d'urgence. • Disposer des numéros utiles pour prévenir les parents. | <ul style="list-style-type: none"> • Atténuer l'impact par la présence de surfaces absorbantes lors de la pratique de sauts ou de risque de chutes. • Porter des chaussures et vêtements adéquats. • Matériel de premiers soins et/ou la trousse de secours accessible. | |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Parler de l'événement en classe. • Compliance de l'enfant aux soins. | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de procédures et d'outils de débriefing à utiliser en classe et avec la direction. • Prendre des nouvelles de l'élève blessé auprès des parents ou de l'hôpital. • Remplir la procédure de déclaration administrative auprès du service d'assurance. • Informer le service PSE. | <ul style="list-style-type: none"> • Procéder aux réparations ou au remplacement du matériel. | <ul style="list-style-type: none"> • Accès à des services spécialisés en matière de traumatisme sportif. • Couverture d'assurance obligatoire. |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Pratiques et équipements de sports – Manifestations diverses. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2013 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Jeunesse+Sport de Suisse. Aide-mémoire Prévention des accidents dans le sport des enfants (2017). Disponible sur https://www.mobilesport.ch/assets/lbwp-cdn/mobilesport/files/2015/02/mb_f_Kindersport.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Matériels et équipements pour la pratique des activités physiques et sportives des adolescents et des jeunes – collèges et lycées - Guide d'informations et de conseils. Recommandations et cahier des charges fonctionnels (2004). Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3dDeaBk> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Département de l'économie du Canton de Vaud (Suisse). Directives et recommandations (guide technique) pour l'aménagement d'installations sportives (2012). Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2Z1vwnt> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud (Suisse) et le Bureau suisse de prévention des accidents. Education physique et sportive scolaire. Guide des mesures de sécurité. Année scolaire 2017-2018. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3fMOcgH> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Bureau de prévention des accidents Suisse. Faire rimer activité physique des enfants et sécurité. Guide à l'intention des écoles enfantines, des écoles (à horaire continu), des crèches, des groupes de jeu et des garderies (2019). Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3dKbbHi> (Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

- **Promotion de la Sécurité et prévention des traumatismes lors d'une journée sportive à l'école ou à l'extérieur.**

Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION ...

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → L'environnement et le lieu dans lequel l'événement se tiendra | | |
| Avant la journée, le lieu dans lequel l'événement se déroule a fait l'objet d'un repérage et d'une analyse des différents risques. | | |
| La veille de la journée, les lieux ont été balisés et les points présentant des dangers ont été sécurisés (ex : barrière de sécurité, pictogramme d'information, éléments contondants de l'environnement équipés d'un revêtement spécifique qui absorbe les chocs...). | | |
| → Les aspects liés à l'organisation | | |
| Les accords de la direction, des parents, des autorités communales, des services de sécurité, du voisinage ont été obtenus. | | |
| La direction, le pouvoir organisateur, les parents, les responsables des services concernés, le voisinage de l'école... ont reçu des informations sur : | | |
| • Le descriptif précis des activités (vélo, marche, course à pied...); | | |
| • Le circuit prévu ; | | |
| • Le nombre de participants/ nombre d'encadrants et leur rôle ; | | |
| • Le nom du responsable et son numéro de GSM ; | | |
| • La durée des activités ; | | |
| • La répartition des tâches entre les encadrants et leur identité ; | | |
| • Les précautions prises dont les dispositifs d'alerte ; | | |
| • Les activités prévues pour les élèves ne participant pas à l'activité. | | |
| → L'encadrement des élèves | | |
| Les accompagnateurs sont connus et identifiés par tous. | | |
| Le ratio élèves/accompagnateurs est respecté. | | |
| Une définition des rôles et comportements attendus des accompagnateurs dans l'organisation et la supervision de toutes les activités de la journée a été réalisée. | | |
| Les accompagnateurs ont été informés sur les rôles et comportements attendus. | | |
| Les accompagnateurs connaissent : | | |
| • Les contre-indications (santé) dont font l'objet certains élèves ainsi que l'identité des élèves présentant des comportements inhibés ou téméraires ; | | |
| • Les interactions possibles entre les différents facteurs de risque lors du déroulement de l'activité. | | |
| Les accompagnateurs disposent de la liste des élèves qui participent à la journée (nom et numéro de téléphone des familles...). | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|--------------------------------|----------------------|
| → La préparation des élèves à la protection de leur santé | | |
| Pour chaque élève, les organisateurs disposent : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • De l'autorisation des parents ou tuteurs ; • D'informations générales sur : <ul style="list-style-type: none"> - Les contre-indications en matière de santé ; - Les aptitudes des enfants en matière de pratique de l'activité prévue : Sait-il rouler à vélo ? Nager ? ... - Ses connaissances sur l'activité proposée les précautions à prendre avec les élèves. | | |
| Les élèves ont été impliqués dans l'identification des risques individuels et collectifs et dans la rédaction d'une liste de précautions et d'attitudes à prendre pour éviter les traumatismes et leurs conséquences s'ils se produisent. | | |
| Les parents et les élèves disposent : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • De recommandations à suivre en fonction de la météo (prévoir la protection solaire et hydratation supplémentaire si chaleur et soleil ou protection contre la pluie...); | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • De recommandations en matière de préparation à la journée : alimentation, sommeil, état vaccinal, hydratation, matériel de protection individuel, vêtements et chaussures ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • D'informations sur les comportements attendus en matière de sécurité... | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • D'informations sur les besoins en équipement, tenue vestimentaire, matériel de protection individuel pour accéder aux activités de la journée. | | |
| La veille de l'activité, les accompagnateurs s'assurent que tous les élèves ont accès : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • À un matériel adapté à leur âge et en bon état (exemple : vélo en bon état) ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Au matériel de protection individuelle (casque de protection, gilet fluorescent...); | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • À des vêtements et chaussures adaptés à la pratique des activités ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, à une protection solaire et casquette... | | |
| Une réserve de matériel (en bon état) existe et peut être mise à la disposition des élèves qui n'ont pas accès à l'équipement. | | |
| → La promotion de comportements sécuritaires spécifiques à la journée | | |
| Un cadre réglementaire interne a été préparé et discuté avec les élèves. | | |
| Avant la journée, le cadre réglementaire interne a été diffusé auprès des parents, des élèves et des accompagnateurs. Ce cadre décrit (entre autres) : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les comportements individuels et collectifs considérés comme pouvant être source de risque pour l'élève lui-même ou pour les autres ; | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les motifs qui peuvent entraîner la non-participation d'un élève à l'activité (ex: pas d'équipement de protection, matériel non adapté à l'âge...). | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Intervention d'urgence | | |
| Un descriptif des dispositions à prendre en cas de traumatisme est mis à la disposition des accompagnateurs et comprend les numéros de téléphone des services de secours, de l'établissement, des autres accompagnateurs, des parents. | | |
| Une trousse de premiers secours est en ordre et accessible. | | |
| Les autorisations parentales datées et signées relatives aux interventions urgentes sont disponibles. | | |
| Les accompagnateurs sont formés aux premiers secours et peuvent intervenir rapidement sur le site des activités. | | |
| → Supervision de la journée et encadrement | | |
| Avant le début des activités | | |
| Les accompagnateurs s'assurent que : | | |
| • Les risques identifiés dans l'environnement sont balisés et que des protections sont placées pour éviter les blessures ; | | |
| • Les élèves connaissent les mesures de prévention et les comportements attendus ; | | |
| • Chacun connaît son rôle et ses responsabilités ; | | |
| • La qualité du matériel (fixation...) et de l'équipement des élèves (casque, chaussures, vêtement...) est conforme à la sécurité. | | |
| Le cas échéant, un temps pour l'échauffement des muscles est organisé. | | |
| L'appel des élèves et le signalement des absences à la direction sont réalisés. | | |
| Pendant la journée | | |
| Les élèves bénéficient de la surveillance permanente d'un adulte. | | |
| Les activités ne sont pas modifiées à la hâte. | | |
| Les activités programmées tiennent compte des compétences physiques des élèves, des conditions climatiques. | | |
| Des temps de pauses sont prévus pour permettre aux élèves de s'hydrater, de s'alimenter, de récupérer. | | |
| Après les activités | | |
| Le contrôle de l'effectif des élèves est réalisé. | | |
| Des exercices de détente physique sont organisés. | | |
| Les recommandations en matière de santé sont rappelées aux élèves : continuer à s'hydrater, prendre un repas équilibré, changer ses vêtements, prendre une douche, se coucher tôt pour récupérer... | | |
| → Partenariat | | |
| Un partenariat a été organisé avec le service PSE pour la réflexion sur les mesures de promotion de la santé et de sécurité avec les accompagnateurs. | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|--|---|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| <p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques de blessures ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de préparation et d'information des élèves sur les risques de traumatismes et sur les comportements préventifs à adopter. Age et développement psychomoteur des élèves. Comportement des élèves dont la prise de risque pour réaliser l'activité. Problèmes de santé et déficit physique (vue, audition, équilibre...). Inexpérience des élèves. | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de préparation et d'information des accompagnateurs sur les risques potentiels liés à l'environnement, à l'activité, aux élèves... Répartition des tâches et des responsabilités entre les accompagnateurs. | <ul style="list-style-type: none"> Non-conformité du matériel et équipements apportés par les enfants. Éléments de l'infrastructure et du mobilier en mauvais état (fissures ou trous dans le sol, surface inégale, pieds d'arbre...). Ouverture de l'espace favorisant l'éloignement de certains enfants. Zones à risque de chute (tournant, manque de visibilité...). Absence d'espace permettant de se mettre à l'abri des intempéries ou du soleil. | <ul style="list-style-type: none"> Offre d'espaces adaptés permettant de réaliser des journées sportives en toute sécurité. Conviction que les traumatismes sont inévitables. |
| <p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de réactions de protection pour amoindrir la chute. Non utilisation d'équipement de protection (casque, chaussures fermées). Conditions physique (fatigue, déshydratation, vaccination pas en ordre...). | <ul style="list-style-type: none"> Déficit de surveillance des accompagnateurs. | <ul style="list-style-type: none"> Mobilier du lieu qui présente un risque potentiel contondant. Revêtement de sol qui n'absorbe pas les chocs. | |
| <p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Non-respect des consignes de sécurité par les autres élèves. Mauvaises conditions physique et de santé de l'élève. Problème de santé. Degré de gravité de la blessure. Absence de compliance au traitement. | <ul style="list-style-type: none"> Non application des premiers soins par les accompagnateurs. Absence de matériel pour administrer les premiers secours. Procédure d'alerte non performante. | <ul style="list-style-type: none"> Non proximité des services de première ligne. Non disponibilité des numéros de téléphone pour informer les parents. | <ul style="list-style-type: none"> Difficulté pour accéder au lieu de l'accident pour les services de secours. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|--|---|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élèves aux mesures individuelles et collectives de prévention des traumatismes. • Avec les élèves, définir les règles de sécurité qui seront appliquées à tout moment de la journée et dans différentes situations. • Avant de débiter la journée, avec les élèves : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les éléments à risque de traumatismes et rappeler les comportements de protection à développer et à maintenir durant toute la journée ; - Vérifier la qualité des équipements et du matériel. • S'assurer que tous les élèves ont pris un petit déjeuner ou une collation et se sont hydratés. • Organiser un échauffement de tous les élèves. • Porter en permanence les équipements de sécurité (chaussures, vêtements, casque...). | <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la journée plusieurs semaines à l'avance et disposer d'outils de planification. • Créer des partenariats avec des spécialistes. • Établir les rôles et les comportements attendus des accompagnateurs. • Vérifier la connaissance des rôles attendus des accompagnateurs. • Vérifier la planification des activités et des responsabilités. • Assurer une surveillance renforcée sur le lieu du parcours où le risque de chute est plus important. | <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les endroits contondants par du matériel absorbant et baliser les endroits à risque de chute. • Remplacer l'équipement non conforme apporté par les élèves par du matériel adapté. • Créer un partenariat avec les services de secours locaux et/ou spécialisés. • Organiser un espace permettant de s'abriter (tente, local...). | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité des lieux où les journées sportives sont organisées par le milieu scolaire. • Favoriser l'accès des élèves à du matériel et à un équipement de sécurité. |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Porter son équipement de protection. • Garder son calme. • Adapter son comportement pour éviter que d'autres élèves subissent le même événement. • Savoir appeler à l'aide. | <ul style="list-style-type: none"> • Garder son calme. • Analyser la gravité de la situation et les risques de complication. • Demander de l'aide pour que le groupe des élèves soit pris en charge par un autre accompagnateur. • Appliquer les gestes adéquats à l'attention de l'élève. | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer de matériel absorbant sur les endroits jugés à risque. • Disposer d'un téléphone portable pour donner l'alerte et des numéros des services de secours. • Disposer du numéro d'appel des parents. | |

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|--|--|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les règles de sécurité et les conduites attendues à appliquer. • Échanger avec les élèves sur leurs peurs. • Permettre à l'élève qui a été blessé de se confier ou de parler de l'événement en classe. • Suivre les recommandations des services médicaux. | <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'appel des élèves. • Poursuivre les activités, les modifier ou les annuler suivant l'importance de l'événement. • Faire un débriefing sur l'événement avec les élèves et les encadrants. • Promouvoir et renforcer la sensibilisation à la sécurité personnelle et collective. | <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer le matériel et équipement endommagés. • Réparer les dommages causés aux revêtements, aux équipements et au matériel. | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des services de soins de qualité. • Prévenir les syndromes post-traumatiques. |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Fédération Wallonie-Bruxelles. Circulaire N°5777 du 23/03/2019. Circulaire relative à l'organisation des Classes de dépaysement et de découverte, en Belgique ou à l'étranger, ainsi qu'aux activités extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'études.
Disponible sur https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/42777_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Mobilité Wallonie. Une sortie à pied avec mes élèves (2017).
Disponible sur <http://mobilite.wallonie.be/news/nouvelle-brochure--une-sortie-a-pied-avec-mes-eleves>
(Dernier accès le 17/03/2020)
- Kino Québec. Les jeunes et l'activité physique 130 idées à partager (1999).
Disponible sur <http://www.kino-quebec.qc.ca/publications/130idees.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud (Suisse) et le Bureau suisse de prévention des accidents. Education physique et sportive scolaire. Guide des mesures de sécurité. Année scolaire 2017-2018. Disponible sur https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/sports_loisirs/fichiers_pdf/sante/GMS_2017-2018.pdf
(Dernier accès le 17/03/2020)
- Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des écoles, et PEGC (France). Guide pratique sorties scolaires, sécurité, responsabilité, protection de l'enfance (2014). Disponible sur http://75.snuipp.fr/IMG/pdf/securete2014_site.pdf
(Dernier accès le 17/03/2020)
- Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud (Suisse) et le Bureau suisse de prévention des accidents. Education physique et sportive scolaire. Guide des mesures de sécurité. Année scolaire 2017-2018. Disponible sur https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/sports_loisirs/fichiers_pdf/sante/GMS_2017-2018.pdf
(Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► La protection contre l'incendie.

Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION ...

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Politique de documentation relative à la sécurité | | |
| Le registre de sécurité ¹ existe et est tenu à jour. Il est conforme à la législation sur les registres de sécurité. Il comprend les éléments suivants : | | |
| • Les directives et instructions en matière de sécurité ; | | |
| • Le plan interne d'urgence ; | | |
| • Les rapports de visite des conseillers techniques en matière de sécurité (conseillers en prévention, conseillers en prévention - médecin du travail, service d'incendie, service de police...) | | |
| • Les contrôles périodiques tels que définis à l'article 52 du Règlement général pour la protection du travail ² ; | | |
| • Les contrôles imposés par les autres réglementations et les normes ; | | |
| • Le permis d'environnement (précédemment autorisations administratives imposées par le titre I du Règlement général pour la protection du travail) ; | | |
| • L'inventaire asbeste (amiante) ; | | |
| • La liste des postes à risques en matière de médecine du travail ; | | |
| • La liste des personnes soumises à la médecine du travail ; | | |
| • La liste des équipements de protection individuelle ; | | |
| • Les rapports d'exercices d'évacuation ; | | |
| • La liste des formations du personnel en matière de sécurité. | | |
| → Plan interne d'urgence | | |
| Un plan interne d'urgence ³ existe : | | |
| • Les consignes sont claires, connues et appliquées en cas d'alerte, d'alarme incendie... | | |
| • Les procédures et services à contacter sont connues (pompiers, police...). | | |
| Des informations sur ce thème sont régulièrement organisées avec le personnel d'encadrement. | | |
| → Le compartimentage des locaux, des escaliers, des gaines techniques | | |
| Les portes coupe-feu sont en position fermée ou ouverte avec fermeture automatique et elles sont dégagées en permanence. | | |
| → Le risque électrique | | |
| L'équipement est en bon état, en nombre et en localisation. | | |
| Les prises électriques sont munies de protections enfants. | | |
| Les blocs multiprises sont utilisés de manière correcte, les dominos sont interdits d'utilisation. | | |
| Les rallonges électriques sont en bon état (les fils ne sont pas découverts et ne traînent pas sur le sol). | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|---|--------------------------------|----------------------|
| Les tableaux électriques sont : <ul style="list-style-type: none"> • Repérés par des pictogrammes ad hoc ; • Fermés à clé. | | |
| Les divers circuits des tableaux électriques sont repérés. | | |
| Les fusibles sont en parfait état (non shuntés). | | |
| Les petits appareils électriques sont en bon état et vérifiés régulièrement. | | |
| → Les matières inflammables et autres sources d'incendie | | |
| Le mobilier, rideaux, stores... sont résistants au feu. | | |
| L'utilisation de chauffage portable, ou de flamme nue est interdite dans tous les locaux (sauf laboratoire). | | |
| Les produits inflammables sont isolés dans des armoires fermées, ils ne sont pas à la portée de papiers, cartons, liquides, guirlandes... | | |
| Toutes les sources de chaleur utilisées à l'intérieur sont débranchées quand elles ne sont plus surveillées (cafetière électrique, machine à café, four...). | | |
| Il n'y a pas d'installation au gaz. | | |
| Les livraisons de « fuel » sont réalisées hors présence des élèves. | | |
| → Les locaux de services (cuisine, cabine haute tension, chaufferie, ...) | | |
| Sont équipés de détecteurs de fumée et d'extincteurs automatiques. | | |
| La coupure d'énergie peut être contrôlée de l'extérieur. | | |
| → Les systèmes de détection incendie et d'alarme | | |
| Les dispositifs sont en bon état de fonctionnement et contrôlés régulièrement (1 x par mois) par une personne qualifiée et identifiée. | | |
| Ils sont bien localisés, signalés et d'accès facile. | | |
| Le mode d'utilisation du système d'alarme est clairement affiché. | | |
| Le personnel et les élèves sont informés des dispositions à prendre pour donner l'alarme. | | |
| → Les consignes en cas d'incendie | | |
| Sont affichés dans tous les locaux : <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'alarme avec le nom des personnes à avertir et le n° d'appel d'urgence ; • Le plan d'évacuation avec les points de rendez-vous et le recensement des élèves. | | |
| Les consignes sont connues par tous (y compris les élèves) : chacun sait comment faire évacuer tous les élèves dont il a la charge de manière ordonnée, groupée et en toute sécurité. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Les moyens de lutte | | |
| Les systèmes de détection et d'extinction automatique, les extincteurs, dévidoirs, bornes d'incendie, ... sont répartis en fonction des besoins (corridors, classes...) et sont en nombre suffisant. | | |
| Ils sont en parfait état de fonctionnement et vérifiés annuellement par une firme spécialisée (documents attestant le contrôle et l'ordre...). | | |
| Ils sont signalés par un pictogramme et sont accessibles à partir de tous les locaux. | | |
| Les informations techniques sur les installations de détection d'incendie sont disponibles pour les équipes de première intervention et les pompiers. | | |
| → Éclairage de sécurité | | |
| L'éclairage est présent et suffisant. | | |
| L'éclairage est contrôlé régulièrement (une fois par mois) par une personne désignée. | | |
| Le contrôle est consigné au registre sécurité ; les dysfonctionnements sont signalés. | | |
| → Escaliers | | |
| Les marches sont en bon état. | | |
| Elles sont antidérapantes (bande ou fini antidérapant). | | |
| Les rampes sont bien fixées. | | |
| La hauteur des balustrades et du garde du corps sont adéquats. | | |
| L'éclairage est suffisant. | | |
| → La signalisation | | |
| Les zones de stockage, les issues et éclairage de secours, les plans des bâtiments sont affichés à chaque niveau à l'aide des pictogrammes adéquats. | | |
| → Évacuation | | |
| Des exercices d'évacuation sont réalisés (idéalement 4 fois par an) et au minimum durant le 1 ^{er} trimestre et une 2 ^{ème} fois dans l'année scolaire. | | |
| Un rapport d'évacuation est établi et consigné dans le registre sécurité. | | |
| → Formation et information | | |
| Un plan d'information et de formation en prévention incendie est organisé pour le personnel. | | |
| Un plan d'information et de formation en prévention incendie est organisé pour les élèves. | | |
| Il y a une équipe de première intervention formée et capable d'intervenir en cas d'incendie. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Organisation générale de la protection incendie | | |
| Un plan annuel d'action est établi. | | |
| Il y a une procédure de recyclage et d'évacuation des déchets. | | |
| Lors d'achat de matériel ou de produits, la procédure dite « des trois feux verts ⁴ » est respectée. | | |
| Le service régional d'incendie visite l'établissement et donne son agrément (visite tous les 5 ans). | | |
| La liste des membres de l'équipe d'intervention est affichée. | | |
| → Accessibilité des bâtiments | | |
| L'accès à la cour et aux bâtiments est constamment accessible aux services de secours. | | |
| Le stationnement sauvage devant l'école (parents, enseignants), devant les entrées est évité. | | |
| → Accès et usage de l'école hors éducation | | |
| Les travaux ou la présence de services externes dans l'enceinte de l'école durant le temps scolaire sont évités. | | |
| Lors de l'organisation de repas ou de fêtes dans l'école, les règles de prévention incendie sont appliquées. | | |
| → Utilisation de produits et matériels susceptibles d'être dangereux lors d'activités pédagogiques ou récréatives | | |
| Les enseignants prennent en compte le risque incendie lors de l'utilisation et du stockage de produits ou d'appareils susceptibles d'être dangereux (dissolvants, appareils électriques, appareils de cuisson...). | | |
| → Activités pédagogiques | | |
| Des activités pédagogiques relatives à la prévention de l'incendie sont intégrées au cursus scolaire. | | |
| → Partenariat | | |
| Un partenariat avec les services régionaux d'incendie est organisé dans le cadre d'activités pédagogiques. | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|--|---|---|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques d'incendie ? | <ul style="list-style-type: none"> Comportement des élèves. Faible niveau de connaissance des risques lors d'activités comportant un risque incendie. | <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de matériel ou produits potentiellement à risque d'incendie. | <ul style="list-style-type: none"> Déficiences dans la détection incendie. Encombrement et hygiène des couloirs et des locaux de réserves. | <ul style="list-style-type: none"> Absence de règles pour l'achat de matériel et d'équipement. |
| Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ? | <ul style="list-style-type: none"> Comportement inadéquat des élèves. Absence de connaissance des règles à suivre lors d'une évacuation. | <ul style="list-style-type: none"> Absence de connaissance des règles à appliquer lors de l'évacuation des bâtiments scolaires. | <ul style="list-style-type: none"> Plan d'évacuation non affiché. Escaliers encombrés par du matériel. Mauvais fonctionnement du matériel technique. | |
| Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ? | <ul style="list-style-type: none"> Type et importance des blessures. Compliance au traitement. | <ul style="list-style-type: none"> Longue durée de l'incapacité. | <ul style="list-style-type: none"> Arrivée tardive des secours. Difficulté d'évacuation. Importance des dégâts matériels. | <ul style="list-style-type: none"> Non existence de services spécialisés. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|---|---|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les incendies ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Informer les élèves sur les causes d'incendie possible à l'école et sur les précautions à prendre pour éviter les incendies. | <ul style="list-style-type: none"> • Informer et former le personnel sur les causes d'incendies en milieu scolaire et sur les précautions à prendre. • Former les enseignants et équipier de première intervention. • Organiser des exercices d'évacuation 4 x/an avec les classes. • Évaluer la qualité des exercices. | <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la qualité du matériel de détection et d'intervention. • Tenir un registre de sécurité. • Politique d'achat du matériel adapté. • Respect des consignes relatives à la disposition des locaux. | <ul style="list-style-type: none"> • Respecter la législation et les normes en vigueur relative à la protection incendie. |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Former les élèves à : <ul style="list-style-type: none"> - Donner l'alerte en cas de risque d'incendie ou de début d'incendie ; - Reconnaître le son de l'alarme ; - Parcourir le trajet d'évacuation de l'école ; - Adopter les bonnes positions en cas de fumée. | <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'appel des élèves au point de rassemblement. | <ul style="list-style-type: none"> • Donner toutes les informations utiles aux services des pompiers. | |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant suivre les recommandations des services médicaux. • Echanger avec les élèves sur leurs peurs. | <ul style="list-style-type: none"> • Faire un débriefing sur l'événement avec les élèves. | <ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant réparer les dommages. | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer des services de qualité. • Prévenir les syndromes post-traumatiques. |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002. Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°5857 du 01-09-2016. Sécurité/hygiène : analyse des risques relative au risque d'incendie - Outil et aide mis à disposition des Chefs d'établissement. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2Lu53XQ> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°2674 du 09-04-2009. Référentiel en matière de sécurité/bien-être dans les établissements scolaires et assimilés. Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2WTD2Ox> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Prévention et lutte contre l'incendie. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2003 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Installations techniques : Visite par le Service Incendie. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1752 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Obligations administratives : Registre de sécurité. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega_iii.php?consult=883 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Obligations administratives : Plan interne d'urgence. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=884#Plan_Interne_dUrgence (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Documents pratiques : Calendrier d'une année scolaire. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=636%20 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Check-list « Sécurité » à l'usage des établissements du Ministère de la Communauté française. (Sur base d'un document original de Legros A, Goffin R, Sécurité et santé en milieu scolaire – grille d'auto-évaluation (1996)). Disponible sur <http://www.espace.cfwb.be/sippt/MANUELS/CHECKLIST/DERF.pdf> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Exercices d'évacuation : généralités. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1373 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail de la Province du Hainaut. La prévention incendie. Disponible sur <http://www.hainaut.be/securite/sippt/template/template.asp?page=incendieprevention&navcont=24,82,0&branch=65,68> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale. Risque d'incendie ou d'explosion. Série Stratégie Sobane (2006). Disponible sur <https://emploi.belgique.be/fr/publications/risques-dincendie-ou-dexplosion-serie-strategie-sobane> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale. Prévention incendie sur le lieu de travail. Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=591> (Dernier accès le 17/03/2020)



- BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Prévention incendie.
Disponible sur <https://www.beswic.be/fr/themes/prevention-incendie> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Direction générale Sécurité & Prévention du Service Public Fédéral Intérieur Sécurité incendie. Ne jouez pas avec le feu.
Disponible sur <https://www.nejouezpasaveclefeu.be/fr> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Association Bruxelloise pour le bien-être au travail. Prévention incendie.
Disponible sur <http://www.abbet.be/Prevention-Incendie> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - « Le registre de sécurité est destiné à classer tous les documents relatifs aux différents contrôles et entretiens. Tenu à jour méthodiquement, il constitue, par les renseignements y concentrés, un véritable tableau de bord de l'état des bâtiments et des installations techniques ». Lu sur le site du Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Page « Obligations administratives : Registre de sécurité » disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/vega_iii.php?consult=883 (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Le règlement général pour la protection du travail est disponible sur le site du Service Public Fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale à l'adresse suivante <https://emploi.belgique.be/fr/reglement-general-pour-la-protection-du-travail> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - « Une situation d'urgence peut être déclenchée par un sinistre (incendie, dégâts des eaux, etc.), un accident majeur (alerte à la bombe, accident nucléaire, alerte SEVESO) ou encore un incident. Ces situations peuvent entraîner de très graves dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement. Toute association peut y être confrontée et doit donc s'y préparer. Il s'agit pour cela de réaliser un document de synthèse associant aux dangers spécifiques de l'association et aux dangers généraux (incendie), les procédures d'urgence définies afin de prévenir et de limiter les conséquences d'un tel événement ». Lu sur le site de l'Association Bruxelloise pour le bien-être au travail <http://www.abbet.be/Fiche-4-5-Le-Plan-interne-d> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - « Une procédure dite « des trois feux verts » doit être mise au point afin de maîtriser l'introduction de nouveaux risques lors de l'achat d'un équipement. La règle des trois feux verts permet de gérer les risques lors de l'acquisition d'un équipement. Cette gestion des risques est divisée en trois étapes : 1. Avant la commande, 2 : Lors de la livraison et 3 : lors de la mise en service ». Lu sur le site de l'Association Bruxelloise pour le bien-être au travail <http://www.abbet.be/Fiche-8-1-Achat-d-equipements-la> (Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Promouvoir la sécurité et prévenir les traumatismes lors de l'utilisation de produits dangereux.

Dans un établissement scolaire, une classe, un réfectoire, une cour de récréation, une plaine de jeux, on peut retrouver des substances méconnues ou inconnues, parce qu'abandonnées par manque d'ordre lors d'un précédent usage approprié (nettoyage, entretien, peinture, jardinage...). Ces substances peuvent être sources de risques pour la santé, soit par inhalation, soit par ingestion ou par simple contact avec la peau. La méfiance est donc de rigueur...

Sans entrer dans des considérations toxicologiques pointues, on peut dire que ces produits peuvent être classés en quelques catégories suivant le dommage qu'elles peuvent provoquer à un organisme: produits nocifs, irritants, toxiques, inflammables voire explosifs ainsi que les produits nocifs pour l'environnement¹.

L'introduction de ces produits dans un établissement doit se faire en suivant des procédures bien particulières. Celles-ci portent sur les risques potentiels liés à leur présence. Il faut également analyser ces risques en termes de danger pour la santé et bien sûr prendre les mesures de prévention adéquates.

Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
- 2 – Analyser les risques
- 3 – Prendre des mesures préventives
- 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION...

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Les locaux de cours | | |
| Les locaux sont propres et nettoyés régulièrement. | | |
| Les produits dangereux sont stockés hors de portée des enfants. | | |
| Des règles sont rappelées par l'enseignant lors de travaux de bricolage, d'ateliers ou d'expériences physico-chimique. | | |
| Les produits dangereux et leurs récipients sont éliminés dans les poubelles qui leur sont réservées. | | |
| L'utilisation des produits dangereux par les élèves ne peut se faire qu'en présence d'un adulte encadrant. | | |
| → Cuisine et réfectoires | | |
| Ces locaux sont propres et nettoyés régulièrement. | | |
| Dans les réfectoires, en dehors des effets personnels (vêtements, cartables), il y est interdit d'apporter des produits autres que les produits alimentaires. | | |
| Dans les cuisines collectives, un réduit ou armoire est particulièrement destiné à stocker les produits de nettoyage. | | |
| Les poubelles sont en nombre suffisant et vidées quotidiennement par le personnel. | | |
| Les produits dangereux et leurs récipients sont éliminés dans les poubelles qui leur sont réservées. | | |
| L'utilisation des produits dangereux par les élèves ne peut se faire qu'en présence d'un adulte encadrant. | | |
| → Le mobilier, les jeux et le matériel | | |
| Pour l'entretien du mobilier, du matériel et des engins de jeux, il est fait appel à du personnel formé. | | |
| Le personnel emploiera des produits appropriés dont il connaît le bon usage et les risques pour la santé (solvants, dégraissants...) et l'environnement. | | |
| La procédure d'achat comprend la liste des produits utilisés dans l'école. | | |
| Une note écrite diffusée à tout le personnel confirme les produits utilisés et interdit l'entrée de tout autre produit dans l'école. | | |
| Ces produits seront correctement étiquetés selon les normes en vigueur déterminant leur degré de dangerosité. | | |
| Un service – par exemple le SIPPT – gardera un exemplaire des Fiches de données de sécurité. | | |
| Dans la mesure du possible les produits dangereux et/ou polluants seront remplacés par des produits inoffensifs, moins dangereux et peu polluants. | | |
| Les produits stockés le seront dans un emballage adéquat, mentionnant à tout moment les risques pour la santé et la sécurité. Ces mentions seront lisibles et libellées en français. | | |
| Lors du transvasement de produits en vrac dans de plus petits récipients, il est obligatoire d'indiquer leur nature sur les petits récipients et d'y apposer les pictogrammes de danger. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → La cour de récréation et les espaces de jeux | | |
| Le stockage de produits dangereux dans la cour de récréation peut être source de danger. On veillera à interdire ces stockages. | | |
| En cas de stockage transitoire (ex : déchargement d'un camion, d'une livraison), un espace correctement balisé avertira de la présence des risques liés aux produits. Il sera régulièrement vérifié par un adulte. | | |
| Le rôle et les fonctions des adultes qui assument la surveillance de la cour de récréation ont été définis ; ils seront informés des risques potentiels liés aux produits dangereux. | | |
| Les produits utilisés pour l'entretien extérieur du site (désherbants, herbicides...) seront utilisés par du personnel formé à leur usage. Ils seront correctement étiquetés. | | |
| Ces produits - dont les produits phytosanitaires - seront conservés dans des armoires ou dans des réduits fermés à clef, inaccessibles aux enfants. | | |
| Ces produits, de même que leur emballage, ne seront jamais laissés à l'abandon sur les aires de jeux. | | |
| → Formation relative aux risques d'exposition aux produits dangereux | | |
| Le personnel manipulant les produits dangereux sera formé aux risques des produits qu'il manipule. | | |
| Cette formation se fera en collaboration avec les services de prévention liés à l'institution (Médecine du travail, Conseiller en Prévention et Protection au Travail). | | |
| Des activités de sensibilisation et d'information concernant l'usage de produits dangereux seront intégrées dans le programme scolaire (Qu'est-ce qu'un produit dangereux ? Quel conseil demander face à un produit inconnu ? Quelles précautions prendre : ne pas toucher, ne pas boire, ne pas manger, ne pas respirer). | | |
| Un apprentissage de base à la lecture des pictogrammes de danger sera donné (Que veut dire la tête de mort ? La flamme ? ...). | | |
| → Comportement des élèves face aux produits dangereux | | |
| Les élèves connaissent les risques lorsqu'ils sont en contact avec des produits inconnus, donc potentiellement dangereux. | | |
| Ils maîtrisent les informations reçues sur les produits dangereux. | | |
| Ils connaissent la signification des pictogrammes de danger. | | |
| En cas d'incident (suite à une ingestion ou inhalation fortuite voire à une brûlure de la peau), ils savent à quel adulte s'adresser. | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → Dispositifs en cas de traumatisme | | |
| Le personnel est formé aux premiers secours. | | |
| La trousse de secours, conforme aux recommandations, est disponible et en ordre (vérifiée 1 fois par mois et remise en ordre après chaque utilisation). | | |
| Les numéros à former en cas d'urgence sont connus dont le 112 (pour les pompiers et les ambulances) et celui du Centre antipoisons (070/245.245). | | |
| Tous les adultes présents dans l'école connaissent l'existence de la liste des fiches de données de sécurité. Ils savent où elle se trouve ainsi que la personne qui en est responsable. | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs de risque a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|---|---|--|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| <p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques de blessures ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'éveil et de curiosité de l'enfant. • Age/Genre. • Inexpérience des élèves vis-à-vis des produits dangereux. • Faible niveau d'information des élèves sur les risques de traumatismes face aux produits dangereux et sur la prévention. | <ul style="list-style-type: none"> • Manque de connaissance des risques d'exposition aux produits dangereux par les enseignants et surveillants scolaires. • Absence de contrôle de la sécurité des locaux où se tiennent des activités. • Absence de programme pédagogique intégré dans le cursus scolaire relatif aux dangers d'exposition à des produits dangereux. | <ul style="list-style-type: none"> • État de propreté et de salubrité des locaux et lieux de jeux fréquentés par les élèves. • Absence de documentation concernant les produits utilisés et stockés dans l'établissement. • Présence de produits inconnus, non étiquetés et dans des emballages inadéquats (non marqués). • Absence de balisage de lieux de stockage de produits. | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de lieux de stockage et rangement des produits dangereux (détergents, dégraissants, produits d'entretien des sanitaires, des jardins). • Inexistence d'une procédure de commande des produits utilisés, incluant la nécessité de disposer des Fiches de données de sécurité et de santé des produits. |
| <p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Age. • Type de contact avec la substance dangereuse (contact cutané, inhalation, ingestion). • Gravité du traumatisme lié à la nature du produit dangereux et à la brusquerie des effets. • Comportement de l'enfant traumatisé (brûlure, malaise, perte de connaissance). • Comportement des autres élèves. • Capacité à demander de l'aide. | <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de connaissance de la dangerosité des produits. • Sous-estimation des risques encourus. • Absence de maîtrise des premiers soins. | <ul style="list-style-type: none"> • Produits dangereux non, ou mal étiquetés. • Stockage de produits non renseignés. • Balisage des réserves de produits non établi. | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de trousse de secours. |
| <p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de premiers soins. • Incapacité à en parler à un ami. • Séquelle physique suite au contact avec un produit agressif (acide, mordant) et syndrome post-traumatique (peur). • Fragilité de santé : douleur physique. | <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de réfléchir à la présence d'un produit agressif accessible à des enfants non sensibilisés aux risques. • Revoir la méthode de commande des produits dangereux et leur distribution dans les divers locaux de l'institution. | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de suivi par un service de santé. • Pas de correction de la situation « à risque » après l'événement. | <ul style="list-style-type: none"> • Service de soins éloigné ou pas contacté. • Banalisation de l'incident ayant engendré le traumatisme. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|---|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités de sensibilisation à l'usage des produits inconnus et donc potentiellement dangereux. Informar des dangers de brûlures, de troubles de santé liés à l'ingestion et à l'inhalation de produits dangereux. Sensibiliser à la nature toxique de certains produits, voire de certaines plantes dans l'environnement des espaces de jeux. Former à la méfiance vis-à-vis de tout produit inconnu. | <ul style="list-style-type: none"> Former le personnel enseignant, de cuisine, de maintenance aux risques des produits dangereux. Sensibiliser le personnel aux risques et aux conséquences des traumatismes liés à l'utilisation des produits dangereux chez les élèves. Organiser des activités de sensibilisation avec les élèves. Former les adultes au maintien des règles de sécurité tels que le stockage en des lieux adéquats, et à l'étiquetage des produits. Contrôler la commande et l'entrée dans l'établissement des produits dangereux. | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir des lieux d'entreposage adéquat dans les locaux : armoire de stockage fermée à clefs, balisage des stockages. Etiqueter les produits dangereux et les laisser dans leur emballage d'origine. Désigner un responsable sécurité qui gèrera la commande et la distribution de ces produits. Réfléchir à la possibilité de disposer pour le même usage de produits alternatifs moins dangereux et moins polluants. Vérifier l'ordre et la propreté des lieux de cours et de jeux. | <ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition de lieux de stockage adéquat. Commander des armoires adéquates pour le stockage, munies de dispositif de fermeture. |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Savoir donner l'alerte et prévenir un adulte. Rester calme. Eloigner les autres élèves de la source de danger. | <ul style="list-style-type: none"> Équipe éducative formée aux premiers secours. Disposer des numéros utiles, dont le Centre Antipoisons. | <ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours à disposition et toujours en ordre. | |

→ 3 – Prendre des mesures préventives (suite)

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|--|---|--|---|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Demander de l'aide. • Parler de l'événement en classe et revoir l'information sur les produits dangereux. | <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une procédure et d'outils de débriefing à utiliser dans l'institution pour étudier les conditions de survenance du traumatisme avec les élèves. • Former le personnel chargé des commandes à la nécessité de suivre la procédure adéquate, incluant l'avis du Conseiller en Prévention et Protection au Travail. • Étudier les alternatives possibles pour l'utilisation des produits et de leur stockage. • Prendre les mesures pour éviter la répétition de l'événement : rendre les produits inaccessibles aux enfants, surveiller les rangements et l'étiquetage. | <ul style="list-style-type: none"> • Rendre l'accès facile pour les services de secours. • Procéder aux réparations ou au remplacement du matériel. • Remédier à toute forme de stockage et d'entreposage qui privilégie les risques (armoires non fermées, récipients dégradés ou non fermés hermétiquement, produits toxiques remisés dans des locaux ou armoires sans fermeture à clef). | <ul style="list-style-type: none"> • Tenir à la disposition des services de secours les Fiches de données de sécurité et de santé. |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles. Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Substances dangereuses. Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2006 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Centre antipoisons belge. Produits ménagers.
Disponible sur <https://www.centreatipoisons.be/produits-m-nagers> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Centre antipoisons belge. Que faire en cas d'intoxication.
Disponible sur <https://www.centreatipoisons.be/que-faire-en-cas-d-intoxication> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Prevent. Analyse des risques liés aux produits dangereux : expérience sur le terrain.
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/2LvqxTS> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Pour en savoir plus, on peut consulter le site internet *Comprendre les symboles, ça peut sauver des vies* du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ou plus spécifiquement les infographies « Produits chimiques : Quelle signification des nouveaux pictogrammes » et « Liste des nouveaux symboles de danger ».

Accessibles via (url raccourcie) <https://bit.ly/3cxuidY>

et https://www.symbolesdanger.be/sites/default/files/public/content/spf_danger_picto_a4_v5_fr.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les premiers secours.

La fédération internationale des Croix-Rouge et du Croissant Rouge définit les premiers secours comme les « *secours immédiats prodigués à une personne malade ou blessée dans l'attente de l'arrivée de secours professionnels. Ils recouvrent non seulement la prise en charge des lésions ou des troubles physiques, mais également d'autres formes de prise en charge, notamment un soutien psychosocial aux personnes souffrant de troubles émotionnels après avoir subi ou été témoin d'un événement traumatisant* »¹.



Quels enjeux pour l'organisation scolaire ?

Les traumatismes (incidents, accidents, malaises...) qui se produisent à l'école peuvent concerner les membres du personnel ou les élèves. L'organisation doit donc être préparée à cette éventualité et mettre en œuvre les dispositifs qui vont permettre aux victimes de traumatismes de recevoir les secours nécessaires et adéquats le plus rapidement possible afin d'éviter les complications et/ou les aggravations. Les premiers soins ont donc pour but de réduire au minimum les blessures et les incapacités. Dans les cas graves, les premiers soins sont nécessaires à la survie en attendant que des soins médicaux puissent être offerts.

De nombreuses études scientifiques ont prouvé qu'en cas de traumatismes, la présence d'un témoin, capable d'intervenir efficacement avant l'arrivée des secours professionnels, augmente les chances de survie d'une victime et qu'il y a un lien direct entre le niveau des connaissances sur les premiers secours et la qualité des soins apportés.

→ Les premiers secours reposent sur deux principes fondamentaux :

- Donner l'alerte rapidement ;
- Pratiquer les bons gestes d'attente (premiers soins) avant l'arrivée des secours spécialisés.

→ Quatre grandes étapes constituent la base du processus d'intervention de premiers secours et la base de tous les apprentissages :

- Sécuriser les lieux et se mettre en sécurité ;
- Apprécier l'état de la victime (état de conscience) ;
- Demander de l'aide ;
- Effectuer les gestes de premiers secours (position du blessé).

Pour chacune de ces étapes des connaissances et des comportements sont à acquérir.



Aborder la notion de « premiers secours » dans l'organisation de la vie scolaire

→ Cela permet de :

- Satisfaire aux dispositions réglementaires de l'Arrêté royal du 15 décembre 2010 relatif aux premiers secours à dispenser aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise sur le lieu du travail ;
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté des élèves en leur permettant d'acquérir les compétences et des comportements utiles pour réagir avec efficacité, face à une situation d'incidents ou d'accidents de santé ;
- Participer au renforcement du premier maillon de la chaîne des secours.

Le Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)²

C'est une formation de base délivrée par la Croix-Rouge. Elle permet de devenir le premier acteur dans la chaîne de secours et d'acquérir les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident. Cette formation est destinée aux adultes et est ouverte aux jeunes à partir de 15 ans.

→ En Belgique, le brevet européen de premiers secours peut être complété par :

- Le brevet de secourisme ;
- Une formation permettant d'enseigner les premiers secours.

Les formations d'animateur-relais « Premiers soins jeunesse »

Elles « ont pour mission de former les enseignants aux outils pédagogiques de la Croix-Rouge Jeunesse destinés aux élèves du primaire sur cette thématique : Mission Zéro Bobo (pour la 1^{ère}-4^{ème}) et le Benjamin-Secouriste (pour la 5^{ème}-6^{ème}). Au terme de la formation, l'enseignant devient « animateur-relais CRJ » et est prêt à donner l'animation auprès de ses élèves »³.

Les animations Benjamin – Secouriste

Animations organisées par la Croix-Rouge à destination des 10 – 12 ans en Wallonie et à Bruxelles pour apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'accident et les gestes de premiers soins.

« Durant cette animation de 12 heures, les premiers secours sont abordés à travers des jeux et des mises en situation adaptés au quotidien de l'enfant. Des notions de prévention lui sont également transmises.

À l'issue de l'animation, les enfants reçoivent un cahier richement illustré comprenant chaque matière et message transmis, ainsi que le brevet du Benjamin-Secouriste.

Ils sont alors prêts à aider leur prochain en cas de blessure ou de petit accident, et à intervenir de manière responsable et prudente en cas d'accident plus conséquent. »⁴



Notons que le nouveau Plan de Prévention et de Promotion de la Santé en Wallonie⁵ par fin 2018, il est prévu de « *former les enfants de l'enseignement primaire à l'utilisation des numéros d'appels d'urgence et de les initier aux notions de premiers soins* ». Précisant que « *cette action requiert une sensibilisation et un intérêt de la part du corps enseignant afin d'importer les programmes de type « Benjamin Secouriste » dans les classes* ».



Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
 - 2 – Analyser les risques
 - 3 – Prendre des mesures préventives
 - 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter
-



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION ...

| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| → L'organisation des premiers secours repose sur... | | |
| Des procédures pour les premiers secours : <ul style="list-style-type: none"> • Basées sur le plan d'urgence interne ; • Portant sur l'information et la formation du personnel scolaire à propos de l'organisation des premiers secours dans l'école ; • Organisant la communication interne et externe • Réglant l'organisation des moyens de transport. | | |
| L'équipement et les moyens à utiliser pour dispenser les premiers soins. | | |
| L'identification des personnes compétentes formées pour les premiers secours. | | |
| L'adaptation des procédures à la nature des risques qui existent dans l'école. | | |
| → L'information du personnel scolaire | | |
| Tous les membres du personnel connaissent : <ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de premiers secours ; • Les personnes qui sont désignées pour dispenser les premiers secours ; • L'endroit où se trouvent les moyens pour dispenser les premiers secours ; • Les procédures d'alerte et de communication interne. | | |
| Les consignes à propos du comment « porter les premiers secours » sont rappelées régulièrement aux membres du personnel. | | |
| → Le système d'alerte et de communication interne | | |
| Lorsqu'un traumatisme (accident) se produit, la personne chargée des premiers secours est présente dans les 3 minutes qui suivent l'accident ⁶ . | | |
| Des moyens de joindre rapidement la ou les personnes chargées de premiers soins existent et sont connus (ligne téléphonique, GSM, contact visuel, ...). | | |
| → Le système de communication externe pour les services spécialisés | | |
| Les principaux numéros des services de secours sont affichés près des postes de téléphone et directement accessibles : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Numéro européen d'urgence (ambulances et pompiers) : 112 | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Centre antipoisons : 070/245.245 | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Service de médecins de garde (aide médicale non urgente) : 1733 | | |
| → Local de soins | | |
| Un espace pour donner des soins ou permettre de se reposer est identifié et accessible (calme, propre...). | | |
| L'espace contient la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves, le carnet de soins ⁷ . | | |
| → Boîte de secours | | |
| Le contenu de la boîte de secours pour les enfants est listé et correspond aux recommandations du Ministère de la Santé et/ou du médecin scolaire (Services PSE) ⁸ . | | |



| ÉLÉMENTS À EXAMINER | APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞 | ÉLÉMENTS À AMÉLIORER |
|--|--------------------------------|----------------------|
| Le contenu de la boîte de secours destiné au personnel de l'école est déterminé et mis à jour après avis du conseiller en prévention-médecin du travail. | | |
| Une ou plusieurs personnes sont chargées de la vérification régulière et de la mise en ordre des boîtes de secours. | | |
| → Le personnel⁹ est chargé des premiers secours | | |
| Une ou plusieurs personnes sont désignées pour donner les premiers secours ou premiers soins aux élèves et aux membres du personnel. | | |
| Le personnel chargé des premiers soins est formé et suit régulièrement un recyclage. | | |
| → Les instructions et procédures pour administrer les premiers soins auprès des élèves | | |
| Une liste de procédures ¹⁰ à suivre en cas de blessures légères chez les élèves est mise à la disposition des enseignants. | | |
| En partenariat avec l'équipe PSE, une séance d'information sur les gestes à poser est organisée annuellement avec les membres du personnel. | | |
| → Les activités visant à développer les compétences des élèves | | |
| Des activités adaptées pour apprendre à « porter secours » existent pour chaque cycle scolaire. | | |
| Les activités visent à développer des comportements pour : | | |
| • Éviter un « sur-accident » ; | | |
| • Donner l'alerte/demander de l'aide à un adulte ; | | |
| • Poser les bons gestes pour intervenir. | | |
| → Partenariat | | |
| Des partenariats avec les services ressources chargés de la sécurité et du bien-être du personnel et des élèves existent. | | |

→ 2 – Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs de risque a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|---|--|---|
| | → Élèves | → Encadrement pédagogique et éducatif | → Environnement physique et matériel | → Environnement socio-économique |
| <p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Faible niveau d'information des élèves sur les gestes à adopter afin de porter secours. Age. Personnalité/caractère. Capacité à demander de l'aide. Inexpérience des élèves pour la réalisation de certains gestes. | <ul style="list-style-type: none"> Niveau de préparation et d'information des membres du personnel sur les interventions de premiers secours. Répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel. | <ul style="list-style-type: none"> État de propreté et de salubrité de l'espace de soins. Absence de vérification de la trousse de secours. Absence de listing du contenu de la boîte de secours conformément aux recommandations du Ministère de la Santé et/ou du médecin scolaire. Non-conformité du matériel et des équipements pour les premiers secours. | <ul style="list-style-type: none"> Inexistence d'un espace contenant la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves et le carnet de soins. |
| <p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Age. Comportement des enfants face à la situation. Type et la gravité des blessures/incapacités. Absence de réactions appropriées en cas de secours à apporter. | <ul style="list-style-type: none"> Déficit d'interventions appropriées par les personnes formées. | <ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours pas en ordre. | <ul style="list-style-type: none"> Absence du matériel et des équipements pour les premiers secours. |
| <p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Absence de premiers soins. Incapacité de demander de l'aide. | <ul style="list-style-type: none"> Non application des premiers soins par les personnes formées. Absence de l'équipement/du matériel nécessaire pour réaliser les premiers soins. Système d'alerte et de communication interne non performant. | <ul style="list-style-type: none"> Non proximité des services de soins. Pas de correction des aspects « défailants » après l'intervention. | <ul style="list-style-type: none"> Service de soins éloigné ou pas contacté. Difficulté d'accéder au lieu de l'intervention par les services de secours. Banalisation de l'incident. |

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

| AXE TEMPOREL | AXES FACTORIELS | | | |
|--|---|--|---|--|
| | → Mesures liées aux élèves | → Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif | → Mesures liées à l'environnement physique et au matériel | → Mesures socio-économiques |
| <p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités permettant aux enfants d'exercer les procédures et les gestes de premiers secours. | <ul style="list-style-type: none"> Former les membres du personnel aux gestes de premiers secours. Établir les rôles et les devoirs des membres du personnel. | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir un lieu adéquat pour l'espace de soins. Désigner un ou des responsable(s) pour la vérification et la mise en ordre de la boîte de secours. | <ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition, dans l'espace de soins, d'un endroit où stocker la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves et le carnet de soins. |
| <p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Savoir prévenir un adulte. Garder son calme. Adapter son comportement pour agir le plus rapidement possible. Éloigner les autres élèves de la personne blessée/inconsciente. | <ul style="list-style-type: none"> Garder son calme. Analyser la gravité de la situation et des risques de complications. Demander de l'aide pour que les autres élèves soient pris en charge par un autre membre du personnel. Appliquer les gestes de premiers secours adéquats. | <ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours en ordre et toujours à disposition. | <ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la disponibilité du matériel et de l'équipement des premiers secours. |
| <p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> Demander de l'aide. Parler de l'évènement en classe et revoir les procédures à mettre en place pour les premiers secours. | <ul style="list-style-type: none"> Évaluer la situation et continuer de prodiguer les premiers secours. Faire un débriefing sur l'évènement avec les élèves et les autres membres du personnel. Promouvoir et renforcer les procédures à suivre en cas d'accident. | <ul style="list-style-type: none"> Rendre l'accès facile pour les services de secours. Procéder à l'entretien des équipements de secours et à l'achat du matériel de premiers soins. Tenir à disposition des services de secours les fiches santé et les carnets de santé des élèves ainsi que des membres du personnel. | |



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002. Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles.
Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°2674 du 09-04-2009. Référentiel en matière de sécurité/bien-être dans les établissements scolaires et assimilés.
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3cxvho6> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Soins d'urgence.
Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2007 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017).
Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Premiers secours au travail du (2011).
Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=34480> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La Fédération internationale des Croix Rouge et du Croissant Rouge. Recommandations Internationales 2011 en matière de premier secours et de réanimation (2011).

Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3cyOblh> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Brevet européen de premier secours (BEPS).

Accessible via <https://formations.croix-rouge.be/formations/beps-brevet-europeen-de-premiers-secours/> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Formation animateur relais – premiers soins jeunesse.

Accessible via <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-formations/formation-animateurs-relais-premiers-soins-jeunesse/> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Animation Benjamin – Secouriste.

Accessible via <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-animations/animation-benjamin-secouriste/> (Dernier accès le 17/03/2020)

5 - Plan Wallon de Prévention et de Promotion de la Santé (PWPPS). Horizon 2030. Partie 2 : Référentiel pour l'action.

Novembre 2018. <http://sante.wallonie.be/?q=node/4470> (Dernier accès le 17/03/2020)

6 - « En général, on part du principe que le temps de réponse ne peut dépasser les trois minutes. Cela signifie que dans les trois minutes qui suivent l'accident, la personne chargée des premiers secours est présente et peut dispenser les premiers secours. Ce temps de réponse peut être plus court ou plus long suivant les cas. Il est indiqué de fixer d'abord un temps de réponse en fonction des risques et des dommages éventuels à la santé et ensuite de fixer l'organisation des premiers secours en fonction du temps de réponse requis. Ce temps de réponse peut être plus long ou plus court. Il est recommandé de le fixer en fonction des risques et des dommages éventuels de santé. » Extrait de la brochure Premiers secours au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2011).

Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=34480> (Dernier accès le 17/03/2020)

7 - Les caractéristiques de ces documents sont reprises au chapitre 4 de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

8 - Une liste de produit recommandé est formulée au chapitre 4 de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

9 - « Dans les entreprises du groupe D (moins de 20 travailleurs), l'employeur désigne un ou plusieurs travailleurs chargés de dispenser les premiers secours, qui sont formés à cet effet, mais qui n'ont pas suivi la formation de base de secouriste. » « Dans les entreprises des groupes A (plus de 1000 travailleurs), B (entre 200 et 1000 travailleurs) ou C (moins de 200 travailleurs), l'employeur fixe le nombre et la qualification du personnel chargé de dispenser les premiers secours : après avis préalable du conseiller en prévention-médecin du travail et du comité, en fonction du nombre de travailleurs occupés dans son entreprise, en fonction des caractéristiques des activités de son entreprise, en fonction des résultats de l'analyse des risques. Ces membres du personnel sont soit des secouristes disposant d'une formation de base, soit des secouristes disposant d'une formation de base et de connaissances et aptitudes spécifiques (si des risques spécifiques sont présents dans l'entreprise), soit du personnel infirmier, soit des travailleurs désignés ». Extrait de la page Premiers secours, du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale disponible sur

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=563#obligations> (Dernier accès le 17/03/2020)

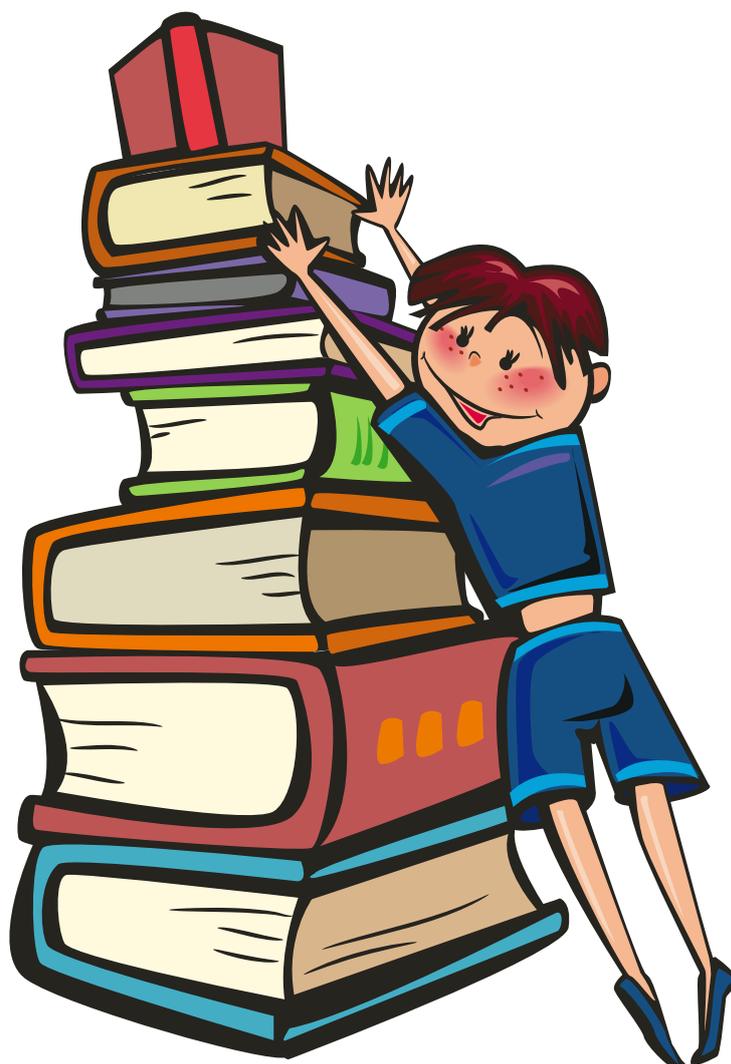
10 - Consulter le chapitre 5 « Des bosses et bobos aux premiers secours » de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES
GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire
1^{ère} édition - 2020



LES FICHES TECHNIQUES

- FTe1 : Les services en charge de la sécurité des bâtiments, des locaux et du bien-être.
- FTe2 : Aspects juridiques en matière de responsabilité lors de la survenue d'un accident.





PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les services en charge de la sécurité des bâtiments, des locaux et du bien-être¹.



Vinçotte



« Vinçotte offre des services objectifs et consultatifs dans les domaines de l'inspection, de la certification, de l'évaluation de la conformité et de la formation »². Leurs services pour les écoles sont consultables à l'adresse suivante : www.vincotte.be/fr/batiments/ecoles

→ **Coordonnées :**

La liste de leurs bureaux est disponible sur leur site Internet : www.vincotte.be/fr/nos-bureaux



Les Services d'incendie – Pompiers (au sein des zones de secours)



« Vous pouvez contacter les services d'incendie à tout moment pour de l'aide urgente au numéro d'urgence 112. Si la situation n'est pas urgente, il est préférable d'appeler la zone de secours via leur numéro de téléphone propre. »

« Certains membres des services d'incendie sont également au service du citoyen pour lui fournir avis et conseils en matière de sécurité incendie.

Pour remplir cette mission, ils se basent, d'une part, sur des règlements légaux qui sont d'application pour les bâtiments, les constructions ou lors des événements. Dans ce cas, les techniciens en prévention incendie veillent au respect de l'application de la réglementation. Cela se fait aussi bien via la vérification des plans que lors des visites sur place, le cas échéant.

D'autre part, les services d'incendie souhaitent également mieux conscientiser le citoyen en matière de sécurité incendie et attirer son attention sur les dangers des incendies. C'est la raison pour laquelle un conseiller en prévention incendie (CPI) fournit des conseils afin de réduire les risques d'incendie dans et aux alentours des habitations. Le CPI fournit ses conseils gratuitement, répond aux questions, organise des sessions d'information pour groupes, effectue des visites à domicile, etc.»³

→ **Coordonnées :**

La liste (avec les numéros de téléphone et les sites internet propres) est disponible sur le site de la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique : www.frcspb.be/zone-de-secours/



Les Services de Promotion de la Santé à l'École (SPSE)

En plus de ses autres missions, ce service assure une visite de l'établissement scolaire : « Le médecin scolaire procède à une visite générale des bâtiments (classes, cantines, cours de récréation, installations sanitaires, ...). Son attention se porte sur la sécurité, l'hygiène et le bien-être des élèves. Cette visite est complémentaire à celles d'autres partenaires externes (Services Internes et Externes de Prévention et de Protection au Travail, AFSCA, services régionaux d'incendie...). »⁴

→ Coordonnées :

Chaque école est liée à un service PSE ou un centre PMS.⁵

Un service ou un centre peut d'ailleurs desservir plusieurs écoles.

La liste des services PSE peut être consultée via le site de l'ONE :

<https://www.one.be/professionnel/sante-a-lecole/liste-des-services/>

.....

La Direction générale des infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles

« La Direction générale des infrastructures a pour mission d'assurer un hébergement fonctionnel de qualité pour les activités scolaires, culturelles, sportives, de l'aide à la jeunesse et de santé organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, elle répare, rénove, agrandit, construit... ou subventionne ces travaux dans les écoles, centres culturels, salles de concert, centres sportifs, hôpitaux universitaires, bâtiments administratifs, etc. pour les citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »

→ Coordonnées :

Site web : www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=98

.....

Le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

« BeSWIC est le centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Il a été conçu pour rassembler toute l'information sur le bien-être au travail. BeSWIC est l'abréviation de "Belgian Safe Work Information Center". BeSWIC est consacré à la prévention des risques professionnels, à la sécurité et à la protection de la santé au travail. »

→ Coordonnées :

Site web : www.beswic.be/fr

.....



Les Services internes⁶ / externes⁷ pour la prévention et la protection au travail (SIPPT / SEPPT)

« Chaque employeur a l'obligation de collaborer activement au bien-être des travailleurs au travail. Pratiquement, deux situations sont présentes sur le terrain :

Soit, l'entreprise dispose des compétences en son sein :

Dans ce cas, elle crée un **service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)**. Ce service est composé d'un ou plusieurs conseiller(s) en prévention. Ceux-ci émettent des recommandations sur toutes les situations qui ont trait à la politique du bien-être et ce, à l'attention de toutes les parties concernées (employeur, membres de la ligne hiérarchique, travailleurs). Un tel service est présent dans certaines moyennes et grandes entreprises (Caterpillar, Arcelor-Mittal, BNP Paribas...).

Soit, l'entreprise ne dispose pas des compétences en son sein :

Dans ce cas, l'employeur délègue cette tâche à un **service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT)**. En Belgique, la grande majorité des entreprises étant des petites et moyennes entreprises, elles ont recours à un SEPPT. »⁸



Le SIPPT de la Fédération Wallonie-Bruxelles



« Ses compétences sont multiples et différentes selon les institutions du Secteur IX (éducation) ou du Secteur XVII (Culture et Affaires sociales).

Le Service interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT), dénommé Direction du SIPPT dans l'organigramme fonctionnel du Ministère, a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques visés par l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique de bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail.»

Leur site internet « a pour objectif premier d'assurer l'information continue des personnes ressources ayant en charge la sécurité au sein des établissements relevant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

→ **Coordonnées :**

Site web : www.sippt.cfwb.be



Les Comité pour la prévention et la protection au travail⁹ (CPPT)

« Le CPPT est l'organe de concertation au sein de l'entreprise qui a pour mission de contribuer activement à tout ce qui est entrepris dans l'entreprise pour favoriser le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Cela consiste à émettre des avis préalables (par exemples sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action, sur le choix ou le remplacement d'un service externe pour la prévention et la protection au travail), à donner des accords préalables dans certains cas (par exemple sur la durée minimale des prestations des conseillers en prévention du service interne pour la prévention et la protection au travail), à développer des propositions (par exemples sur la politique du bien-être de l'employeur, sur la façon d'embellir les lieux de travail), à avoir un droit à l'information. Le Comité a également un droit d'initiative dans certains domaines (par exemple tous les membres représentant les travailleurs peuvent demander à l'employeur de désigner une personne de confiance) et des compétences spécifiques (par exemple le Comité doit encourager les activités du service interne et suivre son bon fonctionnement).

Le Comité est composé de représentants des travailleurs et de représentants de l'employeur ou de l'employeur lui-même.

[...] Le CPPT doit se réunir au moins une fois par mois au siège principal de l'entreprise. »¹⁰

.....



Le conseiller en prévention local

« Le conseiller en prévention local, de par sa fonction publique spécifique et indépendante, est un partenaire privilégié du chef d'établissement informant et conseillant ce dernier pour toutes les matières relatives au bien-être et à la sécurité au sein de son établissement. »¹¹

Un décret programme du 12 décembre 2018 (publié le 15 janvier 2019) (<http://archive.pfwb.be/1000000020ab056>) reprend (au chapitre VI) les dispositions permettant l'engagement de conseillers en prévention dans les établissements.

Le rôle et désignation, les répartitions et dénominations usitées, la formation ainsi que les missions et objectifs à atteindre du conseiller en prévention sont disponibles sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1617#Missions

.....



L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)



Leur mission est de « veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire et à la qualité de nos aliments, afin de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes [...] La prévention et la gestion d'incidents dans la chaîne alimentaire est une des tâches principales de l'Agence. C'est le Service prévention et gestion de crises qui en coordonne la gestion en étroite collaboration avec les différents services de l'AFSCA et les autorités compétentes externes ».

→ **Coordonnées :**

Site web : www.afsca.be

.....



Les Cellules bien-être

Le projet-pilote « Cellule Bien-être » a été lancé pendant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013. Il s'adressait à tous les établissements scolaires de la Communauté française, de tous types d'enseignement, de tous niveaux et de tous réseaux.

« Concrètement, une cellule bien être est un groupe local de coordination qui réunit des intervenants internes et externes à l'école (chefs d'établissements, enseignants, éducateurs, membres des équipes des centres psycho médico sociaux - CPMS et des services de promotion de la santé à l'école - SPSE, élèves). Ce groupe se réunit régulièrement pour aider le chef d'établissement à définir les lignes de force de son école en matière de santé et de bien-être. Il dynamise donc la promotion de la santé et du bien-être durant le temps scolaire, identifie les ressources in ternes et externes auxquelles faire appel, tout en prenant en compte les problématiques spécifiques de l'établissement »¹².

→ Pour en savoir plus :

Via le site Enseignement.be: www.enseignement.be/index.php?page=26609



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - « Le bien-être au travail est l'ensemble des facteurs qui concernent les conditions dans lesquelles le travail s'effectue: sécurité au travail, protection de la santé du travailleur, prévention des risques psychosociaux au travail, ergonomie, hygiène au travail et embellissement des lieux de travail ». Lu sur le site du BeSWIC, le centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Accessible via <https://www.beswic.be/fr/propos-de-beswic> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Lu sur le site de Vincotte, accessible via <https://www.vincotte.be/fr/qui-sommes-nous/a-propos-de-nous> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - Lu sur le site de la Direction Générale Sécurité civile, accessible sur <https://www.civieleveiligheid.be/fr/content/que-font-les-pompiers> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - Office de la Naissance et de l'Enfance. La promotion de la santé à l'école. Disponible sur https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Brochures/PSE_depliant_2018.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)

5 - Les missions de promotion de la santé à l'école sont prises en charge :

- En ce qui concerne l'enseignement subventionné (officiel communal ou provincial, et libre) par un service de Promotion de la Santé à l'Ecole (service PSE). Ce service exerce ses missions en étroite collaboration avec les centres Psycho-Médico-Sociaux (centres PMS) compétents afin de rendre optimal l'échange réciproque d'informations en matière d'actions de prévention, d'éducation à la santé et de suivi médical des élèves. La Fédération Wallonie-Bruxelles, via la Direction générale de la Santé, agréée et subventionne les services PSE.

- En ce qui concerne l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par les centres PMS eux-mêmes, en plus des missions qui leur sont habituellement dévolues.

Lu sur la page « Promotion de la santé à l'école » de l'ONE, accessible sur <https://www.one.be/professionnel/sante-a-lecole/les-missions-de-la-pse/> (Dernier accès le 17/03/2020)

6 - Prevent. Service interne pour la prévention et la protection au travail. Disponible sur <https://prevent.be/fr/theme/service-interne-ppt> (Dernier accès le 17/03/2020)

7 - Prevent. Service externe pour la prévention et la protection au travail. Disponible sur <https://prevent.be/fr/theme/service-externe-ppt> (Dernier accès le 17/03/2020)

8 - Lu sur le site de BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale : « Quelle est la structure d'un service interne / externe pour la prévention et la protection au travail (SIPPT/SEPPT) ? », accessible via (url raccourcie) <https://bit.ly/2WtCi3J> (Dernier accès le 17/03/2020)

9 - Les CPPT étaient autrefois appelés (avant le changement de dénomination par AR du 3 mai 1999) Comités de concertation de base (CoCoBa). Lu sur le site du SIPPT de la Fédération Wallonie Bruxelles. Accessible via http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=447 (Dernière consultation le 17/03/2020)

10 - Lu sur la page Comité pour la prévention et la protection au travail du site BeSWIC, le Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail. Accessible via (url raccourcie) <https://bit.ly/35XIXaF> (Dernier accès le 17/03/2020)

11 - Fédération Wallonie-Bruxelles. Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire. 3^{ème} édition. Disponible sur http://enseignement.be/download.php?do_id=10154 (Dernier accès le 17/03/2020)

12 - Vandoorne C, Miermans MC, Absil G. Belgique francophone : une évaluation des « cellules bien-être » en milieu scolaire. La Santé en action (2018) N°445. Disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2018-n-445-promotion-de-la-sante-a-l-ecole-agir-sur-le-climat-scolaire> (Dernier accès le 17/03/2020) et Projet pilote « Cellule bien-être » de la Fédération Wallonie -Bruxelles. Disponible sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26609> (Dernier accès le 17/03/2020)



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les aspects juridiques en matière de responsabilité lors de la survenue d'un accident¹.

« On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. »

(Article 1384 du Code Civil)

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

(Article 1382 du Code Civil)

En cas d'accident scolaire plusieurs régimes de responsabilité peuvent être mis en œuvre.

La responsabilité des parents

La responsabilité des parents est régie par les alinéas 2 et 5 de l'article 1384 du Code civil. En vertu de ces dispositions, le père et la mère sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

Ces alinéas instaurent donc un régime de responsabilité présumée, dans lequel chacun des parents est admis à renverser la présomption², en démontrant, soit son absence de faute, soit l'absence de lien causal entre la faute présumée et le dommage.

La jurisprudence a précisé que la présomption de responsabilité qui pèse sur les parents, repose, soit sur une faute dans l'éducation, soit sur une faute dans la surveillance, sans que la preuve de ces deux fautes ne soit exigée.

La responsabilité des enseignants

L'alinéa 4 de l'article 1384 du Code civil précise que « les instituteurs sont responsables du dommage causé par leurs élèves pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance ».



Cet article présume donc de la faute de l'instituteur lorsque l'élève, dont il assume la formation, commet, pendant le temps où sa surveillance est susceptible de s'exercer, une faute en lien causal avec le dommage subi par un tiers. Notons que le temps où sa surveillance est susceptible de s'exercer comprend « *tant les périodes d'enseignement que elles des récréations, ces dernières étant indissociablement liées aux premières parce que nécessaires au maintien de l'attention et de l'intérêt des enfants* »³.

La victime d'un acte dommageable commis par un élève peut agir contre l'enseignant. Il faut alors qu'il apporte la preuve de la réunion des conditions suivantes : (1) la qualité d'instituteur de la personne contre laquelle il agit ; (2) le pouvoir de l'instituteur d'exercer une autorité sur la personne de l'élève ; (3) l'existence d'une faute ou d'un acte objectivement illicite dans le chef de l'élève.

Lorsque la victime apporte la preuve de la réunion des conditions énumérées ci-dessus, il est présumé que l'instituteur a commis une faute dans la surveillance de l'élève et que cette faute est en relation causale avec le dommage subi par la victime.

Cette présomption de responsabilité est réfragable, soit en démontrant que l'instituteur a correctement exercé son devoir de surveillance, soit en invoquant la soudaineté du fait dommageable et que l'instituteur n'aurait rien pu faire pour l'empêcher.

→ Quelques exemples qui font jurisprudence :

- En « faveur » des instituteurs

- Un instituteur serait en principe condamné s'il laisse les enfants participer à un jeu dangereux mais a contrario, il y a eu refus de condamner un professeur de gymnastique qui surveillait un jeu en lui-même non dangereux et à l'occasion duquel une élève a soudainement poussé l'une de ses condisciples dans le dos entraînant sa chute ((Civ. Arlon (4e ch.), 13 novembre 1996, J.L.M.B., 1997, p.32).
- Le corps enseignant n'a pas été tenu responsable du décès d'un élève qui a été abattu par un autre élève qui est allé chercher une arme à feu à son domicile après s'être disputé avec la victime (Bruxelles (4e ch.), 2 avril 2007, J.T., 2007, p. 766).
- Le fait, pour un élève, de frapper l'un de ses condisciples à l'œil à l'aide d'une paille constitue un acte si soudain et inattendu qu'il n'engage pas la responsabilité de l'instituteur (Anvers (2e ch.), 27 mars 2002, R.W., 2005-2006, p. 106).

- En « défaveur » des instituteurs

- Les instituteurs qui accompagnent les élèves à une activité de patinage ne renversent pas la présomption de faute qui pèse sur eux lorsqu'un élève éjecte un autre sur la balustrade, alors que lesdits instituteurs ne se tenaient pas à un endroit susceptible de leur offrir une vue d'ensemble sur leurs élèves et ne pouvaient ignorer que l'élève blessé était le souffre-douleur d'une bande dont le meneur était un des élèves présents à la patinoire (Liège (20e ch.), 20 avril 2007, J.T., 2007, p. 765).
- L'enseignant qui accompagne ses élèves dans un domaine provincial est responsable du dommage que causent ses élèves en renversant trois statues disposées sur la pelouse dudit domaine lorsqu'il apparaît qu'il n'a pas attiré l'attention de ses élèves sur l'interdiction de jouer autour des statues en question (Gand (27e ch.), 6 septembre 2006, Bull. Ass., 2007, p. 455).
- Les surveillants ne renversent pas la présomption de faute qui pèse sur eux lorsqu'il apparaît que l'empoignade qui est à l'origine de la chute d'un élève a pris suffisamment de temps pour qu'une surveillance normalement attentive intervienne et mette immédiatement fin au comportement dangereux de l'enfant (Bruxelles (4e ch.), 26 juin 2006, R.G.A.R., 2007, n°14.314).



La responsabilité de l'école

Il s'agit d'une obligation de moyens qui requiert une surveillance attentive et tend principalement à ce que l'intégrité physique des élèves soit préservée.

Par exemple, lorsque les conditions atmosphériques sont particulièrement difficiles, un établissement scolaire a le devoir de dégager l'entrée de l'établissement de la neige qui l'encombre afin de permettre aux visiteurs d'accéder sans danger au bâtiment (Civ. Eupen (3e ch.), 10 mai 2004, J.L.M.B., 2005, p. 1428).



La responsabilité personnelle de l'enseignant

Si un élève se blesse seul, il faudra le cas échéant engager la responsabilité personnelle de l'enseignant sur pied de l'article 1382 du Code civil ; mais le caractère soudain et imprévisible de l'accident empêche généralement d'identifier un quelconque manquement dans le chef de l'enseignant.



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - Cette fiche a été réalisée à partir d'une présentation faite par Maître Laurent lors du Module « L'école, un cadre de vie favorable à la sécurité des élèves » de l'Université de Printemps 2015 en Santé Publique ; ainsi que sur base du document « La responsabilité du fait des personnes que l'on doit surveiller » écrit par Maîtres Fagnart et Delaunoy pour le site droit belge accessible via http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=36&id=318 (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - En droit, une présomption est une supposition de la vérité.

3 - Bruxelles (4e ch.), 26 juin 2006, R.G.A.R., 2007, n°14314



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

*Pour de plus amples informations,
Contactez l'asbl Educa Santé :*

 www.educasante.org

 071/30.14.48

 coordination@educasante.org

Editeur responsable :

Martine Bantuelle
Educa Santé
Avenue Général Michel, 1b
6000 Charleroi



Avec le soutien de la Wallonie



CONTACT